



Liste des délibérations examinées par  
le Conseil municipal lors de la séance du vendredi 29 mai 2026

N° 26-25	AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (INORD) — DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE	Approuvée
N° 26-26	MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE A DESTINATION DES PARTICULIERS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES	Approuvée
N° 26-27	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET D'UN VEHICULE COMMUNAL A UNE ASSOCIATION	Approuvée
N° 26-28	FINANCES — ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER	Approuvée
N° 26-29	FINANCES — APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2025	Approuvée
N° 26-30	FINANCES — AFFECTATION DU RESULTAT 2025	Approuvée
N° 26-31	FINANCES — CREANCES IRRECOUVRABLES — ADMISSION EN NON-VALEUR	Approuvée
N° 26-32	FINANCES — BUDGET SUPPLEMENTAIRE	Approuvée
N° 26-33	FINANCES — COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) — PROPOSITION DES COMMISSAIRES AU DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES	Approuvée
N° 26-34	ADHESION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE — APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE RECOURS (CGR) AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE (CAM) — AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONDITIONS GENERALES DE RECOURS AU DISPOSITIF DE CENTRALES D'ACHAT METROPOLITAINE (CAM)	Approuvée
N° 26-35	ADHESION A LA CONVENTION « ELEC2028 » PROPOSEE PAR L'UGAP — FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE	Approuvée
N° 26-36	RESSOURCES HUMAINES — DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX	Approuvée
N° 26-37	RESSOURCES HUMAINES — ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS — CREATION DE POSTE	Approuvée



VILLE DE  
**Leers**

Leers, le vendredi 22 mai 2026

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil municipal

Affaires Générales - Secrétariat  
Dossier suivi par Mme Caulier s/c de Mme Rabeux  
Nos réf : n° 298 VC/NR ↘

**Conseil municipal — Séance du vendredi 29 mai 2026**  
**Convocation**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil municipal qui aura lieu le **vendredi 29 mai 2026 à 17 h**, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Vous trouverez, à l'appui de la présente convocation, les projets de délibération qui seront soumis à votre approbation lors de cette séance.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Conseiller métropolitain,

Jérémy ROTSAERT

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/25

#### AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (INORD) — DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Par délibération n° 24-36 du 27 juin 2024, la Ville a adhéré à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord), composée de juristes et d'experts qui proposent un accompagnement adapté aux communes et intercommunalités du Nord.

Trois types d'ingénierie sont à la disposition des adhérents :

- L'ingénierie juridique : assistance directe aux questions liées à l'interprétation des textes, à la mise en œuvre de la réglementation et à la rédaction des actes et aide à la décision dans l'exercice quotidien des compétences de la collectivité ;
- L'ingénierie technique : aide à la décision et à la gestion de projets, conseil et appui technique avec le recours aux techniciens et experts du Département, partage d'expériences entre collectivités ;
- L'ingénierie financière : recensement des dispositifs de financement des investissements publics, accompagnement des projets d'investissement des communes et EPCI au niveau des aides financières, assistance dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention et aides aux projets d'investissement publics.

L'article 10 des statuts de l'Agence prévoit que chaque adhérent a droit à un représentant titulaire et à un représentant suppléant à l'assemblée générale.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville de Leers au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord).

L'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas procéder à la désignation du représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord), au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- représentant titulaire : Madame Elise Chevalier-Playe
- représentant suppléant : Monsieur Valentin Hallo

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1.** — à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville à l'assemblée générale de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord) ;

**Article 2.** - de désigner Madame Elise Chevalier-Playe en qualité de représentant titulaire et Monsieur Valentin Hallo en qualité de représentant suppléant de la Ville à l'assemblée générale de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord).

**Adopté à 29 voix pour.**

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/26

#### MISE EN PLACE D'UNE AIDE A DESTINATION DES PARTICULIERS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

La Ville souhaite mettre en place un dispositif d'aide financière en faveur des habitants de la commune confrontés à la présence de nids de frelons asiatiques sur leur propriété privée.

Cette mesure a pour objectif de faciliter la prise en charge rapide de situations présentant un risque pour les personnes, les animaux domestiques et l'environnement. La destruction des nids nécessite l'intervention de professionnels compétents, dont les prestations peuvent représenter une dépense importante pour les particuliers.

Afin d'inciter à une intervention rapide et adaptée, il est proposé d'accorder une aide communale aux ménages domiciliés à Leers, sous réserve du respect de conditions précises d'éligibilité et de la production de justificatifs permettant de vérifier la réalité de l'intervention.

Le dispositif proposé prévoit une aide plafonnée de 100 € par nid, par foyer et par an. L'aide sera versée sur demande de l'intéressé, après examen du dossier par les services municipaux.

Il est précisé que cette aide concerne exclusivement les nids de frelons asiatiques (*Vespa velutina*), espèce invasive présentant un risque accru pour la sécurité publique et la biodiversité. Les nids de frelons européens (*Vespa crabro*) ne sont pas éligibles au dispositif.

Le bénéfice de cette aide est réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire communal, pour des nids de frelons asiatiques situés sur une propriété privée à Leers, et détruits par une entreprise spécialisée. Un règlement d'attribution fixe les pièces justificatives à produire, les délais de dépôt des demandes, ainsi que les conditions de versement et de refus de l'aide.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

**Article 1<sup>er</sup>** - d'approuver la création d'une aide financière communale destinée aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2026 ;

**Article 2** - de fixer cette aide à 100 € maximum par nid, par foyer et par an, sans pouvoir excéder le montant TTC de la facture acquittée ;

**Article 3** - d'approuver le règlement d'attribution et le formulaire de demande annexés à la présente délibération ;

**Article 4** - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ce dispositif ;

**Article 5** - de prévoir les crédits correspondants au budget dans la limite de 1 500 €.

Adopté à 23 voix pour et 6 absentions.

## AIDE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

### REGLEMENT D'ATTRIBUTION

#### Article 1 — Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Leers accorde une aide financière aux particuliers ayant fait procéder à la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur une propriété privée.

Les nids de frelons européens ne sont pas éligibles.

#### Article 2 — Bénéficiaires

L'aide est ouverte aux personnes physiques domiciliées à Leers, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, ayant supporté personnellement le coût de l'intervention.

#### Article 3 — Conditions d'attribution

Pour ouvrir droit à l'aide, l'intervention doit répondre aux conditions suivantes :

- le nid doit être identifié comme un nid de frelons asiatiques ;
- le nid doit être situé sur une propriété privée à Leers ;
- la destruction doit être réalisée par une entreprise ou un professionnel spécialisé ;
- la facture doit être acquittée ;
- la demande doit être déposée dans le délai prévu à l'article 7 ;
- le dossier doit être complet.

#### Article 4 — Montant de l'aide

L'aide accordée par la commune est fixée à 100 € maximum dans la limite du montant réellement payé par le demandeur.

L'ensemble du dispositif est financé dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle maximale de 1500 €.

#### Article 5 — Limitation

L'aide est attribuée dans la limite d'une intervention par foyer et par année civile.

Une seule demande peut être présentée par nid détruit.

## **Article 6** — Pièces à fournir

Le demandeur doit transmettre à la mairie :

- le formulaire de demande d'aide complété et signé ;
- un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- la facture détaillée et acquittée de l'intervention ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- Photographies du nid : trois photographies du nid prises sous différents angles, ainsi qu'une photographie d'un frelon, si cela peut être réalisé en toute sécurité.
- tout document utile permettant d'attester de la nature de l'intervention, si demandé par les services municipaux.

## **Article 7** — Dépôt de la demande

La demande d'aide doit être déposée en mairie ou adressée par courrier dans un délai d'un mois à compter de la date de la facture acquittée.

Tout dossier reçu hors délai peut être déclaré irrecevable.

## **Article 8** — Instruction des dossiers

Les services municipaux vérifient la conformité du dossier et l'éligibilité du demandeur. Si le dossier est incomplet, le demandeur peut être invité à produire les pièces manquantes dans un délai fixé par les services.

## **Article 9** — Versement de l'aide

L'aide est versée par virement bancaire, après validation du dossier et décision d'attribution.

## **Article 10** — Refus de l'aide

L'aide peut être refusée si :

- les conditions d'éligibilité ne sont pas remplies,
- le dossier est incomplet ou hors délai,
- la facture n'est pas acquittée,
- l'intervention n'a pas été effectuée par un professionnel spécialisé,
- le nid est situé hors du territoire communal,
- le nid ne concerne pas les frelons asiatiques,
- les pièces fournies sont insuffisantes ou inexactes.

## **Article 11** — Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du [date] après adoption de la délibération n° 26/XX du XX par le conseil municipal, pour l'année 2026 uniquement.

Le Maire,

Jérémy ROTSAERT

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA DESTRUCTION D'UN NID  
DE FRELONS ASIATIQUES

Formulaire à compléter par le demandeur et à transmettre en mairie

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception : .....

Dossier complet :  Oui  Non

Montant de l'aide accordée : ..... €

Référence dossier : .....

---

**1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Courriel : .....

---

**2. QUALITÉ DU DEMANDEUR**

Je déclare être :

propriétaire

locataire

occupant à titre gratuit

du logement situé à l'adresse ci-dessus et sollicite l'aide financière communale pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

---

### 3. LOCALISATION DU NID

Adresse précise du nid si différente de celle du demandeur :

.....  
.....

Emplacement du nid :

- arbre
- toiture
- façade
- dépendance
- abri de jardin
- autre : .....

Le nid est-il situé sur une propriété privée à Leers ?

- Oui
- Non

---

### 4. INTERVENTION RÉALISÉE

Date de l'intervention : ..... / ..... / .....

Nom de l'entreprise intervenue : .....

Adresse de l'entreprise : .....

.....

N° de SIRET de l'entreprise : .....

Nature de la prestation :

- destruction du nid
- enlèvement du nid
- destruction et enlèvement
- autre : .....

---

## 5. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), .....

certifie sur l'honneur que :

- les renseignements portés sur le présent formulaire sont exacts ;
- le nid de frelons asiatiques concernait une propriété privée située sur la commune de Leers ;
- l'intervention a été réalisée par une entreprise spécialisée ;
- la facture jointe est acquittée ;
- je n'ai pas déjà bénéficié d'une aide communale pour une intervention similaire dans l'année.

Fait à .....

le ..... / ..... / .....

Signature du demandeur :

---

## 6. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la facture acquittée mentionnant la date, le lieu de l'intervention et la destruction d'un nid de frelons asiatiques
- Photographies du nid : trois photographies du nid prises sous différents angles, ainsi qu'une photographie d'un frelon, si cela peut être réalisé en toute sécurité.
- Relevé d'identité bancaire.

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/27

#### APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET D'UN VEHICULE COMMUNAL A UNE ASSOCIATION SPORTIVE

La Ville de Leers souhaite mettre à disposition, de manière ponctuelle, un véhicule communal au bénéfice des associations sportives leersoises, dans le cadre de déplacements liés à leur activité.

Cette mise à disposition a pour objectifs de permettre l'accompagnement des associations leersoises afin de soutenir l'activité sportive et la participation des associations aux différentes compétitions et tournois nécessaires au bon fonctionnement et aux résultats de tout club sportif. Cette aide contribue également au rayonnement des associations sportives leersoises et à leur attractivité afin d'attirer des adhérents mais également des bénévoles, enjeu majeur du monde associatif. Ce soutien contribue également à diminuer les frais de fonctionnement des associations permettant de proposer des frais de cotisation et d'adhésion accessibles au plus grand nombre.

Cette mise à disposition de fait à titre gracieux compte tenu des objectifs précédemment énoncés, les frais de carburant étant par contre à la charge de l'association.

La convention de prêt, annexée à la présente délibération, précise les conditions de mise à disposition et de restitution du véhicule, les pièces justificatives à produire, les conditions relatives aux conducteurs autorisés, les obligations des parties ainsi que les frais restants à la charge de l'association en cas d'utilisation du véhicule.

Il est notamment prévu que :

- le conducteur soit âgé de plus de 21 ans ;
- le conducteur soit titulaire du permis de conduire depuis plus de trois ans, ou depuis plus de deux ans en cas de conduite accompagnée ;
- les déplacements soient limités à un rayon maximal de 500 km autour de la commune de Leers ;
- tout déplacement au-delà de ce rayon fasse l'objet d'une demande exceptionnelle déposée un mois avant la date souhaitée auprès de l'adjointe en charge des sports ;
- les réservations soient effectuées au minimum 15 jours avant la date souhaitée d'utilisation du véhicule ;
- l'association supporte les frais de carburant et les éventuelles contraventions, amendes, frais de stationnement et frais de réparation.

Il est également rappelé que le véhicule devra être restitué dans un état de propreté satisfaisant, qu'un état des lieux contradictoire sera établi au départ et au retour du véhicule, et que tout manquement aux obligations prévues par la convention pourra entraîner le refus d'un nouveau prêt de véhicule à l'association concernée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

**Article 1<sup>er</sup>** – d'approuver la convention de prêt d'un véhicule communal entre la Ville de Leers et l'association, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2** – d'autoriser Monsieur Boulahouache, Adjoint délégué au Sport, à signer ladite convention avec l'association bénéficiaire de cette mise à disposition.

**Adopté à 23 voix pour et 6 absents.**

## CONVENTION DE PRÊT D'UN VEHICULE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Entre

La Ville de Leers représentée par l'Adjoint délégué au Sport, M. Kamel BOULAHOUACHE dûment habilité par délibération ..... du Conseil Municipal en date du ..... portant sur la signature de la présente convention.

Ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'Association ....., dûment représentée par Madame/Monsieur (nom et fonction)

Ci-après dénommée « l'Association »

### Préambule

La Ville, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations sportives leersoises, met à disposition de l'Association, à titre ponctuel, un véhicule pour faciliter ses déplacements.

### Article 1 — Objet

La Ville de Leers met à disposition de l'Association un véhicule dans le cadre d'un déplacement en lien avec son activité.

Déplacement (préciser lieu et cadre du déplacement) :

Ce véhicule, objet de la présente convention est le suivant :

Véhicule :

Type :

Numéro d'immatriculation :

Carburant (rayer les mentions inutiles) : essence/ diesel / électrique

### Article 2 — Usage autorisé

Le véhicule ne peut être utilisé que pour :

- Le transport des membres de l'Association dans le cadre du déplacement demandé.
- Le transport de matériel sportif nécessaire à cette activité.

**Sont strictement interdits :**

- L'usage à des fins personnelles ou non liées à l'activité déclarée.
- Le prêt ou la sous-location du véhicule à des tiers.

- Le transport de marchandises ou de personnes non membres de l'Association.
- La participation à des compétitions automobiles ou à des épreuves.
- Tout usage en dehors des dates et horaires autorisés.

Les déplacements s'effectuent dans un rayon maximum de 500 kms autour de la commune de Leers. Tout déplacement devant s'effectuer à plus de 500 kms de la commune s'effectuera obligatoirement avec 2 chauffeurs et devra faire l'objet d'une demande exceptionnelle un mois avant la date souhaitée auprès de l'adjoint au Sport.

### Article 3 — Utilisateurs autorisés

Seuls les membres de l'Association dûment autorisés par écrit par le président de l'Association et titulaires d'un permis de conduire valide (correspondant à la catégorie du véhicule) sont autorisés à conduire le véhicule.

La liste des conducteurs autorisés doit être transmise à la Ville avant le retrait du véhicule. Aucune modification ne sera acceptée en cours de prêt.

La Ville de Leers autorise l'Association à utiliser le véhicule référencé ci-dessus aux conditions suivantes :

- Le chauffeur est âgé de plus de 21 ans.
- Le chauffeur a obtenu son permis de conduire depuis plus de trois ans (en cas de permis délivré après conduite accompagnée -AAC-, ce délai est réduit à deux ans).
- Les copies du permis de conduire de tous les conducteurs éventuels seront jointes à la présente convention. Tout conducteur n'ayant pas fourni de copie de son permis de conduire au moment de la signature de la présente convention devra le faire 48 heures avant le jour du déplacement.

Liste des conducteurs :

### Article 4 — Modalités de demande, de mise à disposition et de restitution

a) La réservation s'effectue par envoi d'un mail à la boîte contact de la Ville :

[contact@ville-leers.fr](mailto:contact@ville-leers.fr)

b) La demande de réservation devra faire apparaître :

- La ou les dates de réservation.
- Les heures d'utilisation du véhicule.
- Le nom du ou des chauffeurs et la photocopie de leur permis de conduire.
- La destination.
- L'objet du déplacement.
- L'heure, le jour et le lieu de la remise, puis de la restitution des clés.

Jour et heure de mise à disposition :

Jour et heure de restitution :

### c) Mise à disposition du véhicule

Le véhicule est stationné au parking Pasteur de la mairie de Leers

- Les clés du véhicule sont remises par le service des Sports.
- Une fiche technique sera remplie au départ et à l'arrivée du véhicule et devra être restituée avec les clés. Toute remarque technique concernant le véhicule devra être inscrite sur cette fiche.
- A son retour, le véhicule sera remis au parking de la Mairie et la clef au service des Sports.
- Un état des lieux contradictoire sera effectué à l'arrivée du véhicule ou le lendemain, et à défaut dans les 48 heures si le retour est effectué en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

d) Les réservations seront effectuées au minimum 15 jours avant la date souhaitée d'utilisation du véhicule et une seule requête à la fois sera validée. En cas de demandes multiples pour une même date, la priorité sera donnée, sauf exceptions, à la demande qui aura la plus grande antériorité ou selon le niveau de compétition qui engendre le déplacement.

## Article 5 — Obligations

Le conducteur de l'Association s'engage à :

- Respecter le Code de la Route et les règles de sécurité en vigueur.
- Ne pas conduire sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments incompatibles avec la conduite.
- Porter sa ceinture de sécurité et veiller à ce que tous les passagers en fassent de même.
- Vérifier l'état du véhicule avant le départ (niveaux, pneus, éclairage, etc.) et signaler toute anomalie à la Ville immédiatement.
- Veiller au bon usage du véhicule.
- Restituer le véhicule dans l'état de propreté dans lequel il l'a emprunté.
- Il est interdit de fumer, boire ou manger à l'intérieur.

La Ville s'engage à :

- Mettre à disposition un véhicule en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation.
- Fournir les documents obligatoires (carte grise, attestation d'assurance, manuel d'entretien).
- Informer l'Association de toute restriction ou condition particulière liée au véhicule.

## Article 6 — Etat du véhicule

### A la mise à disposition du véhicule

- L'Association doit remplir un état des lieux contradictoire avec la Ville au moment du retrait et de la restitution du véhicule (voir Annexe 1).
- Toute détérioration non signalée avant le départ sera présumée à la charge de l'Association.

À l'issue du prêt, l'Association s'engage à :

- Restituer le véhicule propre et en bon état, hors usure normale, à l'heure convenue.
- Fournir un état des lieux de sortie contradictoire avec la Ville.
- Remettre les clés, les documents du véhicule (carte grise, assurance) et les accessoires (triangles, gilets, etc.).

## Article 7 — Conditions financières

Sont à la charge de l'Association :

- les frais de carburant. Le véhicule devra être restitué avec un niveau de carburant au moins égal à celui de la remise des clés.

- les contraventions et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- les frais éventuels de parking,
- les frais pour réparation induits par une erreur de carburant.
- Les réparations en cas de détérioration du véhicule.

### Article 8 — Responsabilités de l'Association

Le non-respect de la présente convention (véhicule remis sale, kilométrages sans rapport avec le trajet annoncé,...) entraîne qu'aucun nouveau prêt de véhicule ne sera accordé à l'Association concernée.

Dans le cas où le véhicule n'est pas rendu en parfait état de propreté, il sera réclamé à l'utilisateur le montant des frais de nettoyage.

### Article 9- Assurance

Chacune des deux parties, Ville et Association, garantit par une assurance appropriée les risques inhérents à l'utilisation du véhicule.

La commune a souscrit une assurance automobile pour garantir les dommages pouvant résulter de l'utilisation du véhicule.

L'association atteste avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de l'assureur :

.....  
N° contrat .....

Elle produira à la signature de la présente convention une attestation d'assurance. En cas de changement de contrat ou d'expiration de l'attestation d'assurance au cours de la convention, l'association s'engage à fournir une attestation d'assurance à jour aux services communaux.

Lors des arrêts, le stationnement du véhicule sera sécurisé et celui-ci fermé à clé. Tout dommage pendant l'utilisation du véhicule par l'association sera pris en charge par l'association (équipements divers d'habitacle, radio, tapis de sol, cette liste n'est pas exhaustive).

La commune assure les responsabilités qui lui incombent et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

Dans le cas d'un accident responsable ou de dégradations du véhicule lors de sa mise à disposition, le paiement de la franchise, prévu au contrat d'assurance, sera à la charge de l'utilisateur signataire, un constat amiable devra être dûment complété, signé et remis à la commune.

En cas de panne ou d'immobilisation, un mémo reprenant les coordonnées de l'assureur de la commune, mis à disposition dans le véhicule, indiquera les coordonnées de l'assureur permettant la prise en charge du véhicule et des occupants.

### Article 10 — Confidentialité et protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné uniquement au service chargé de la gestion des prêts de véhicules aux associations. Ces données sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'instruction et du suivi de votre demande de prêt et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à ce traitement.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou encore d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute autre demande relative à vos données, vous pouvez contacter : [contact@ville-leers.fr](mailto:contact@ville-leers.fr)

Pour l'Association

Pour la Ville

(Nom, prénom et fonction)

M. BOULAHOUACHE  
Adjoint délégué au Sport

État du véhicule au départ    sans objet        dommages   

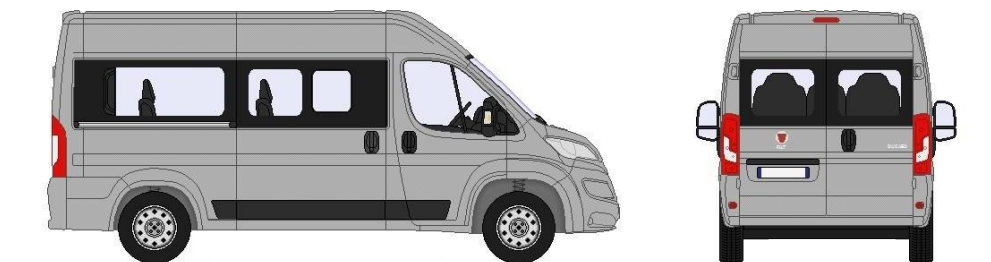
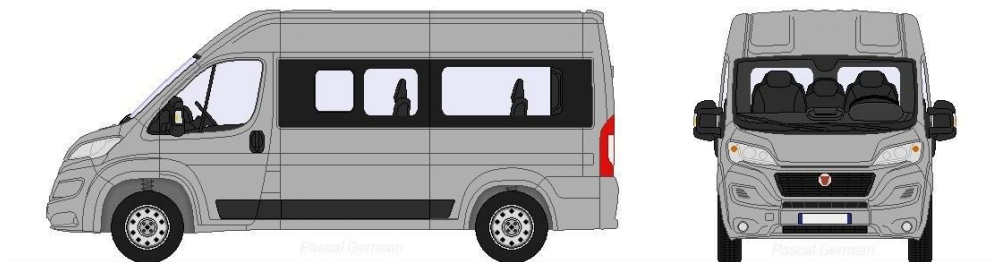
Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_27-DE

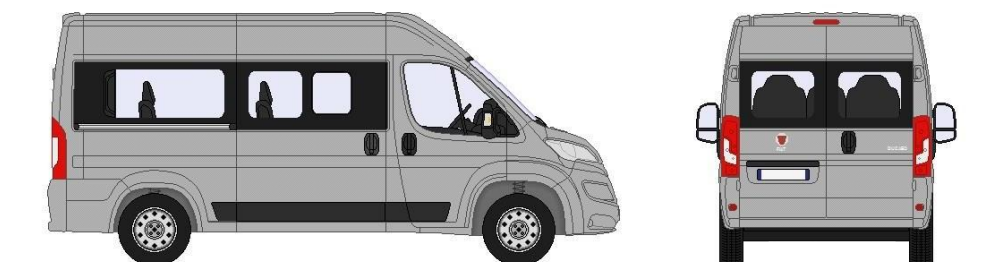
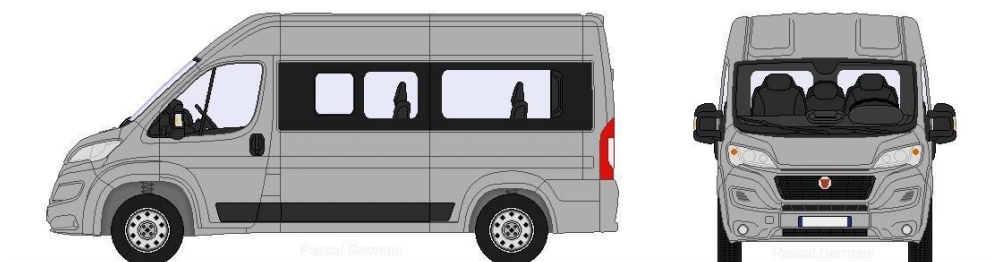


Nature des dommages \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

État du véhicule au retour    sans objet        dommages   



Nature des dommages \_\_\_\_\_

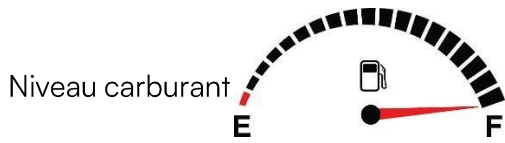
\_\_\_\_\_

Départ véhicule

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Prise en compte : Clés

Kms au compteur : \_\_\_\_\_

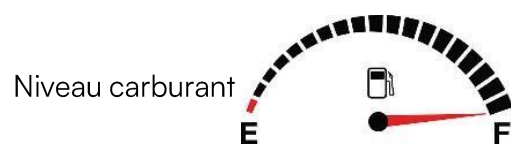


Retour véhicule

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Retour : Clés

Kms au compteur : \_\_\_\_\_



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_27-DE



Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/28

#### FINANCES — ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

L'instruction comptable M 57 impose, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, la mise en place d'un référentiel budgétaire et financier (RBF) pour les communes ayant une population supérieure à 3 500 habitants.

Le RBF a pour objectif principal de formaliser et de préciser les règles de gestion budgétaire et comptable applicables au budget de la ville. Il décrit les modalités de préparation et d'adoption du budget ainsi que les processus financiers internes mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet ainsi d'identifier le rôle stratégique de chaque acteur en présence.

Le règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature, il sera actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pourra être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique.** — d'adopter le règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération.

Adopté à 29 voix pour.



VILLE DE  
Leers

# RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER VILLE DE LEERS

Conformément à l'article L1612-30 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Ce document précise :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.
- La chaîne budgétaire et comptable de la ville de Leers

La ville de Leers n'utilise pas les autorisations de programmes, ni les AE et les CP. En conséquence, le document ne précisera pas les modalités de gestion des AE et des CP et les modalités d'information sur la gestion des engagements pluriannuels. Toutefois, elle informera chaque année l'assemblée délibérante de l'avancée des projets à partir du plan pluriannuel d'investissement.

Le présent règlement budgétaire et financier a pour objectif principal de formaliser et de préciser les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à son budget. Il décrit les modalités de préparation et d'adoption du budget et les processus financiers internes mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet ainsi d'identifier le rôle stratégique de chaque acteur en présence.

Le règlement est valable pour la durée de la mandature, il sera actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pourra être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

## Table des matières

I.	Le cadre juridique du budget communal .....	5
A.	La définition du budget.....	5
B.	Les grands principes budgétaires et comptables .....	5
1)	L'annualité budgétaire .....	5
2)	L'unité budgétaire .....	6
3)	L'universalité budgétaire :.....	6
4)	La spécialité budgétaire.....	7
5)	L'équilibre budgétaire et de sincérité.....	7
C.	La présentation du budget .....	7
D.	le vote du budget .....	8
II.	L'exécution budgétaire .....	9
A.	L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget .....	9
B.	L'exécution des dépenses après l'adoption du budget .....	9
C.	Le circuit comptable des recettes et des dépenses.....	10
1)	Etape 1 : l'engagement.....	10
2)	Etape 2 : la liquidation.....	11
3)	Etape 3 : le paiement de la dépense.....	11
D.	La collaboration avec le Service de Gestion Comptable.....	12
E.	Le respect du délai global de paiement .....	13
F.	La gestion des dépenses imprévues.....	13
III.	La fin d'un exercice budgétaire.....	14
A.	Les opérations de fin d'exercice.....	14
B.	La clôture de l'exercice budgétaire.....	14
IV.	Les régies.....	15
A.	La gestion de fait.....	15
B.	La création d'une régie .....	16
C.	La régie d'avances .....	16
D.	La régie de recettes .....	16
E.	Le suivi et le contrôle des régies .....	16
V.	La gestion pluriannuelle.....	17
A.	La définition des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).....	17
B.	Le vote des AP/CP.....	17

C.	La révision des AP/CP .....	17
VI.	Les provisions.....	18
VII.	L'actif et le passif.....	18
A.	La gestion patrimoniale.....	18
VIII.	La gestion des immobilisations.....	19
A.	Les immobilisations .....	19
B.	Les subventions d'investissement versées.....	20
IX.	La gestion de la dette.....	20
X.	Les garanties d'emprunt.....	21
XI.	La gestion de la trésorerie .....	21
XII.	Le contrôle des collectivités territoriales.....	22
XIII.	Lexique.....	23

# I. Le cadre juridique du budget communal

## A. La définition du budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement.

En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

La gestion budgétaire de la collectivité est régie par un cadre juridique dénommé instruction budgétaire et comptable M 57.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable implique des rôles distincts pour ces deux acteurs publics :

- L'ordonnateur : le Maire de la ville, en charge de l'engagement, de la liquidation, du mandatement et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes avec l'appui des services internes de la ville.
- Le comptable public : agent de la Direction générale des finances publiques, en charge de l'exécution du paiement, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, du recouvrement des recettes ainsi que du paiement des dépenses de la ville de Leers. Il effectue un contrôle hiérarchisé des dépenses (CHD) et des recettes effectuées par l'ordonnateur.

## B. Les grands principes budgétaires et comptables

### 1) L'annualité budgétaire

Le budget est voté chaque année pour un exercice budgétaire N qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre N.

Le budget est adopté en principe avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique où :

- Jusqu'au 30 avril, l'année du renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- Dans les quinze jours suivant la date de transmission des informations indispensables par le préfet à l'établissement du budget quand elles n'ont pas été communiquées avant le 31 mars ;
- Jusqu'au 1er juin (ou 15 juin l'année de renouvellement de l'assemblée) lorsque le budget de l'exercice précédent a été réglé d'office par le préfet à l'issue de la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L.1612-9.

Ce principe d'annualité comprend certains aménagements justifiés par le *principe de continuité budgétaire* :

- Les reports de crédits : les dépenses engagées mais non mandatées vis-à-vis d'un tiers à la fin de l'exercice sont reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement des dépenses.
- La période dite « de journée complémentaire » : cette période correspond à la journée comptable du 31 décembre prolongée jusqu'au 31 janvier permettant de comptabiliser pendant un mois supplémentaire, en section de fonctionnement, des dépenses correspondant à des services rendus par la collectivité avant le 31 décembre ou de comptabiliser des recettes correspondant à des droits acquis avant cette date et permettant aussi l'exécution des opérations d'ordre de chacune des sections. Cette journée doit être la plus courte possible et son utilité est limitée avec le recours des rattachements comptables des charges et des produits
- La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement : gestion autorisée pour les opérations d'investissement permettant de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

## 2) L'unité budgétaire

Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune. La totalité des recettes et des dépenses de la collectivité figurent dans un document unique.

Néanmoins, cette règle comporte deux exceptions :

- Le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par d'autres décisions budgétaires ;
- Certaines activités et certains services publics peuvent faire l'objet d'un suivi dans des budgets distincts annexes du budget principal (exemple : le budget principal du CCAS et ses deux budgets annexes la résidence des 4 vents et la résidence des cygnes)

## 3) L'universalité budgétaire :

Le budget de l'entité doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses.

Cette règle suppose :

- La non-contraction entre les recettes et les dépenses : le montant brut de chaque recette et chaque dépense doit être intégralement mentionné au budget ;
- La non-affectation d'une recette à une dépense : les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses.

Toutefois, certaines recettes, sont grevées d'affectation spéciale, dès lors que la loi ou le règlement, les affectent à des dépenses particulières. Elles font l'objet d'un suivi particulier sur une annexe budgétaire dédiée jointe au budget primitif et au compte financier unique. Il s'agit de produit des amendes de police (Article R. 2334-12 du code général des collectivités territoriales), des taxes de séjour (Article R. 2333-27 du code général des collectivités territoriales), des dotations d'équipements des territoires ruraux (Article R. 2334-36 du code général des collectivités territoriales)

De même, les subventions d'équipement reçues par l'entité sont affectées à un équipement ou à une catégorie d'équipements particuliers et doivent conserver leur destination.

Enfin, les recettes finançant une opération pour compte de tiers sont affectées à cette opération.

#### 4) La spécialité budgétaire

Les dépenses et des recettes se regroupées en fonction de leur nature ou de leur destination.

#### 5) L'équilibre budgétaire et de sincérité

Ils impliquent une évaluation sincère des dépenses et des recettes ainsi qu'un équilibre entre les recettes et les dépenses inscrites au budget et entre les deux sections (fonctionnement et investissement).

Tous ces principes permettent d'assurer une intervention efficace du conseil municipal dans la procédure budgétaire et d'organiser une gestion transparente des deniers publics. En cas de non-respect de ces principes, la ville encourt des sanctions prévues par la loi.

Le remboursement de la dette doit être assuré par des RP (capital de la dette) et non par emprunt.

### C. La présentation du budget

Construit selon le référentiel comptable M 57, le budget est présenté sous la forme de deux sections

- La section de fonctionnement : elle permet à la ville d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent. Elle regroupe essentiellement les dépenses de gestion courante, les dépenses de personnel et les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements. Cette section est financée par des ressources définitives et régulières composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'Etat et de produits des services communaux.
- La section d'investissement : elle prépare l'avenir, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Les dépenses sont principalement les opérations d'ordres, le remboursement de la dette en capital. Les recettes sont principalement des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, le Fonds de compensation de la TVA et les emprunts.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilés chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

L'ensemble des opérations est classé selon un double classement des opérations, par nature et par fonction. Le classement des opérations par fonction permet d'établir une distinction des recettes et des dépenses selon leur destination ou leur affectation.

Le budget contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la collectivité.

Le premier budget de l'année est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. En effet, il peut être modifié par un budget supplémentaire et/ou des décisions modificatives :

- Le budget supplémentaire (BS), est une décision modificative spécifique qui a pour principal objet de reprendre les résultats cumulés de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte financier unique qui doit être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1. Le budget supplémentaire doit être voté lors de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit le vote du compte financier unique. Son adoption n'est pas nécessaire :
  - 1° lorsque les résultats ont été repris directement dans le budget primitif voté lors de la même séance ou après la séance approuvant le compte financier unique ;
  - 2° lorsqu'il y a eu reprise anticipée des résultats et que le compte financier unique ne fait pas apparaître de différence avec les montants reportés par anticipation dans les conditions décrites à l'article L. 1612-32 L.5217-10-11 du CGCT (Titre 2 - chapitre I – partie 6).
- Les décisions modificatives (DM) correspondent à la modification des prévisions inscrites au budget. Elles peuvent être adoptées à tout moment, après le vote du budget primitif. Elles permettent d'intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, ou de supprimer des crédits antérieurement votés,
- Les décisions de virement dans le cadre de la fongibilité des crédits. La fongibilité de crédits permet à une assemblée délibérante, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cette autorisation est autorisée lors du budget primitif. L'ordonnateur rend compte de sa décision au conseil municipal, dès la plus proche séance. Cette autorisation de virement de crédits est renouvelée chaque année.

## D. Le vote du budget

Selon l'article L1612-26 du CGCT, le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante.

Le budget, une fois voté, est envoyé sous forme dématérialisée aux services de l'Etat.

Le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) organisé sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) présenté par le maire. Ce débat doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent la séance d'adoption du budget primitif. Le rapport d'orientation budgétaire comporte les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement

comme en investissement (des éléments prospectifs pour N+1 doivent obligatoirement apparaître), Les engagements pluriannuels et La structure et la gestion de la dette. Cette note est publiée à l'intention des citoyens.

Le budget est également accompagné d'une présentation brève et synthétique qui est publiée.

Le budget est présenté soit par nature soit par fonction. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction ; lorsqu'il est voté par fonction, il est assorti d'une présentation croisée par nature. La ville de Leers vote son budget par nature. Sa présentation est donc complétée par une présentation fonctionnelle. Le budget est également sous-divisé en chapitres et articles.

Le conseil Municipal vote le budget au niveau du chapitre. En conséquence, le contrôle de la disponibilité des crédits est opéré à ce niveau.

## II. L'exécution budgétaire

### A. L'exécution des dépenses avant l'adoption du budget

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que le maire de l'entité est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement (hors autorisation d'engagement) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril (30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants) ou jusqu'à l'adoption du budget, le maire de l'entité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), sous réserve de l'autorisation de l'entité précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement, soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, le maire ou le président de l'assemblée délibérante peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement s'il n'est pas adopté, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

### B. L'exécution des dépenses après l'adoption du budget

Le budget communal est réparti par thématique sous la responsabilité d'un élu et d'un directeur de service. Ce dernier peut gérer des budgets de différentes thématiques.

Le budget est ventilé par article comptable de manière informative. La ventilation prévisionnelle du budget par article permet de mieux observer les variations de dépenses et améliorer l'efficacité des dépenses.

## C. Le circuit comptable des recettes et des dépenses

La totalité du circuit comptable est dématérialisé. Cela signifie que toutes les étapes pour le paiement des dépenses et tous les actes pour le titrage des recettes sont dématérialisés au moyen d'un logiciel comptable retraçant les opérations et les individus intervenant dans le processus.

### 1) Etape 1 : l'engagement

L'engagement constitue la première étape du circuit comptable en dépenses. C'est un acte par lequel la ville crée, ou constate à son encontre, une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un marché, d'un simple bon de commande...

L'engagement préalable est obligatoire dans le logiciel comptable en dépenses, quelle que soit la section (fonctionnement ou investissement). Il permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants; il précède la signature d'un contrat ou d'une convention, ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs.

L'engagement permet de répondre à 4 objectifs essentiels :

- Vérifier l'existence de crédits sur les lignes budgétaires
- Déterminer les crédits disponibles
- Rendre compte de l'exécution du budget
- Générer les opérations de clôture

La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive de l'ordonnateur, à savoir M. le Maire. Il peut déléguer sa compétence à ses adjoints.

Au départ, le service prescripteur (c'est à dire le service à l'origine de l'engagement juridique) transmet aux FAF les pièces justificatives (SIRET, IBAN, Kbis) pour créer le tiers concerné dans la base de données du logiciel comptable. Par contre, le service des finances, des achats et du foncier ne crée pas les tiers individus pour la paie. Ensuite, le service prescripteur crée un bon de commande en joignant un devis. Celui-ci est alors validé par le directeur du service (vérification de l'opportunité de la dépense), puis par le directeur des Finances, des Achats et du Foncier (vérification de la régularité comptable: devis conforme au bon de commande, imputation comptable, respect de la commande publique). Le bon de commande est ensuite validé par l' élu ayant délégation. Enfin, le maire signe le bon de commande. Après sa signature par le maire, le bon de commande devient l'engagement juridique. Ce dernier est envoyé au fournisseur par le service prescripteur.

Certains engagements sont créés sans devis (montant pour un marché, achat dans un magasin), car le montant de la dépense n'est pas connu à l'avance. La création d'engagement juridique sans devis réserve les crédits et matérialise le plafond maximal de dépense autorisé par l' élu. Le détail de la dépense sera connu après la réception des factures.

En recettes, l'engagement n'est pas obligatoire. Mais la ville de Leers procède à l'engagement des recettes systématiquement dès que le service des finances, des achats et du foncier réceptionne une notification de recettes attendues (subvention, état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, factures des services...). L'engagement des recettes améliore le suivi des recettes et devient ainsi un outil d'aide à la gestion budgétaire de la commune.

Régulièrement, le directeur des Finances, des Achats et du Foncier effectue un contrôle au niveau des engagements.

## 2) Etape 2 : la liquidation

Elle correspond à la vérification de la réalité de la dette et à l'arrêt du montant de la dépense. La réception des factures est totalement dématérialisée. Le service des finances, des achats et du foncier de la collectivité n'accepte que les factures déposées dans le logiciel d'état Chorus pro. Il ne prend en charge aucune facture papier ou reçu par mail.

Après réception de la facture, la certification du service fait est portée et attestée au regard de l'exécution des prestations effectuées ou de la livraison des fournitures commandées par le service prescripteur.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnement des recettes : le service budgétaire et comptable valide les propositions de mandats ou de titres après vérification de la cohérence des montants et contrôle de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires exemple : contrat signé des deux parties...). Puis il émet l'ensemble des pièces comptables réglementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permet au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Avant l'envoi pour signature à l'ordonnateur, le directeur des Finances, des Achats, et du Foncier effectue un contrôle par sondage sur les mandats (factures et/ou pièces marchés jointes, vérifications des montants, conformité des adresses entre la base des tiers et la facture, imputations comptables, rattachement à un marché, investissement rattaché à une fiche inventaire)

En recette, les titres sont émis, soit avant encaissement avec l'édition d'un avis de somme à payer, soit après l'encaissement pour régularisation (arrivée de recettes sur le compte d'attente P503)

A titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de dette, ...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.

## 3) Etape 3 : le paiement de la dépense

Cette étape est effectuée par le comptable public rattaché à la Direction générale des finances publiques. Son service s'appelle le service de gestion comptable (SGC). Lorsque toutes les opérations ont été effectuées par l'ordonnateur de la ville, et après avoir réalisé son contrôle de régularité portant sur la qualité de l'ordonnateur, la disponibilité des crédits, l'imputation, la validité de la créance, les pièces justificatives (factures, contrat, notification) et le caractère libératoire du règlement, le comptable procède au paiement de la dépense par virement bancaire.

## D. La collaboration avec le Service de Gestion Comptable

La commune travaille en collaboration étroite avec le SGC. Le service des FAF travaille régulièrement en amont du mandatement et le montage de certaines opérations (exemple : opération pour compte de tiers) pour limiter les rejets du mandatement et ainsi améliorer la qualité comptable de la ville.

Le SGC met à disposition de la collectivité un conseiller aux décideurs locaux (CDL) qui propose une offre de conseil budgétaire, financier, juridique et fiscal. Il est un cadre de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), expert du conseil au service des élus locaux (maires, présidents d'EPCI) et de leur service.

## E. Le respect du délai global de paiement

Le délai global de paiement

Le délai global de paiement signifie que la collectivité doit payer les sommes dues après réception de marchandises ou de travaux, fourniture d'un service dans un délai imparti. La durée est de 30 jours pour les collectivités locales. Ce délai est partagé entre :

- Le délai d'intervention de l'ordonnateur, fixé à 20 jours, pour la réception et le mandatement de la facture.
- Le délai d'intervention du comptable, fixé à 10 jours, pour la réception et le paiement du mandat

Le délai global de paiement court à compter la date de dépôt dans Chorus de la demande de paiement (la facture) par la collectivité, ou à la date d'exécution des prestations si celle-ci est postérieure.

Le délai global de paiement peut être suspendu si la demande de paiement adressée à la ville n'est pas conforme aux obligations légales et contractuelles du créancier. Cette suspension démarre à compter de la notification motivée de l'ordonnateur au fournisseur ou prestataire concerné et reprend lorsque la collectivité reçoit la totalité des éléments manquants et irréguliers (il s'agit de l'interruption de paiement).

Le non-respect du délai réglementaire expose la collectivité à des sanctions financières. Dès le premier jour de retard, deux types de pénalités s'appliquent de plein droit (sans que le fournisseur ait besoin de les réclamer) :

1. Les Intérêts Moratoires (IM) : Ils sont calculés sur la base du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 8 points.
2. L'Indemnité Forfaitaire pour Frais de Recouvrement : Fixée à 40 euros par facture en retard.

## F. La gestion des dépenses imprévues

En cas de dépense imprévues dans un chapitre, le maire procède à des virements de crédits de chapitre à chapitre hors dépenses de personnel, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cette autorisation est autorisée lors du budget primitif. L'ordonnateur rend compte de sa décision au conseil municipal, dès la plus proche séance. Cette autorisation de virement de crédits est renouvelée chaque année.

En nomenclature M57, les dépenses imprévues peuvent être inscrites sous forme d'autorisations de programme ou d'autorisations d'engagement, dans la limite de 2% des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section. Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution.

### III. La fin d'un exercice budgétaire

#### A. Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice permettent de respecter le principe budgétaire d'annualité et le principe d'indépendance des exercices basés sur la notion de droits constatés.

En section de fonctionnement, les opérations de fin d'exercice sont appelées opération de rattachement. Il s'agit :

- Les charges à payer : ce sont les dépenses de fonctionnement engagées en N-1, dont le service a été fait, mais pour lesquelles les factures ne sont pas parvenues avant la clôture de l'exercice.
- Les produits à recevoir ; il s'agit de recettes de fonctionnement dont le fait générateur est intervenu en N-1 mais pour lesquelles les pièces justificatives n'ont pas été reçues avant la clôture (exemple : bulletin de versement d'une régie de recette établi après le 1<sup>er</sup> janvier) Elles doivent être rattachées à l'exercice comptable par l'émission d'un titre de produit à recevoir.
- Les charges constatées d'avances : ce sont les dépenses de fonctionnement payées en N-1 et dont une partie concerne N. La part représentative des frais de l'année N ne doit pas intégrer le résultat N-1 mais celui de N (exemple les ICNE).
- Les produits constatés d'avance : à l'instar de ce qui est constaté pour les charges constatées d'avance, il s'agit de diminuer les produits titrés en N-1 dont une partie de la recette concerne N (loyer avec paiement à terme à échoir par exemple).

En section d'investissement, les opérations de fin d'exercice sont les restes à réaliser. En dépense, ils correspondent aux seuls engagements non mandatés et justifiés par un état signé de l'ordonnateur. Ils ne doivent pas dépasser le disponible budgétaire de fin de gestion N. En effet, une dépense ne peut être engagée sans les crédits budgétaires correspondants.

En recette, les restes à réaliser, correspondent aux recettes certaines n'ayant pas fait l'objet d'un titre de recette. Ils sont également justifiés par un état signé de l'ordonnateur mais contrairement aux dépenses, ils peuvent être supérieurs aux disponibilités budgétaires à condition de détenir une pièce justificative.

#### B. La clôture de l'exercice budgétaire

Une fois les opérations de fin d'exercice réalisées, la clôture budgétaire au 31 décembre de l'année est matérialisée par la réalisation du compte financier unique (CFU) (article L1612-31 du CGCT). Le CFU présente une information financière plus simple et plus lisible que les précédents comptes administratifs et comptes de gestion. Il vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Fusionnant le compte de gestion et le compte administratif, le CFU est désormais commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il reprend les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), présente alors les résultats comptables de l'exercice budgétaire et contient le bilan comptable de la collectivité.

Le CFU se compose de plusieurs parties clés :

#### **Le bilan :**

- Présente le patrimoine de la collectivité (actif et passif) à la clôture de l'exercice.
- Montre les investissements, les dettes, les créances, etc.

#### **Le compte de résultat :**

- Détaille les recettes et les dépenses de l'exercice (fonctionnement et investissement).
- Permet de calculer le résultat de l'exercice (excédent ou déficit).

#### **Les annexes :**

- Fournissent des informations complémentaires (détail des subventions, des emprunts, des engagements hors bilan, etc.).
- Incluent des tableaux de synthèse et des indicateurs financiers.
- L'état de variation des capitaux propres :
- Montre l'évolution des fonds propres de la collectivité (réserves, report à nouveau...)

## **IV. Les régies**

Seul le comptable de la Direction générale des finances publiques est habilité à régler les dépenses et recettes de la ville.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses par les services de la ville. Pour cela, un agent de la ville est nommé régisseur.

### **A. La gestion de fait**

Aucun autre agent (sauf s'il est nommé mandataire) et aucun élu ne peut manipuler des deniers publics. Si les personnes manipulent des fonds sans autorisation, elles font de la gestion de fait. Selon l'article 60-XI de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963, la gestion de fait s'applique à « toute personne qui, sans avoir la qualité de comptable public ou sans agir sous contrôle et pour le compte d'un comptable public, s'ingère dans le recouvrement de recettes affectées ou destinées à un organisme public », ou « reçoit ou manie directement ou indirectement des fonds ou valeurs extraits irrégulièrement de la caisse d'un organisme public ».

La constitution d'une gestion de fait assimile le gestionnaire de fait à un comptable public ; il doit donc rendre compte de sa gestion dans les mêmes conditions qu'un comptable patent et peut dès lors être sanctionné selon une procédure spécifique par les juridictions financières soit les Chambres Régionales des Comptes (CRC) pour les collectivités locales.

## B. La création d'une régie

La création d'une régie est de la compétence du conseil municipal mais elle peut être déléguée au maire. A Leers les régies sont créées par une décision du maire.

L'avis conforme du comptable public est une formalité substantielle préalable à l'arrêté de création de la régie.

## C. La régie d'avances

La régie d'avance permet au régisseur de payer certaines dépenses énumérées dans l'acte de création de la régie : selon les moyens de paiement prévu dans ce dernier. Pour cela, il dispose d'avances de fonds versés par le comptable public. Une fois les dépenses payées, l'ordonnateur établit un mandat au nom du régisseur et le comptable viendra ensuite s'assurer de la régularité de la dépense présentée au regard des pièces justificatives fournies par le régisseur et reconstituera l'avance qui a été faite au régisseur à hauteur des dépenses validées.

## D. La régie de recettes

La régie de recettes permet au régisseur d'encaisser les recettes réglées par les usagers des services de la collectivité et énumérées dans l'acte de création de la régie. Le régisseur verse et justifie les sommes encaissées au comptable public au minimum une fois par mois et dans les conditions fixées par l'acte de régie.

## E. Le suivi et le contrôle des régies

L'ordonnateur, au même titre que le comptable public, est chargé de contrôler le fonctionnement des régies et l'activité des régisseurs. Il peut s'agir d'un contrôle, sur pièces et/ou sur place.

En sus des contrôles sur pièces qu'il exerce lors de la régularisation des écritures, le comptable public exerce également ses vérifications sur place. L'ensemble des intervenants dans les processus de régies doivent tenir compte de ses observations contenues dans les rapports de vérification.

## V. La gestion pluriannuelle

### A. La définition des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP)

Les *autorisations de programme (AP)* constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des **investissements**. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

L'AP doit couvrir la totalité des dépenses d'**investissement** du programme : études, acquisitions immobilières et mobilières, travaux et maîtrise d'œuvre, ...

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les *autorisations d'engagement (AE)* constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de **fonctionnement**. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les *crédits de paiement (CP)* constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la ville.

En matière de pluri annualité, le référentiel M57 permet l'affectation des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement (AP ou AE) sur plusieurs chapitres.

### B. Le vote des AP/CP

L'assemblée délibérante est compétente pour voter, réviser ou annuler les AP.

Seul le montant global de l'AP fait l'objet d'un vote. Une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

### C. La révision des AP/CP

La révision d'une autorisation de programme consiste soit en une augmentation, soit en une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme. Le montant de l'autorisation de programme peut alors être modifié.

La collectivité peut définir des règles de suppression d'autorisations devenues sans objet dans un délai prédéfini, elle peut également modifier les autorisations en fonction du rythme des

réalisations des opérations pour éviter une déconnexion entre le montant des autorisations et le montant maximum des crédits de paiement inscrits au budget.

La révision des autorisations de programme ne sera alors autorisée que dans le cas d'une modification du montant d'une même autorisation correspondant à une priorité municipale. En effet, cette gestion en autorisations de programme et crédits de paiement implique un suivi strict et rigoureux des grandes opérations afférentes au plan pluriannuel d'investissement.

Les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Pour procéder à l'annulation d'une autorisation de programme, et conformément au principe de parallélisme des formes, la ville devra délibérer.

## VI. Les provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge. Il s'agit d'une dépense semi budgétaire c'est à dire que la constatation soit d'une dépense budgétaire soit d'une recette budgétaire, est sans contrepartie budgétaire. Ces opérations sont retracées au sein des chapitres réels.

Certaines provisions sont obligatoires (art. L.2321-2 et R.2321-2 CGCT) :

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance
- Au titre des garanties d'emprunts, de prêts, de créances ou avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité à un organisme faisant l'objet d'une ouverture de procédure collective
- Lorsque que le recouvrement des titres (Restes A Recouvrer) est compromis malgré les diligences accomplies par le comptable public.

Pour tous les autres risques et dépréciations, elles sont facultatives.

La ville de Leers met en œuvre les provisions si :

- Il existe une obligation de la collectivité vis-à-vis d'un tiers
- Il y a une sortie de ressource probable ou certaine pour éteindre cette obligation
- Le montant peut être estimé de manière fiable

Les provisions ont un caractère provisoire. Elles doivent être actualisées chaque année et doivent être reprises si le risque ou la charge s'est réalisé ou a disparu.

## VII. L'actif et le passif

### A. La gestion patrimoniale

Les collectivités disposent d'un patrimoine dévoué à l'exercice de leurs fonctionnement et compétences. Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de cet inventaire participe à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes. Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés

ou quasi propriété de la collectivité. Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au comptable public, en charge de la tenue de l'actif de la collectivité. Tout mouvement en investissement doit faire référence à un numéro d'inventaire. Ces numéros sont référencés dans le logiciel comptable de la ville.

La codification de l'inventaire a été refondé en 2025 afin de faciliter la traçabilité des biens patrimoniaux et améliorer la qualité comptable de la ville. La nouvelle codification s'écrit : année/trois premières lettres de la nature du bien/3 premières lettres nom du fournisseur/lieu précis

Exemple :

- Un bâtiment : 25/BAT/CAS/franklin soit le bâtiment espace culturel Casadesus créée en 2025 sur rue franklin
- Un photocopieur : 24/PHO/SHA/HDV1 soit un photocopieur Sharp acheté en 2024 à l'hôtel de ville 1 étage
- Un souffleur : 22/sou/hus/CTM : un souffleur Husqvarna acheté situé au CTM

L'ancienne codification de l'inventaire, basée sur un numéro d'entrée dans un lieu reste en vigueur pour les anciens biens.

## VIII. La gestion des immobilisations

### A. Les immobilisations

Un bien est comptabilisé comme une immobilisation :

- S'il est destiné à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité territoriale,
- S'il augmente la valeur et/ou la durée de vie du bien immobilisé,
- S'il est un élément identifiable,
- S'il est porteur d'avantages économiques futurs et correspond à un actif non générateur de trésorerie et ayant un potentiel de service et s'il est un élément contrôlé par la collectivité. L'ensemble des immobilisations forme le patrimoine de la collectivité.

Les immobilisations se déprécient, ce qui correspond aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La nomenclature M57 implique un amortissement immédiat sur les nouvelles acquisitions. La comptabilisation des amortissements débutera à la date de mise en service. L'amortissement se fera au prorata-temporis (avant l'amortissement débutait le 1er janvier suivant l'acquisition).

Néanmoins il est possible de justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata-temporis pour des immobilisations dont la valeur est inférieure à 1 000 € unitairement ou par lot. La délibération (06/10/2022) précise les catégories de biens concernés ainsi que les durées d'amortissement de la manière suivante :

Biens catégorie de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5
Concessions et droits similaires	2
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Autres agencements et aménagements de terrains	20
Immeuble de rapport	20
Installations de voirie	15
Matériel roulant de voirie	8
Autres matériels et outillage de voirie	10
Autres installations, matériel et outillage électronique	6
Matériel de transport : vélos, scooters, voitures, petits utilitaires	6
Matériel de transport : camions, minibus	8
Matériel de bureau et mobilier scolaire	10
Autre matériel de bureau et mobiliers	10
Matériel informatique scolaire	5
Autre matériel informatique	8
Matériel de téléphonie	3
Coffre-fort	30
Structures de jeux, équipements sportifs	30
Matériel de cuisine semi-professionnel	10
Gros électroménager	10
Rayonnages	10
Matériel de sonorisation et audio-visuel	10
Bâtiments légers, abris, portakabin	10
Pont-radio	7
Petit appareil électronique	6
Autres matériels	6
Subventions versées	5

## B. Les subventions d'investissement versées

Les subventions versées à des tiers font l'objet d'un suivi individualisé (une fiche inventaire par subvention d'équipement). La date de début de l'amortissement doit coïncider avec la date de versement de la subvention.

## IX. La gestion de la dette

Pour couvrir uniquement ses dépenses d'investissement, la ville peut recourir à l'emprunt. Les emprunts auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement sont soumis à l'article L.1611-3-1 du CGCT.

Le remboursement du capital emprunté correspond à une dépense d'investissement qui doit être inscrite au budget et couverte par des recettes propres. Il est donc impossible de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt. Ce remboursement doit être mentionné dans le compte financier unique.

Le remboursement des intérêts est comptabilisé en fonctionnement dans le chapitre 66 « charges financières ». Le total de ces deux charges constitue l'annuité du remboursement de la dette.

Les engagements hors bilans qui correspondent à des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine, les engagements ayant des conséquences financières sur les exercices à venir ou encore les engagements subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, ne sont pas retracés dans le bilan, mais font l'objet d'un recensement dans les annexes du budget et du compte administratif.

La réalisation des emprunts prévus par le budget relève de la compétence du Conseil Municipal ou du Maire s'il en a reçu délégation par celui-ci.

## X. Les garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

La commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La ville est informée annuellement par les établissements de crédits du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

## XI. La gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés. En conséquence, elle ne peut ouvrir un compte dans un établissement bancaire privé pour placer ses fonds.

Elle a la possibilité de placer sur un compte à terme des recettes issues de libéralités, de l'aliénation d'un élément du patrimoine, d'emprunt dont l'emploi est différé et des recettes exceptionnelles sur un compte à terme c'est-à-dire sur un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance. Ce placement est strictement encadrée.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et sont gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Municipal, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

La réalisation et la gestion des lignes de trésorerie relèvent de la compétence du Conseil Municipal, ou du Maire s'il a reçu délégation par celui-ci.

## XII. Le contrôle des collectivités territoriales

La ville est soumise au contrôle des juridictions financières telles que la Cour des comptes ou les chambres régionales des comptes ou toutes autres instances s'y substituant.

### XIII. Lexique

**Actif** : les éléments du patrimoine d'un organisme (emploi) sont retracés à l'actif du bilan, qui se décompose en actif immobilisé (terrains, immeubles, etc...) et en actif circulant (stocks, créances, disponibilités, etc...) L'actif comporte les biens et les créances.

**Amortissement** : constatation budgétaire et comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

**Annuité de la dette** : montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, additionné au montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

**Autorisation de programme** : montant supérieur des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements pluriannuels prévus par l'assemblée délibérante.

**Crédit de paiement** : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. Ils sont seuls pris en compte pour l'appréciation du respect de la règle de l'équilibre.

**Décision** : la décision est un acte du maire prise en vertu d'une délégation donnée précédemment par l'organe délibérant.

**Décision modificative** : document budgétaire voté par le conseil municipal retraçant les virements de crédits faisant intervenir deux chapitres budgétaires différents.

**Délibération** : action de délibérer en vue d'une décision. La délibération est une décision de l'organe délibérant.

**Encours de la dette** : stock des emprunts contractés par la collectivité à une date donnée.

**Immobilisations** : éléments corporels, incorporels et financiers qui sont destinés à servir de façon durable à l'activité de l'organisme. Elle ne se consomme pas par le premier usage.

**Nomenclature ou plan de compte** : cadre comptable unique servant de grille de classement à tous les intervenants (ordonnateurs, comptable, juge des comptes...) et destiné à prévoir, ordonner, constater, contrôler et consulter les opérations financières.

**Provision** : passif dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus de manière précise.

**Rattachements** : méthode comptable imputant en section de fonctionnement à l'année toutes les charges et produits de celle-ci, si la facture n'est pas parvenue ou le titre émis.

**Restes à réaliser** : ils correspondent notamment en investissement, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice N telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Les restes à réaliser sont repris dans le budget primitif de l'exercice N+1, ou dans le budget supplémentaire en même temps que les résultats cumulés de l'année N

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	28

**Présents :** Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

**Absent :** M. Jérémy Rotsaert (sorti de la salle)

### DELIBERATION N° 26/29

#### FINANCES — APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte financier unique (CFU) du budget de la Ville pour l'exercice 2025.

Le CFU réunit l'ensemble des informations budgétaires et comptables soumises au vote en un document unique. Il s'agit d'un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public. Il est le fruit d'un travail collaboratif et concerté entre la collectivité et le comptable public. Il se veut plus lisible et plus simple que le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le compte financier unique de la Ville présente les résultats suivants :

**RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'investissement clôture avec un déficit de 712 031,71 € :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A1.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	488 995,63	21 635,46	4,42	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 172 552,43	816 857,21	25,75	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 433 937,92	1 021 935,96	71,27	392 657,36
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 095 485,98</b>	<b>1 860 428,63</b>	<b>36,51</b>	<b>850 835,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	25 500,00	25 325,27	99,31	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 121 135,98</b>	<b>1 885 753,90</b>	<b>36,82</b>	<b>850 835,18</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	11 242,39	8 423,60	74,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	108 500,00	95 120,97	87,67	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>119 742,39</b>	<b>103 544,57</b>	<b>86,47</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>5 240 878,37</b>	<b>1 989 298,47</b>	<b>37,96</b>	<b>850 835,18</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>5 240 878,37</b>	<b>1 989 298,47</b>		<b>850 835,18</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	175 000,00	27 001,67	15,43	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150,00	432,00	288,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 500,00	25 325,27	99,31	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	290 000,00	297 336,49	102,53	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	227 412,48			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 750,00	28 735,39	99,95	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>746 812,48</b>	<b>378 830,82</b>	<b>50,73</b>	<b>175 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	400 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 851 417,30	803 314,97	43,39	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	108 500,00	95 120,97	87,67	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>	<b>2 359 917,30</b>	<b>898 435,94</b>	<b>38,07</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>3 106 729,78</b>	<b>1 277 266,76</b>	<b>41,11</b>	<b>175 000,00</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	3 138 230,98			
	<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>6 244 960,76</b>	<b>1 277 266,76</b>		<b>175 000,00</b>

En tenant compte des restes à réaliser 2025 et du report de l'excédent 2024, la section d'investissement dégage une capacité de financement de 1750 364,09 € :

	<i>Réalisation 2025</i>	<i>Restes à réaliser 2025</i>
<i>En dépenses</i>	1 989 298,47 €	850 835,18 €
<i>En recettes</i>	1 277 266,76 €	175 000 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	-712 031,71 €	675 835,18 €
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	3 138 230,98 €	
<i>Excédent (+) ou besoin de financement (-)</i>	1 750 364,09 €	

## RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice budgétaire 2025 se solde par un excédent de 710 820.29€ :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_29-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 843 036,16	2 470 250,17	0,00	2 470 250,17	86,89	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 786 000,00	7 537 732,33	0,00	7 537 732,33	96,81	0,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	112 086,46	0,00	112 086,46	95,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 072 453,00	1 013 911,89	0,00	1 013 911,89	94,54	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 818 489,16</b>	<b>11 133 980,85</b>	<b>0,00</b>	<b>11 133 980,85</b>	<b>94,21</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	111 500,00	41 622,04	60 000,00	101 622,04	91,14	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	926,82	0,00	926,82	92,68	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 800,00	405,00	0,00	405,00	14,46	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>11 933 789,16</b>	<b>11 176 934,71</b>	<b>60 000,00</b>	<b>11 236 934,71</b>	<b>94,16</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 851 417,30	803 314,97	0,00	803 314,97	43,39	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>2 251 417,30</b>	<b>803 314,97</b>	<b>0,00</b>	<b>803 314,97</b>	<b>35,68</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>14 185 206,46</b>	<b>11 980 249,68</b>	<b>60 000,00</b>	<b>12 040 249,68</b>	<b>84,88</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>14 185 206,46</b>	<b>11 980 249,68</b>	<b>60 000,00</b>	<b>12 040 249,68</b>		<b>0,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	75 000,00	40 781,91	0,00	40 781,91	54,38	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 250,00	838 463,18	0,00	838 463,18	100,26	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 074,00	2 547 761,00	0,00	2 547 761,00	99,60	0,00
731	Fiscalité locale	5 918 745,00	6 122 580,76	0,00	6 122 580,76	103,44	0,00
74	Dotations et participations	2 559 600,00	2 699 356,81	0,00	2 699 356,81	105,46	0,00
75	Autres produits de gestion courante	46 501,00	114 925,75	0,00	114 925,75	247,15	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 994 170,00</b>	<b>12 363 869,41</b>	<b>0,00</b>	<b>12 363 869,41</b>	<b>103,08</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	40,00	13 152,22	1 065,00	14 217,22	35 543,05	0,00
77	Produits spécifiques	363 086,52	364 531,74	0,00	364 531,74	100,40	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	500,00	28,00	0,00	28,00	5,60	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>12 357 796,52</b>	<b>12 741 581,37</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 742 646,37</b>	<b>103,11</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	11 242,39	8 423,60	0,00	8 423,60	74,93	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>11 242,39</b>	<b>8 423,60</b>	<b>0,00</b>	<b>8 423,60</b>	<b>74,93</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>12 369 038,91</b>	<b>12 750 004,97</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 751 069,97</b>	<b>103,09</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		812 085,16					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>13 181 124,07</b>	<b>12 750 004,97</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 751 069,97</b>		<b>0,00</b>

## Réalisation 2025

<i>En dépenses</i>	12 040 249.68 €
<i>En recettes</i>	12 751 069.97 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	710 820.29 €
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	812 085.16 €
<i>Excédent (+) ou déficit (-)</i>	1 522 905.45 €

Après avoir constaté le résultat et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique** — d'approuver le compte financier unique 2025.

Adopté à 28 voix pour.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE LEERS**

Numéro SIRET : 21590339400017

POSTE COMPTABLE : 059001 SGC VILLENEUVE-D'ASCQ

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

ANNEE 2025

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

		Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>			
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur	5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur	6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable	7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur	8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur	9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur	10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur	11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur	12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable	13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable	14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>			
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur	17
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur	18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur	19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur	20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur	22
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable	23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable	26
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur	29
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable	30
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable	35
<b>III. États financiers</b>			
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable	38
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable	42
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	44
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable	45
<b>IV. États annexés</b>			

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
<b>V. Arrêté et signatures</b>			
A	<a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable	71

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	9668

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1067.49

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1162.28
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1318.02
3	Dépenses d'équipement brut / population	195.05
4	Encours de dette / population (2)(3)	310.30
5	DGF / population	92.78
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	67.07%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88.18%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	11.81%
9	Taux d'épargne nette ( (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	11.81%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	23.54%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	199.24%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 106 729,78	12 369 038,91	15 475 768,69
	Recettes réalisées (1)	B	1 277 266,76	12 751 069,97	14 028 336,73
	Restes à réaliser	C	175 000,00	0,00	175 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 240 878,37	14 185 206,46	19 426 084,83
	Dépenses réalisées (1)	E	1 989 298,47	12 040 249,68	14 029 548,15
	Restes à réaliser	F	850 835,18	0,00	850 835,18
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-712 031,71	710 820,29	-1 211,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 138 230,98	812 085,16	3 950 316,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 426 199,27	1 522 905,45	3 949 104,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-675 835,18	0,00	-675 835,18
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 750 364,09	1 522 905,45	3 273 269,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	3 138 230,98		-712 031,71		2 426 199,27
Fonctionnement	812 085,16		710 820,29		1 522 905,45
<b>TOTAL I</b>	<b>3 950 316,14</b>		<b>-1 211,42</b>		<b>3 949 104,72</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 950 316,14</b>		<b>-1 211,42</b>		<b>3 949 104,72</b>

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
Métropole Européenne de Lille			0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS</b>	<b>B3.2</b>

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>850 835,18</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	392 657,36
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>175 000,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>Bilan synthétique (en milliers d'euros)</b>		<b>D</b>

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	14 289,18
Subventions d'investissement versées	83,43	Neutralisations et régularisations	1 270,56
Autres immobilisations incorporelles	26,10	Réserves	39 830,48
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	812,09
Terrains	8 851,52	Résultat de l'exercice	710,82
Constructions	35 977,56	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	1 081,67	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>56 913,13</b>
Réseaux divers	3 779,07	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	74,36	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	1 046,18	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>5 037,79</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 060,00
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	0,43
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>6,78</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>3 060,43</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>55 964,46</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80,43
Stocks		Autres dettes non financières	0,53
Créances	160,59	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	2,30	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>80,97</b>
Trésorerie	3 930,31	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>4 093,20</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>3 141,40</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	3,13
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>60 057,66</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>60 057,66</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	909,29	923,64
Participations	1 199,38	1 202,93
Compensations, autres attributions et autres participations	590,69	785,19
Dons et legs		
Impôts et taxes	8 558,26	8 422,03
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	838,46	802,27
Produits des cessions d'actifs	362,08	978,13
Autres produits de gestion	117,38	153,27
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,03	0,32
Reprises du financement rattaché à un actif	8,42	11,38
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		309,10
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>12 583,98</b>	<b>13 588,26</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	2 469,85	2 253,42
Charges de personnel	7 297,75	7 581,76
Indemnités des élus (et membres du CESR)	108,60	110,21
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	83,51	83,10
Impôts et taxes	199,61	214,59
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	441,64	471,91
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	221,96	1 224,49
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	140,12	62,74
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>10 963,04</b>	<b>12 002,21</b>

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	714,94	674,17
Autres charges	107,78	90,33
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>822,72</b>	<b>764,50</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>798,23</b>	<b>821,54</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>14,22</b>	<b>0,04</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>101,62</b>	<b>9,50</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-87,40</b>	<b>-9,46</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>710,82</b>	<b>812,09</b>

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N</b>	<b>F</b>

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	488 995,63	21 635,46	4,42	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 172 552,43	816 857,21	25,75	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 433 937,92	1 021 935,96	71,27	392 657,36
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 095 485,98</b>	<b>1 860 428,63</b>	<b>36,51</b>	<b>850 835,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	25 500,00	25 325,27	99,31	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 121 135,98</b>	<b>1 885 753,90</b>	<b>36,82</b>	<b>850 835,18</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	11 242,39	8 423,60	74,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	108 500,00	95 120,97	87,67	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>119 742,39</b>	<b>103 544,57</b>	<b>86,47</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 240 878,37</b>	<b>1 989 298,47</b>	<b>37,96</b>	<b>850 835,18</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>5 240 878,37</b>	<b>1 989 298,47</b>		<b>850 835,18</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	175 000,00	27 001,67	15,43	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150,00	432,00	288,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 500,00	25 325,27	99,31	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	290 000,00	297 336,49	102,53	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	227 412,48			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 750,00	28 735,39	99,95	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>746 812,48</b>	<b>378 830,82</b>	<b>50,73</b>	<b>175 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	400 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 851 417,30	803 314,97	43,39	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	108 500,00	95 120,97	87,67	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>2 359 917,30</b>	<b>898 435,94</b>	<b>38,07</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 106 729,78</b>	<b>1 277 266,76</b>	<b>41,11</b>	<b>175 000,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>3 138 230,98</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>6 244 960,76</b>	<b>1 277 266,76</b>		<b>175 000,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 843 036,16	2 470 250,17	0,00	2 470 250,17	86,89	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 786 000,00	7 537 732,33	0,00	7 537 732,33	96,81	0,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	112 086,46	0,00	112 086,46	95,80	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 072 453,00	1 013 911,89	0,00	1 013 911,89	94,54	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 818 489,16</b>	<b>11 133 980,85</b>	<b>0,00</b>	<b>11 133 980,85</b>	<b>94,21</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	111 500,00	41 622,04	60 000,00	101 622,04	91,14	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	926,82	0,00	926,82	92,68	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 800,00	405,00	0,00	405,00	14,46	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>11 933 789,16</b>	<b>11 176 934,71</b>	<b>60 000,00</b>	<b>11 236 934,71</b>	<b>94,16</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	400 000,00					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	1 851 417,30	803 314,97	0,00	803 314,97	43,39	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>2 251 417,30</b>	<b>803 314,97</b>	<b>0,00</b>	<b>803 314,97</b>	<b>35,68</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>14 185 206,46</b>	<b>11 980 249,68</b>	<b>60 000,00</b>	<b>12 040 249,68</b>	<b>84,88</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>14 185 206,46</b>	<b>11 980 249,68</b>	<b>60 000,00</b>	<b>12 040 249,68</b>		<b>0,00</b>

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CFU - 2025

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	75 000,00	40 781,91	0,00	40 781,91	54,38	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 250,00	838 463,18	0,00	838 463,18	100,26	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 074,00	2 547 761,00	0,00	2 547 761,00	99,60	0,00
731	Fiscalité locale	5 918 745,00	6 122 580,76	0,00	6 122 580,76	103,44	0,00
74	Dotations et participations	2 559 600,00	2 699 356,81	0,00	2 699 356,81	105,46	0,00
75	Autres produits de gestion courante	46 501,00	114 925,75	0,00	114 925,75	247,15	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 994 170,00</b>	<b>12 363 869,41</b>	<b>0,00</b>	<b>12 363 869,41</b>	<b>103,08</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	40,00	13 152,22	1 065,00	14 217,22	35 543,05	0,00
77	Produits spécifiques	363 086,52	364 531,74	0,00	364 531,74	100,40	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	500,00	28,00	0,00	28,00	5,60	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>12 357 796,52</b>	<b>12 741 581,37</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 742 646,37</b>	<b>103,11</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	11 242,39	8 423,60	0,00	8 423,60	74,93	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>11 242,39</b>	<b>8 423,60</b>	<b>0,00</b>	<b>8 423,60</b>	<b>74,93</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>12 369 038,91</b>	<b>12 750 004,97</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 751 069,97</b>	<b>103,09</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>812 085,16</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>13 181 124,07</b>	<b>12 750 004,97</b>	<b>1 065,00</b>	<b>12 751 069,97</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2033	Frais d'insertion		1 549,26		1 549,26	
2051	Concessions et droits similaires		20 086,20		20 086,20	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	488 995,63	21 635,46		21 635,46	467 360,17
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2112	Terrains de voirie		442,28		442,28	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		29 867,28		29 867,28	
2128	Autres agencements et aménagements		23 827,25		23 827,25	
21311	Bâtiments administratifs		36 426,19		36 426,19	
21312	Bâtiments scolaires		42 428,14		42 428,14	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		25 259,69		25 259,69	
21316	Équipements du cimetière		30 034,92		30 034,92	
21318	Autres bâtiments publics		120 695,59		120 695,59	
21351	Bâtiments publics		22 778,27		22 778,27	
21352	Bâtiments privés		1 512,00		1 512,00	
21533	Réseaux câblés		88 754,38		88 754,38	
21534	Réseaux d'électrification		150 936,96		150 936,96	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		3 039,60		3 039,60	
21828	Autres matériels de transport		45 960,72		45 960,72	
21838	Autre matériel informatique		12 763,27		12 763,27	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		16 700,32		16 700,32	
2188	Autres		167 483,35	2 053,00	165 430,35	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 172 552,43	818 910,21	2 053,00	816 857,21	2 355 695,22
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		1 021 935,96		1 021 935,96	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 433 937,92	1 021 935,96		1 021 935,96	412 001,96

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 095 485,98</b>	<b>1 862 481,63</b>	<b>2 053,00</b>	<b>1 860 428,63</b>	<b>3 235 057,35</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150,00				150,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>150,00</b>				<b>150,00</b>
45812	Opération pour compte tiers n° 45812	25 500,00	25 325,27		25 325,27	174,73
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	25 500,00	25 325,27		25 325,27	174,73
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 121 135,98</b>	<b>1 887 806,90</b>	<b>2 053,00</b>	<b>1 885 753,90</b>	<b>3 235 382,08</b>
13911	État et établissements nationaux		8 423,60		8 423,60	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 500,00	8 423,60		8 423,60	2 076,40
204412	Bâtiments et installations		469,77		469,77	
2313	Constructions		94 651,20		94 651,20	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	108 500,00	95 120,97		95 120,97	13 379,03
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>119 000,00</b>	<b>103 544,57</b>		<b>103 544,57</b>	<b>15 455,43</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 240 135,98</b>	<b>1 991 351,47</b>	<b>2 053,00</b>	<b>1 989 298,47</b>	<b>3 250 837,51</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		5 240 135,98	1 991 351,47	2 053,00	1 989 298,47	3 250 837,51



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
13251	GFP de rattachement		7 576,67		7 576,67	
1348	Autres		19 425,00		19 425,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	175 000,00	27 001,67		27 001,67	147 998,33
165	Dépôts et cautionnements reçus		432,00		432,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	150,00	432,00		432,00	-282,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21534	Réseaux d'électrification		25 325,27		25 325,27	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	25 500,00	25 325,27		25 325,27	174,73
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		286 213,06		286 213,06	
10226	Taxe d'aménagement		11 123,43		11 123,43	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	290 000,00	297 336,49		297 336,49	-7 336,49
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	227 923,50				
45822	Opération pour compte tiers n° 45822	28 750,00	28 735,39		28 735,39	14,61
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	28 750,00	28 735,39		28 735,39	14,61
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>747 323,50</b>	<b>378 830,82</b>		<b>378 830,82</b>	<b>368 492,68</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		140 116,89		140 116,89	
2111	Terrains nus		320,00		320,00	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2115	Terrains bâtis		19 670,84		19 670,84	
2128	Autres agencements et aménagements		3 202,57		3 202,57	
21318	Autres bâtiments publics		184 562,97		184 562,97	
2152	Installations de voirie		4 803,50		4 803,50	
21538	Autres réseaux		9 399,73		9 399,73	
28031	Frais d'études		7 898,80		7 898,80	
28033	Frais d'insertion		14,00		14,00	
2804182	Bâtiments et installations		12 400,00		12 400,00	
280422	Bâtiments et installations		20 000,01		20 000,01	
2804412	Bâtiments et installations		5 886,48		5 886,48	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		26 544,63		26 544,63	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		4 932,68		4 932,68	
28128	Autres agencements et aménagements		24 275,59		24 275,59	
281311	Bâtiments administratifs		147,24		147,24	
281312	Bâtiments scolaires		907,68		907,68	
281318	Autres bâtiments publics		523,12		523,12	
281321	Immeubles de rapport		2 017,15		2 017,15	
281351	Bâtiments publics		13 855,48		13 855,48	
28145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements		2 781,99		2 781,99	
28152	Installations de voirie		8 822,14		8 822,14	
281534	Réseaux d'électrification		6 781,79		6 781,79	
281538	Autres réseaux		983,81		983,81	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		13 013,48		13 013,48	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		6 135,68		6 135,68	
281828	Autres matériels de transport		41 590,55		41 590,55	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281831	Matériel informatique scolaire		16 306,89		16 306,89	
281838	Autre matériel informatique		28 499,66		28 499,66	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		3 838,62		3 838,62	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		19 785,36		19 785,36	
28188	Autres		173 554,80	259,16	173 295,64	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	846 081,50	803 574,13	259,16	803 314,97	42 766,53
2031	Frais d'études		94 651,20		94 651,20	
2111	Terrains nus		469,77		469,77	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	108 500,00	95 120,97		95 120,97	13 379,03
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 354 581,50</b>	<b>898 695,10</b>	<b>259,16</b>	<b>898 435,94</b>	<b>456 145,56</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>2 101 905,00</b>	<b>1 277 525,92</b>	<b>259,16</b>	<b>1 277 266,76</b>	<b>824 638,24</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>3 138 230,98</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>5 240 135,98</b>	<b>1 277 525,92</b>	<b>259,16</b>	<b>1 277 266,76</b>	<b>3 962 869,22</b>

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		1 953,98		1 953,98	
60611	Eau et assainissement		34 048,11		34 048,11	
60612	Énergie - Électricité		699 804,49	8 754,00	691 050,49	
60622	Carburants		17 183,68		17 183,68	
60623	Alimentation		257 081,50	495,49	256 586,01	
60628	Autres fournitures non stockées		782,86		782,86	
60631	Fournitures d'entretien		29 715,72		29 715,72	
60632	Fournitures de petit équipement		27 646,40		27 646,40	
60633	Fournitures de voirie		2 665,10		2 665,10	
60636	Habillement et Vêtements de travail		10 519,57	297,95	10 221,62	
6064	Fournitures administratives		10 427,20		10 427,20	
6067	Fournitures scolaires		20 982,79	40,72	20 942,07	
6068	Autres matières et fournitures.		137 278,00	198,25	137 079,75	
611	Contrats de prestations de services		20 615,36	9 555,00	11 060,36	
6132	Locations immobilières		15 483,90		15 483,90	
61351	Matériel roulant		3 369,12		3 369,12	
61358	Autres		11 654,42		11 654,42	
61521	Terrains		221 569,55		221 569,55	
615221	Bâtiments publics		47 565,19		47 565,19	
615231	Voiries		5 148,00		5 148,00	
615232	Réseaux		5 905,19		5 905,19	
61551	Matériel roulant		3 113,49		3 113,49	
61558	Autres biens mobiliers		12 426,15		12 426,15	
6156	Maintenance		128 164,95		128 164,95	
6161	Multirisques		79 780,69		79 780,69	
6168	Autres		9 420,28	910,85	8 509,43	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6182	Documentation générale et technique		3 089,90		3 089,90	
6184	Versements à des organismes de formation		5 674,76		5 674,76	
6188	Autres frais divers		233,56		233,56	
62268	Autres honoraires, conseils...		15 241,10		15 241,10	
6231	Annonces et insertions		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies		49 015,21	656,98	48 358,23	
6234	Réceptions		46 551,86	15,84	46 536,02	
6236	Catalogues et imprimés		14 800,40		14 800,40	
6238	Divers		503,16		503,16	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		6 541,43		6 541,43	
6247	Transports collectifs du personnel		1 515,00		1 515,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		1 776,25		1 776,25	
6261	Frais d'affranchissement		9 803,96		9 803,96	
6262	Frais de télécommunications		44 965,82	52,80	44 913,02	
627	Services bancaires et assimilés.		3 140,08		3 140,08	
6281	Concours divers (cotisations...)		203 373,54		203 373,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux		28 040,71		28 040,71	
6284	Redevance pour services rendus		390,23		390,23	
62876	Au GFP de rattachement		10 703,00		10 703,00	
62878	A des tiers		401,75		401,75	
6288	Autres		217 158,36		217 158,36	
63512	Taxes foncières		12 389,00	90,00	12 299,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		839,28		839,28	
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 843 036,16	2 491 318,05	21 067,88	2 470 250,17	372 785,99
6218	Autre personnel extérieur		12 733,71		12 733,71	
6331	Versement mobilité		83 074,00		83 074,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		20 770,00		20 770,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		82 623,26		82 623,26	
64111	Rémunération principale		3 012 283,50		3 012 283,50	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		76 288,93		76 288,93	
64113	NBI		25 185,01		25 185,01	
64118	Autres indemnités.		606 026,35		606 026,35	
64131	Rémunérations		1 316 435,09		1 316 435,09	
64138	Primes et autres indemnités		65 741,03		65 741,03	
64168	Autres emplois aidés		50 312,64		50 312,64	
6417	Rémunérations des apprentis		9 435,03		9 435,03	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		841 449,00		841 449,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		1 131 534,01		1 131 534,01	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		54 840,00		54 840,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		81 233,85		81 233,85	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		45 355,00		45 355,00	
64731	Versées directement		1 403,84		1 403,84	
6475	Médecine du travail, pharmacie		21 008,08		21 008,08	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 786 000,00	7 537 732,33		7 537 732,33	248 267,67
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU		112 086,46		112 086,46	
total chapitre 014	Atténuations de produits	117 000,00	112 086,46		112 086,46	4 913,54
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		820,00		820,00	
65132	Prix		6 011,30		6 011,30	
65188	Autres		1 405,00		1 405,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65311	Indemnités de fonction		103 092,10		103 092,10	
65313	Cotisations de retraite		4 910,80		4 910,80	
65315	Formation		600,00		600,00	
65568	Autres contributions		48 944,60	4 770,00	44 174,60	
6558	Autres contributions obligatoires		67 472,55	3 864,29	63 608,26	
657363	CCAS/CIAS		550 000,00		550 000,00	
65741	Ménages		1 341,96		1 341,96	
65748	Autres personnes de droit privé		155 362,28		155 362,28	
65818	Autres		84 466,16	2 303,70	82 162,46	
65883	Déficits sur opérations de gestion		110,00		110,00	
65888	Autres		313,13		313,13	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 072 453,00	1 024 849,88	10 937,99	1 013 911,89	58 541,11
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 818 489,16</b>	<b>11 165 986,72</b>	<b>32 005,87</b>	<b>11 133 980,85</b>	<b>684 508,31</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		51 122,04		51 122,04	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		60 000,00	9 500,00	50 500,00	
total chapitre 66	Charges financières	111 500,00	111 122,04	9 500,00	101 622,04	9 877,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		926,82		926,82	
total chapitre 67	Charges spécifiques	1 000,00	926,82		926,82	73,18
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		405,00		405,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	2 800,00	405,00		405,00	2 395,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>11 933 789,16</b>	<b>11 278 440,58</b>	<b>41 505,87</b>	<b>11 236 934,71</b>	<b>696 854,45</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	400 000,00				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		221 959,61		221 959,61	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		140 116,89		140 116,89	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>		441 395,63	157,16	441 238,47	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	846 081,50	803 472,13	157,16	803 314,97	42 766,53
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 246 081,50</b>	<b>803 472,13</b>	<b>157,16</b>	<b>803 314,97</b>	<b>442 766,53</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>13 179 870,66</b>	<b>12 081 912,71</b>	<b>41 663,03</b>	<b>12 040 249,68</b>	<b>1 139 620,98</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>13 179 870,66</b>	<b>12 081 912,71</b>	<b>41 663,03</b>	<b>12 040 249,68</b>	<b>1 139 620,98</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		20 988,98		20 988,98	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		19 792,93		19 792,93	
total chapitre 013	Atténuations de charges	75 000,00	40 781,91		40 781,91	34 218,09
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		35 316,00		35 316,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		6 346,68		6 346,68	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		21 562,22		21 562,22	
70632	A caractère de loisirs		2 906,95		2 906,95	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		342 735,88	76,92	342 658,96	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		429 024,51	425,79	428 598,72	
706888	Autres		993,50		993,50	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		80,15		80,15	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	836 250,00	838 965,89	502,71	838 463,18	-2 213,18
73211	Attribution de compensation		2 261 394,00		2 261 394,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire		154 042,00		154 042,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		132 325,00		132 325,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 074,00	2 547 761,00		2 547 761,00	10 313,00
73111	Impôts directs locaux		5 563 925,00		5 563 925,00	
73118	Autres contributions directes		1 860,00		1 860,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		296 454,00		296 454,00	
73132	Taxe sur les pylônes électriques		12 940,00		12 940,00	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73141	Accise sur l'électricité		155 178,11		155 178,11	
73154	Droits de place		10 850,87		10 850,87	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		81 372,78		81 372,78	
total chapitre 731	Fiscalité locale	5 918 745,00	6 122 580,76		6 122 580,76	-203 835,76
74111	Dotation forfaitaire des communes		615 126,00		615 126,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		175 535,00		175 535,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		92 842,00		92 842,00	
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		25 624,26		25 624,26	
74718	Autres		85 527,70		85 527,70	
7473	Départements		7 998,09		7 998,09	
74741	Communes membres du GFP		12 144,00		12 144,00	
747888	Autres		1 101 663,76	7 955,00	1 093 708,76	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière		173,00		173,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		589 782,00		589 782,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		733,00		733,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	2 559 600,00	2 707 311,81	7 955,00	2 699 356,81	-139 756,81
752	Revenus des immeubles		43 850,41	165,00	43 685,41	
755	Dédits et pénalités perçus		519,91		519,91	
7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés		6 620,00	4 020,00	2 600,00	
75883	Excédents sur opérations de gestion		32,43		32,43	
75888	Autres		68 088,00		68 088,00	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	46 500,00	119 110,75	4 185,00	114 925,75	-68 425,75

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 994 169,00</b>	<b>12 376 512,12</b>	<b>12 642,71</b>	<b>12 363 869,41</b>	<b>-369 700,41</b>
761	Produits de participations		38,22		38,22	
7688	Autres		14 179,00		14 179,00	
total chapitre 76	Produits financiers	40,00	14 217,22		14 217,22	-14 177,22
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		2 455,24		2 455,24	
775	Produits des cessions d'immobilisations		362 076,50		362 076,50	
total chapitre 77	Produits spécifiques	362 576,50	364 531,74		364 531,74	-1 955,24
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		28,00		28,00	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	500,00	28,00		28,00	472,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>12 357 285,50</b>	<b>12 755 289,08</b>	<b>12 642,71</b>	<b>12 742 646,37</b>	<b>-385 360,87</b>
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		8 423,60		8 423,60	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	10 500,00	8 423,60		8 423,60	2 076,40
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 500,00</b>	<b>8 423,60</b>		<b>8 423,60</b>	<b>2 076,40</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>12 367 785,50</b>	<b>12 763 712,68</b>	<b>12 642,71</b>	<b>12 751 069,97</b>	<b>-383 284,47</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>812 085,16</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>13 179 870,66</b>	<b>12 763 712,68</b>	<b>12 642,71</b>	<b>12 751 069,97</b>	<b>428 800,69</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		329 805,53	246 376,96	83 428,57	121 245,29
Autres immobilisations incorporelles		645 496,00	619 398,82	26 097,18	132 142,35
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		9 315 446,38	463 929,52	8 851 516,86	8 849 931,50
Constructions		36 582 946,73	605 391,04	35 977 555,69	35 908 158,52
Réseaux et installations de voirie		1 198 860,85	117 190,25	1 081 670,60	1 090 492,74
Réseaux divers		3 876 481,75	97 413,60	3 779 068,15	3 581 867,41
Installations techniques, agencements et matériel		314 181,66	239 818,25	74 363,41	86 264,34
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 698 356,11	3 652 172,45	1 046 183,66	1 091 109,63
Immobilisations corporelles en cours		5 037 792,80		5 037 792,80	3 921 205,64
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		6 778,64		6 778,64	6 778,64
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>62 006 146,45</b>	<b>6 041 690,89</b>	<b>55 964 455,56</b>	<b>54 789 196,06</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		8 924,00		8 924,00	16 987,74
Créances sur les redevables et comptes rattachés		76 232,57	898,66	75 333,91	114 942,76
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					34 130,12
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		76 737,20	405,00	76 332,20	29 109,13
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		2 303,70		2 303,70	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>164 197,47</b>	<b>1 303,66</b>	<b>162 893,81</b>	<b>195 169,75</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		3 930 308,25		3 930 308,25	4 015 069,23
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>3 930 308,25</b>		<b>3 930 308,25</b>	<b>4 015 069,23</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>66 100 652,17</b>	<b>6 042 994,55</b>	<b>60 057 657,62</b>	<b>58 999 435,04</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 818 050,78	1 812 927,28
Fonds globalisés		8 090 823,70	7 793 487,21
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		12 020,96	20 444,56
Rattachées à un actif non amortissable		4 368 281,78	4 341 280,11
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		1 270 560,93	1 132 213,32
RÉSERVES		39 830 484,68	39 830 484,68
REPORT A NOUVEAU		812 085,16	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		710 820,29	812 085,16
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>56 913 128,28</b>	<b>55 742 922,32</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 060 000,00	3 009 500,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		432,00	
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>3 060 432,00</b>	<b>3 009 500,00</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		80 433,31	91 302,91
Dettes fiscales et sociales			14 304,87
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			30 720,00

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		531,75	110 684,93
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>80 965,06</b>	<b>247 012,71</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>3 141 397,06</b>	<b>3 256 512,71</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		3 132,28	0,01
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>60 057 657,62</b>	<b>58 999 435,04</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		909 290,26	923 641,31	-14 351,05
Participations		1 199 378,55	1 202 932,28	-3 553,73
Compensations, autres attributions et autres participations		590 688,00	785 189,00	-194 501,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		8 558 255,30	8 422 032,67	136 222,63
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		838 463,18	802 271,54	36 191,64
Produits des cessions d'actifs		362 076,50	978 126,98	-616 050,48
Autres produits de gestion		117 380,99	153 267,42	-35 886,43
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		28,00	324,00	-296,00
Reprises du financement rattaché à un actif		8 423,60	11 376,60	-2 953,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession			309 101,39	-309 101,39
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>12 583 984,38</b>	<b>13 588 263,19</b>	<b>-1 004 278,81</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		2 469 845,60	2 253 416,69	216 428,91
Charges de personnel		7 297 749,45	7 581 756,02	-284 006,57
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>5 140 718,60</i>	<i>5 419 625,90</i>	<i>-278 907,30</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>2 157 030,85</i>	<i>2 162 130,12</i>	<i>-5 099,27</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		108 602,90	110 208,57	-1 605,67
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		83 512,41	83 098,14	414,27
Impôts et taxes		199 605,54	214 591,06	-14 985,52
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		441 643,47	471 914,89	-30 271,42
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		221 959,61	1 224 487,76	-1 002 528,15
Neutralisation des dépréciations et provisions				

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		140 116,89	62 740,61	77 376,28
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>10 963 035,87</b>	<b>12 002 213,74</b>	<b>-1 039 177,87</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		714 940,54	674 174,65	40 765,89
<i>Dont ménages</i>		9 578,26	12 701,70	-3 123,44
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		155 362,28	153 222,95	2 139,33
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		550 000,00	508 250,00	41 750,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		107 782,86	90 330,20	17 452,66
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>822 723,40</b>	<b>764 504,85</b>	<b>58 218,55</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>798 225,11</b>	<b>821 544,60</b>	<b>-23 319,49</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts		38,22	40,56	-2,34
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		14 179,00		14 179,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>14 217,22</b>	<b>40,56</b>	<b>14 176,66</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		101 622,04	9 500,00	92 122,04
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>101 622,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>92 122,04</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-87 404,82</b>	<b>-9 459,44</b>	<b>-77 945,38</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>710 820,29</b>	<b>812 085,16</b>	<b>-101 264,87</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Annexe</b>	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 804 014,40		5 123,50				1 809 137,90		1 809 137,90
10222	F.C.T.V.A.		7 321 553,87				286 213,06		7 607 766,93		7 607 766,93
10226	Taxe d'aménagement		118 063,90				11 123,43		129 187,33		129 187,33
10228	Autres fonds d'investissement		353 869,44						353 869,44		353 869,44
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>7 793 487,21</b>				<b>297 336,49</b>		<b>8 090 823,70</b>		<b>8 090 823,70</b>
10251	Dons et legs en capital		8 912,88						8 912,88		8 912,88
	<b>Sous Total compte 1025</b>		<b>8 912,88</b>						<b>8 912,88</b>		<b>8 912,88</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>9 606 414,49</b>		<b>5 123,50</b>		<b>297 336,49</b>		<b>9 908 874,48</b>		<b>9 908 874,48</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		39 830 484,68						39 830 484,68		39 830 484,68
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>39 830 484,68</b>						<b>39 830 484,68</b>		<b>39 830 484,68</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>49 436 899,17</b>		<b>5 123,50</b>		<b>297 336,49</b>		<b>49 739 359,16</b>		<b>49 739 359,16</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)				812 085,16				812 085,16		812 085,16
	<b>Sous Total compte 11</b>				<b>812 085,16</b>				<b>812 085,16</b>		<b>812 085,16</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		812 085,16	812 085,16				812 085,16	812 085,16		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>812 085,16</b>	<b>812 085,16</b>				<b>812 085,16</b>	<b>812 085,16</b>		
1311	État et établissements nationaux		33 120,77						33 120,77		33 120,77
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>33 120,77</b>						<b>33 120,77</b>		<b>33 120,77</b>
1321	État et établissements nationaux		801 715,50						801 715,50		801 715,50
1322	Régions		52 978,43						52 978,43		52 978,43
1323	Départements		821 755,46						821 755,46		821 755,46
13251	GFP de rattachement		1 313 867,85				7 576,67		1 321 444,52		1 321 444,52
	<b>Sous Total compte 1325</b>		<b>1 313 867,85</b>				<b>7 576,67</b>		<b>1 321 444,52</b>		<b>1 321 444,52</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		35 756,95						35 756,95		35 756,95
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>3 026 074,19</b>				<b>7 576,67</b>		<b>3 033 650,86</b>		<b>3 033 650,86</b>
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		698 880,74						698 880,74		698 880,74
13462	Dotation de soutien à l'investissement I		193 446,99						193 446,99		193 446,99
	<b>Sous Total compte 1346</b>		<b>892 327,73</b>						<b>892 327,73</b>		<b>892 327,73</b>
1348	Autres		147 054,23				19 425,00		166 479,23		166 479,23
	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>1 039 381,96</b>				<b>19 425,00</b>		<b>1 058 806,96</b>		<b>1 058 806,96</b>
1381	État et établissements nationaux		46 385,49						46 385,49		46 385,49
1382	Régions		11 509,50						11 509,50		11 509,50
1383	Départements		49 915,97						49 915,97		49 915,97
1386	Autres établissements publics locaux		62 801,59						62 801,59		62 801,59
1388	Autres		105 211,41						105 211,41		105 211,41
	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>275 823,96</b>						<b>275 823,96</b>		<b>275 823,96</b>
13911	État et établissements nationaux	12 676,21				8 423,60		21 099,81		21 099,81	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>12 676,21</b>				<b>8 423,60</b>		<b>21 099,81</b>		<b>21 099,81</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>12 676,21</b>				<b>8 423,60</b>		<b>21 099,81</b>		<b>21 099,81</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>12 676,21</b>	<b>4 374 400,88</b>			<b>8 423,60</b>	<b>27 001,67</b>	<b>21 099,81</b>	<b>4 401 402,55</b>		<b>4 380 302,74</b>
1641	Emprunts en euros		3 000 000,00						3 000 000,00		3 000 000,00
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>3 000 000,00</b>						<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus						432,00		432,00		432,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		9 500,00	9 500,00	60 000,00			9 500,00	69 500,00		60 000,00
	<b>Sous Total compte 1688</b>		<b>9 500,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>60 000,00</b>			<b>9 500,00</b>	<b>69 500,00</b>		<b>60 000,00</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 168</b>		9 500,00	9 500,00	60 000,00			9 500,00	69 500,00		60 000,00
	<b>Sous Total compte 16</b>		3 009 500,00	9 500,00	60 000,00		432,00	9 500,00	3 069 932,00		3 060 432,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		1 005 222,93				140 116,89		1 145 339,82		1 145 339,82
193	Autres neutralisations et régularisation		126 990,39	1 769,28				1 769,28	126 990,39		125 221,11
	<b>Sous Total compte 19</b>		1 132 213,32	1 769,28			140 116,89	1 769,28	1 272 330,21		1 270 560,93
	<b>Total classe 1</b>	12 676,21	58 765 098,53	823 354,44	877 208,66	8 423,60	464 887,05	844 454,25	60 107 194,24	21 099,81	59 283 839,80
2031	Frais d'études	140 259,16		2 040,00	37 063,96		94 651,20	142 299,16	131 715,16	10 584,00	
2033	Frais d'insertion	70,00			70,00	1 549,26		1 619,26	70,00	1 549,26	
	<b>Sous Total compte 203</b>	140 329,16		2 040,00	37 133,96	1 549,26	94 651,20	143 918,42	131 785,16	12 133,26	
204182	Bâtiments et installations	62 000,00			62 000,00			62 000,00	62 000,00		
	<b>Sous Total compte 20418</b>	62 000,00			62 000,00			62 000,00	62 000,00		
	<b>Sous Total compte 2041</b>	62 000,00			62 000,00			62 000,00	62 000,00		
20422	Bâtiments et installations	300 000,00						300 000,00		300 000,00	
	<b>Sous Total compte 2042</b>	300 000,00						300 000,00		300 000,00	
204412	Bâtiments et installations	45 023,11			15 687,35	469,77		45 492,88	15 687,35	29 805,53	
	<b>Sous Total compte 20441</b>	45 023,11			15 687,35	469,77		45 492,88	15 687,35	29 805,53	
	<b>Sous Total compte 2044</b>	45 023,11			15 687,35	469,77		45 492,88	15 687,35	29 805,53	
	<b>Sous Total compte 204</b>	407 023,11			77 687,35	469,77		407 492,88	77 687,35	329 805,53	
2051	Concessions et droits similaires	703 735,25			90 458,71	20 086,20		723 821,45	90 458,71	633 362,74	
	<b>Sous Total compte 205</b>	703 735,25			90 458,71	20 086,20		723 821,45	90 458,71	633 362,74	
	<b>Sous Total compte 20</b>	1 251 087,52		2 040,00	205 280,02	22 105,23	94 651,20	1 275 232,75	299 931,22	975 301,53	
2111	Terrains nus	1 319 109,17		320,00			789,77	1 319 429,17	789,77	1 318 639,40	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	124 838,88				442,28		125 281,16		125 281,16	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 069 758,68						1 069 758,68		1 069 758,68	
2115	Terrains bâtis	1 282 554,68					19 670,84	1 282 554,68	19 670,84	1 262 883,84	
2116	Cimetière	899 961,64						899 961,64		899 961,64	
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>4 696 223,05</b>		<b>320,00</b>		<b>442,28</b>	<b>20 460,61</b>	<b>4 696 985,33</b>	<b>20 460,61</b>	<b>4 676 524,72</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	152 311,16				29 867,28		182 178,44		182 178,44	
2128	Autres agencements et aménagements	4 440 537,75			4 419,21	23 827,25	3 202,57	4 464 365,00	7 621,78	4 456 743,22	
	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>4 592 848,91</b>			<b>4 419,21</b>	<b>53 694,53</b>	<b>3 202,57</b>	<b>4 646 543,44</b>	<b>7 621,78</b>	<b>4 638 921,66</b>	
21311	Bâtiments administratifs	3 033 080,40				36 426,19		3 069 506,59		3 069 506,59	
21312	Bâtiments scolaires	6 815 562,94				42 428,14		6 857 991,08		6 857 991,08	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	4 509,60				25 259,69		29 769,29		29 769,29	
21316	Équipements du cimetière	432 137,13				30 034,92		462 172,05		462 172,05	
21318	Autres bâtiments publics	24 008 007,28				120 695,59	184 562,97	24 128 702,87	184 562,97	23 944 139,90	
	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>34 293 297,35</b>				<b>254 844,53</b>	<b>184 562,97</b>	<b>34 548 141,88</b>	<b>184 562,97</b>	<b>34 363 578,91</b>	
21321	Immeubles de rapport	947 644,19						947 644,19		947 644,19	
	<b>Sous Total compte 2132</b>	<b>947 644,19</b>						<b>947 644,19</b>		<b>947 644,19</b>	
21351	Bâtiments publics	1 053 062,04				22 778,27		1 075 840,31		1 075 840,31	
21352	Bâtiments privés					1 512,00		1 512,00		1 512,00	
	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>1 053 062,04</b>				<b>24 290,27</b>		<b>1 077 352,31</b>		<b>1 077 352,31</b>	
2138	Autres constructions	90 833,31						90 833,31		90 833,31	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>36 384 836,89</b>				<b>279 134,80</b>	<b>184 562,97</b>	<b>36 663 971,69</b>	<b>184 562,97</b>	<b>36 479 408,72</b>	
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	57 573,55						57 573,55		57 573,55	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	5 298,47						5 298,47		5 298,47	
	<b>Sous Total compte 214</b>	<b>62 872,02</b>						<b>62 872,02</b>		<b>62 872,02</b>	
2151	Réseaux de voirie	1 019 333,12						1 019 333,12		1 019 333,12	
2152	Installations de voirie	179 527,73		4 803,50			4 803,50	184 331,23	4 803,50	179 527,73	
21533	Réseaux câblés	298 285,85				88 754,38		387 040,23		387 040,23	
21534	Réseaux d'électrification	3 339 323,67				150 936,96	25 325,27	3 490 260,63	25 325,27	3 464 935,36	
21538	Autres réseaux	33 905,89					9 399,73	33 905,89	9 399,73	24 506,16	
	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>3 671 515,41</b>				<b>239 691,34</b>	<b>34 725,00</b>	<b>3 911 206,75</b>	<b>34 725,00</b>	<b>3 876 481,75</b>	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	7 738,54						7 738,54		7 738,54	
	<b>Sous Total compte 2156</b>	<b>7 738,54</b>						<b>7 738,54</b>		<b>7 738,54</b>	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	105 629,44						105 629,44		105 629,44	
	<b>Sous Total compte 21573</b>	<b>105 629,44</b>						<b>105 629,44</b>		<b>105 629,44</b>	
	<b>Sous Total compte 2157</b>	<b>105 629,44</b>						<b>105 629,44</b>		<b>105 629,44</b>	
2158	Autres installations, matériel et outill	197 774,08				3 039,60		200 813,68		200 813,68	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>5 181 518,32</b>		<b>4 803,50</b>		<b>242 730,94</b>	<b>39 528,50</b>	<b>5 429 052,76</b>	<b>39 528,50</b>	<b>5 389 524,26</b>	
21621	Biens sous-jacents	1 229,94						1 229,94		1 229,94	
	<b>Sous Total compte 2162</b>	<b>1 229,94</b>						<b>1 229,94</b>		<b>1 229,94</b>	
	<b>Sous Total compte 216</b>	<b>1 229,94</b>						<b>1 229,94</b>		<b>1 229,94</b>	
217314	Bâtiments culturels et sportifs	40 665,99						40 665,99		40 665,99	
	<b>Sous Total compte 21731</b>	<b>40 665,99</b>						<b>40 665,99</b>		<b>40 665,99</b>	
	<b>Sous Total compte 2173</b>	<b>40 665,99</b>						<b>40 665,99</b>		<b>40 665,99</b>	
	<b>Sous Total compte 217</b>	<b>40 665,99</b>						<b>40 665,99</b>		<b>40 665,99</b>	

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	581 516,85			20 702,87	45 960,72		627 477,57	20 702,87	606 774,70	
	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>581 516,85</b>			<b>20 702,87</b>	<b>45 960,72</b>		<b>627 477,57</b>	<b>20 702,87</b>	<b>606 774,70</b>	
21831	Matériel informatique scolaire	230 746,13			82 478,49			230 746,13	82 478,49	148 267,64	
21838	Autre matériel informatique	1 163 932,13		1 622,57	771 284,02	12 763,27		1 178 317,97	771 284,02	407 033,95	
	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>1 394 678,26</b>		<b>1 622,57</b>	<b>853 762,51</b>	<b>12 763,27</b>		<b>1 409 064,10</b>	<b>853 762,51</b>	<b>555 301,59</b>	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	150 562,18			166,84			150 562,18	166,84	150 395,34	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	440 343,02			9 682,27	16 700,32		457 043,34	9 682,27	447 361,07	
	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>590 905,20</b>			<b>9 849,11</b>	<b>16 700,32</b>		<b>607 605,52</b>	<b>9 849,11</b>	<b>597 756,41</b>	
2185	Matériel de téléphonie	6 364,29			2 675,45			6 364,29	2 675,45	3 688,84	
2188	Autres	2 770 893,02			2 718,74	167 483,35	2 053,00	2 938 376,37	4 771,74	2 933 604,63	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>5 344 357,62</b>		<b>1 622,57</b>	<b>889 708,68</b>	<b>242 907,66</b>	<b>2 053,00</b>	<b>5 588 887,85</b>	<b>891 761,68</b>	<b>4 697 126,17</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>56 304 552,74</b>		<b>6 746,07</b>	<b>894 127,89</b>	<b>818 910,21</b>	<b>249 807,65</b>	<b>57 130 209,02</b>	<b>1 143 935,54</b>	<b>55 986 273,48</b>	
2313	Constructions	3 891 712,89				1 116 587,16		5 008 300,05		5 008 300,05	
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>3 891 712,89</b>				<b>1 116 587,16</b>		<b>5 008 300,05</b>		<b>5 008 300,05</b>	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	29 492,75						29 492,75		29 492,75	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>3 921 205,64</b>				<b>1 116 587,16</b>		<b>5 037 792,80</b>		<b>5 037 792,80</b>	
261	Titres de participation	5 242,72						5 242,72		5 242,72	
266	Autres formes de participation	1 535,92						1 535,92		1 535,92	
	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>6 778,64</b>						<b>6 778,64</b>		<b>6 778,64</b>	
28031	Frais d'études		30 701,16	37 063,96	2 040,00		7 898,80	37 063,96	40 639,96		3 576,00
28033	Frais d'insertion		56,00	70,00			14,00	70,00	70,00		
	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>30 757,16</b>	<b>37 133,96</b>	<b>2 040,00</b>		<b>7 912,80</b>	<b>37 133,96</b>	<b>40 709,96</b>		<b>3 576,00</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804182	Bâtiments et installations		49 600,00	62 000,00			12 400,00	62 000,00	62 000,00		
	<b>Sous Total compte 280418</b>		<b>49 600,00</b>	<b>62 000,00</b>			<b>12 400,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>		
	<b>Sous Total compte 28041</b>		<b>49 600,00</b>	<b>62 000,00</b>			<b>12 400,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>		
280422	Bâtiments et installations		206 666,77				20 000,01		226 666,78		226 666,78
	<b>Sous Total compte 28042</b>		<b>206 666,77</b>				<b>20 000,01</b>		<b>226 666,78</b>		<b>226 666,78</b>
2804412	Bâtiments et installations		29 511,05	21 962,29	6 274,94		5 886,48	21 962,29	41 672,47		19 710,18
	<b>Sous Total compte 280441</b>		<b>29 511,05</b>	<b>21 962,29</b>	<b>6 274,94</b>		<b>5 886,48</b>	<b>21 962,29</b>	<b>41 672,47</b>		<b>19 710,18</b>
	<b>Sous Total compte 28044</b>		<b>29 511,05</b>	<b>21 962,29</b>	<b>6 274,94</b>		<b>5 886,48</b>	<b>21 962,29</b>	<b>41 672,47</b>		<b>19 710,18</b>
	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>285 777,82</b>	<b>83 962,29</b>	<b>6 274,94</b>		<b>38 286,49</b>	<b>83 962,29</b>	<b>330 339,25</b>		<b>246 376,96</b>
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		681 164,90	91 886,71			26 544,63	91 886,71	707 709,53		615 822,82
	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>997 699,88</b>	<b>212 982,96</b>	<b>8 314,94</b>		<b>72 743,92</b>	<b>212 982,96</b>	<b>1 078 758,74</b>		<b>865 775,78</b>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		15 749,57				4 932,68		20 682,25		20 682,25
28128	Autres agencements et aménagements		423 390,89	4 844,03	424,82		24 275,59	4 844,03	448 091,30		443 247,27
	<b>Sous Total compte 2812</b>		<b>439 140,46</b>	<b>4 844,03</b>	<b>424,82</b>		<b>29 208,27</b>	<b>4 844,03</b>	<b>468 773,55</b>		<b>463 929,52</b>
281311	Bâtiments administratifs		2 489,94				147,24		2 637,18		2 637,18
281312	Bâtiments scolaires		26 441,14				907,68		27 348,82		27 348,82
281318	Autres bâtiments publics		2 525,44		5 859,70		523,12		8 908,26		8 908,26
	<b>Sous Total compte 28131</b>		<b>31 456,52</b>		<b>5 859,70</b>		<b>1 578,04</b>		<b>38 894,26</b>		<b>38 894,26</b>
281321	Immeubles de rapport		307 089,55				2 017,15		309 106,70		309 106,70
	<b>Sous Total compte 28132</b>		<b>307 089,55</b>				<b>2 017,15</b>		<b>309 106,70</b>		<b>309 106,70</b>
281351	Bâtiments publics		220 727,58	1 020,51	102,81		13 855,48	1 020,51	234 685,87		233 665,36
	<b>Sous Total compte 28135</b>		<b>220 727,58</b>	<b>1 020,51</b>	<b>102,81</b>		<b>13 855,48</b>	<b>1 020,51</b>	<b>234 685,87</b>		<b>233 665,36</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>559 273,65</b>	<b>1 020,51</b>	<b>5 962,51</b>		<b>17 450,67</b>	<b>1 020,51</b>	<b>582 686,83</b>		<b>581 666,32</b>
28145	Constructions sur sol d'autrui - Install		20 942,73				2 781,99		23 724,72		23 724,72
	<b>Sous Total compte 2814</b>		<b>20 942,73</b>				<b>2 781,99</b>		<b>23 724,72</b>		<b>23 724,72</b>
28152	Installations de voirie		108 368,11				8 822,14		117 190,25		117 190,25
281534	Réseaux d'électrification		80 793,71				6 781,79		87 575,50		87 575,50
281538	Autres réseaux		8 854,29				983,81		9 838,10		9 838,10
	<b>Sous Total compte 28153</b>		<b>89 648,00</b>				<b>7 765,60</b>		<b>97 413,60</b>		<b>97 413,60</b>
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		7 738,54						7 738,54		7 738,54
	<b>Sous Total compte 28156</b>		<b>7 738,54</b>						<b>7 738,54</b>		<b>7 738,54</b>
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		88 811,96				13 013,48		101 825,44		101 825,44
	<b>Sous Total compte 281573</b>		<b>88 811,96</b>				<b>13 013,48</b>		<b>101 825,44</b>		<b>101 825,44</b>
	<b>Sous Total compte 28157</b>		<b>88 811,96</b>				<b>13 013,48</b>		<b>101 825,44</b>		<b>101 825,44</b>
28158	Autres installations, matériel et outill		128 327,22	4 720,91	512,28		6 135,68	4 720,91	134 975,18		130 254,27
	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>422 893,83</b>	<b>4 720,91</b>	<b>512,28</b>		<b>35 736,90</b>	<b>4 720,91</b>	<b>459 143,01</b>		<b>454 422,10</b>
281828	Autres matériels de transport		402 042,96	20 702,87			41 590,55	20 702,87	443 633,51		422 930,64
	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>402 042,96</b>	<b>20 702,87</b>			<b>41 590,55</b>	<b>20 702,87</b>	<b>443 633,51</b>		<b>422 930,64</b>
281831	Matériel informatique scolaire		209 944,20	81 839,61			16 306,89	81 839,61	226 251,09		144 411,48
281838	Autre matériel informatique		1 112 912,64	770 276,02	122,40		28 499,66	770 276,02	1 141 534,70		371 258,68
	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>1 322 856,84</b>	<b>852 115,63</b>	<b>122,40</b>		<b>44 806,55</b>	<b>852 115,63</b>	<b>1 367 785,79</b>		<b>515 670,16</b>
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		133 138,78	166,84			3 838,62	166,84	136 977,40		136 810,56
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		352 019,80	8 059,70			19 785,36	8 059,70	371 805,16		363 745,46

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>485 158,58</b>	<b>8 226,54</b>			<b>23 623,98</b>	<b>8 226,54</b>	<b>508 782,56</b>		<b>500 556,02</b>
28185	Matériel de téléphonie		6 364,29	2 675,45				2 675,45	6 364,29		3 688,84
28188	Autres		2 038 055,26	2 228,11	204,00	259,16	173 554,80	2 487,27	2 211 814,06		2 209 326,79
	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>4 254 477,93</b>	<b>885 948,60</b>	<b>326,40</b>	<b>259,16</b>	<b>283 575,88</b>	<b>886 207,76</b>	<b>4 538 380,21</b>		<b>3 652 172,45</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>5 696 728,60</b>	<b>896 534,05</b>	<b>7 226,01</b>	<b>259,16</b>	<b>368 753,71</b>	<b>896 793,21</b>	<b>6 072 708,32</b>		<b>5 175 915,11</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>6 694 428,48</b>	<b>1 109 517,01</b>	<b>15 540,95</b>	<b>259,16</b>	<b>441 497,63</b>	<b>1 109 776,17</b>	<b>7 151 467,06</b>		<b>6 041 690,89</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>61 483 624,54</b>	<b>6 694 428,48</b>	<b>1 118 303,08</b>	<b>1 114 948,86</b>	<b>1 957 861,76</b>	<b>785 956,48</b>	<b>64 559 789,38</b>	<b>8 595 333,82</b>	<b>62 006 146,45</b>	<b>6 041 690,89</b>
4011	Fournisseurs		48 622,92	2 480 327,08	2 456 423,56			2 480 327,08	2 505 046,48		24 719,40
	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>48 622,92</b>	<b>2 480 327,08</b>	<b>2 456 423,56</b>			<b>2 480 327,08</b>	<b>2 505 046,48</b>		<b>24 719,40</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 926 381,77	1 926 381,77			1 926 381,77	1 926 381,77		
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		28 031,92	797,64	13 831,56			797,64	41 863,48		41 065,84
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			37 860,87	37 860,87			37 860,87	37 860,87		
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalité		14 648,07						14 648,07		14 648,07
	<b>Sous Total compte 4047</b>		<b>42 679,99</b>	<b>38 658,51</b>	<b>51 692,43</b>			<b>38 658,51</b>	<b>94 372,42</b>		<b>55 713,91</b>
	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>42 679,99</b>	<b>1 965 040,28</b>	<b>1 978 074,20</b>			<b>1 965 040,28</b>	<b>2 020 754,19</b>		<b>55 713,91</b>
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>91 302,91</b>	<b>4 445 367,36</b>	<b>4 434 497,76</b>			<b>4 445 367,36</b>	<b>4 525 800,67</b>		<b>80 433,31</b>
411	Redevables	101 528,77		148 988,50	190 133,20			250 517,27	190 133,20	60 384,07	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 818,55		40 170,41	41 870,25			41 988,96	41 870,25	118,71	
4161	Créances douteuses	12 522,10		39 734,32	36 526,63			52 256,42	36 526,63	15 729,79	
	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>12 522,10</b>		<b>39 734,32</b>	<b>36 526,63</b>			<b>52 256,42</b>	<b>36 526,63</b>	<b>15 729,79</b>	
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>115 869,42</b>		<b>228 893,23</b>	<b>268 530,08</b>			<b>344 762,65</b>	<b>268 530,08</b>	<b>76 232,57</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			4 190 970,09	4 190 970,09			4 190 970,09	4 190 970,09		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - Oppositions			3 051,49	3 051,49			3 051,49	3 051,49		
	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>4 194 021,58</b>	<b>4 194 021,58</b>			<b>4 194 021,58</b>	<b>4 194 021,58</b>		
431	Sécurité sociale			1 583 588,00	1 583 588,00			1 583 588,00	1 583 588,00		
437	Autres organismes sociaux		14 304,87	1 798 969,79	1 784 664,92			1 798 969,79	1 798 969,79		
	<b>Sous Total compte 43</b>		<b>14 304,87</b>	<b>3 382 557,79</b>	<b>3 368 252,92</b>			<b>3 382 557,79</b>	<b>3 382 557,79</b>		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			60 020,54	60 020,54			60 020,54	60 020,54		
4428	Autres			6 600,00	6 600,00			6 600,00	6 600,00		
	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>66 620,54</b>	<b>66 620,54</b>			<b>66 620,54</b>	<b>66 620,54</b>		
44311	Dépenses			112 086,46	112 086,46			112 086,46	112 086,46		
44312	Recettes - Amiable			156 381,43	156 381,43			156 381,43	156 381,43		
	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>268 467,89</b>	<b>268 467,89</b>			<b>268 467,89</b>	<b>268 467,89</b>		
44332	Recettes - Amiable	3 972,74		5 103,09	9 075,83			9 075,83	9 075,83		
44336	Recettes - Contentieux			3 934,03	3 934,03			3 934,03	3 934,03		
	<b>Sous Total compte 4433</b>	<b>3 972,74</b>		<b>9 037,12</b>	<b>13 009,86</b>			<b>13 009,86</b>	<b>13 009,86</b>		
44341	Dépenses			6 808,00	7 209,75			6 808,00	7 209,75		401,75
44342	Recettes - Amiable	5 060,00		12 144,00	10 396,00			17 204,00	10 396,00	6 808,00	
44346	Recettes - Contentieux			5 980,00	3 864,00			5 980,00	3 864,00	2 116,00	
	<b>Sous Total compte 4434</b>	<b>5 060,00</b>		<b>24 932,00</b>	<b>21 469,75</b>			<b>29 992,00</b>	<b>21 469,75</b>	<b>8 522,25</b>	
44351	Dépenses			9 548,00	9 548,00			9 548,00	9 548,00		
	<b>Sous Total compte 4435</b>			<b>9 548,00</b>	<b>9 548,00</b>			<b>9 548,00</b>	<b>9 548,00</b>		
44371	Dépenses			550 000,00	550 000,00			550 000,00	550 000,00		
	<b>Sous Total compte 4437</b>			<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>			<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>		
44381	Dépenses		50,40	7 546,40	7 496,00			7 546,40	7 546,40		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 4438</b>		50,40	7 546,40	7 496,00			7 546,40	7 546,40		
	<b>Sous Total compte 443</b>	9 032,74	50,40	869 531,41	869 991,50			878 564,15	870 041,90	8 522,25	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			13 228,28	13 228,28			13 228,28	13 228,28		
4487	Produits à recevoir	7 955,00			7 955,00			7 955,00	7 955,00		
	<b>Sous Total compte 448</b>	7 955,00			7 955,00			7 955,00	7 955,00		
	<b>Sous Total compte 44</b>	16 987,74	50,40	949 380,23	957 795,32			966 367,97	957 845,72	8 522,25	
45812	Dépenses (à subdiviser par mandat)	34 130,12			59 455,39	25 325,27		59 455,39	59 455,39		
	<b>Sous Total compte 4581</b>	34 130,12			59 455,39	25 325,27		59 455,39	59 455,39		
45822	Recettes (à subdiviser par mandat)		30 720,00	59 455,39			28 735,39	59 455,39	59 455,39		
	<b>Sous Total compte 4582</b>		30 720,00	59 455,39			28 735,39	59 455,39	59 455,39		
	<b>Sous Total compte 458</b>	34 130,12	30 720,00	59 455,39	59 455,39	25 325,27	28 735,39	118 910,78	118 910,78		
	<b>Sous Total compte 45</b>	34 130,12	30 720,00	59 455,39	59 455,39	25 325,27	28 735,39	118 910,78	118 910,78		
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			362 076,50	359 989,92			362 076,50	359 989,92	2 086,58	
	<b>Sous Total compte 462</b>			362 076,50	359 989,92			362 076,50	359 989,92	2 086,58	
466	Excédents de versement			1 825,74	1 825,74			1 825,74	1 825,74		
46711	Autres comptes créditeurs		23 745,05	307 814,27	284 199,22			307 814,27	307 944,27		130,00
	<b>Sous Total compte 4671</b>		23 745,05	307 814,27	284 199,22			307 814,27	307 944,27		130,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	20 474,50		147 069,44	143 823,34			167 543,94	143 823,34	23 720,60	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	2 696,55		42 295,39				44 991,94		44 991,94	
	<b>Sous Total compte 4672</b>	23 171,05		189 364,83	143 823,34			212 535,88	143 823,34	68 712,54	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	5 938,08						5 938,08		5 938,08	
	<b>Sous Total compte 4675</b>	5 938,08						5 938,08		5 938,08	

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4678	Déficits sur opérations de gestion			110,00	110,00			110,00	110,00		
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>29 109,13</b>	<b>23 745,05</b>	<b>497 289,10</b>	<b>428 132,56</b>			<b>526 398,23</b>	<b>451 877,61</b>	<b>74 520,62</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>29 109,13</b>	<b>23 745,05</b>	<b>861 191,34</b>	<b>789 948,22</b>			<b>890 300,47</b>	<b>813 693,27</b>	<b>76 607,20</b>	
4711	Versements des régisseurs			826 432,82	826 432,82			826 432,82	826 432,82		
4712	Virements réimputés		86 889,48	100 884,88	13 995,40			100 884,88	100 884,88		
47131	Versements sur contributions directes			5 646 620,54	5 646 620,54			5 646 620,54	5 646 620,54		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			1 028 445,00	1 028 445,00			1 028 445,00	1 028 445,00		
47134	Subventions			1 119 444,79	1 119 444,79			1 119 444,79	1 119 444,79		
47138	Autres			3 936 246,83	3 936 246,83			3 936 246,83	3 936 246,83		
	<b>Sous Total compte 4713</b>			<b>11 730 757,16</b>	<b>11 730 757,16</b>			<b>11 730 757,16</b>	<b>11 730 757,16</b>		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			401,28	401,28			401,28	401,28		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			1 404,66	1 463,00			1 404,66	1 463,00		58,34
	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>1 805,94</b>	<b>1 864,28</b>			<b>1 805,94</b>	<b>1 864,28</b>		<b>58,34</b>
47143	Flux d'encaissements à réimputer			377,44	446,38			377,44	446,38		68,94
	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>2 183,38</b>	<b>2 310,66</b>			<b>2 183,38</b>	<b>2 310,66</b>		<b>127,28</b>
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			19 930,62	22 935,62			19 930,62	22 935,62		3 005,00
	<b>Sous Total compte 4717</b>			<b>19 930,62</b>	<b>22 935,62</b>			<b>19 930,62</b>	<b>22 935,62</b>		<b>3 005,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser		0,01	386 016,66	386 016,65			386 016,66	386 016,66		
	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>86 889,49</b>	<b>13 066 205,52</b>	<b>12 982 448,31</b>			<b>13 066 205,52</b>	<b>13 069 337,80</b>		<b>3 132,28</b>
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			51 122,04	51 122,04			51 122,04	51 122,04		
47218	Autres dépenses			81 312,32	81 312,32			81 312,32	81 312,32		

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 4721</b>			132 434,36	132 434,36			132 434,36	132 434,36		
4722	Commissions bancaires en instance de man			12,72	12,72			12,72	12,72		
4728	Autres dépenses à régulariser			17 641,55	17 641,55			17 641,55	17 641,55		
	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>150 088,63</b>	<b>150 088,63</b>			<b>150 088,63</b>	<b>150 088,63</b>		
	<b>Sous Total compte 47</b>		86 889,49	13 216 294,15	13 132 536,94			13 216 294,15	13 219 426,43		3 132,28
486	Charges constatées d'avance			2 303,70				2 303,70		2 303,70	
	<b>Sous Total compte 48</b>			<b>2 303,70</b>				<b>2 303,70</b>		<b>2 303,70</b>	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		926,66	28,00				28,00	926,66		898,66
	<b>Sous Total compte 491</b>		926,66	28,00				28,00	926,66		898,66
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d				405,00				405,00		405,00
	<b>Sous Total compte 496</b>				405,00				405,00		405,00
	<b>Sous Total compte 49</b>		926,66	28,00	405,00			28,00	1 331,66		1 303,66
	<b>Total classe 4</b>	196 096,41	247 939,38	27 339 492,77	27 205 443,21	25 325,27	28 735,39	27 560 914,45	27 482 117,98	164 197,47	85 401,00
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			3 015,68	3 015,68			3 015,68	3 015,68		
51178	Autres valeurs impayées			377,44	377,44			377,44	377,44		
	<b>Sous Total compte 5117</b>			<b>377,44</b>	<b>377,44</b>			<b>377,44</b>	<b>377,44</b>		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 553,58	1 413,50			1 553,58	1 413,50	140,08	
	<b>Sous Total compte 511</b>			<b>4 946,70</b>	<b>4 806,62</b>			<b>4 946,70</b>	<b>4 806,62</b>	<b>140,08</b>	
515	Compte au Trésor	4 009 132,14		15 700 001,00	17 117 143,46			19 709 133,14	17 117 143,46	2 591 989,68	
5162	Compte à terme			3 984 000,00	2 656 000,00			3 984 000,00	2 656 000,00	1 328 000,00	
	<b>Sous Total compte 516</b>			<b>3 984 000,00</b>	<b>2 656 000,00</b>			<b>3 984 000,00</b>	<b>2 656 000,00</b>	<b>1 328 000,00</b>	
5187	Intérêts courus à recevoir			1 065,00				1 065,00		1 065,00	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 518</b>			1 065,00				1 065,00		1 065,00	
	<b>Sous Total compte 51</b>	4 009 132,14		19 690 012,70	19 777 950,08			23 699 144,84	19 777 950,08	3 921 194,76	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	3 300,00		22 215,68	19 039,28			25 515,68	19 039,28	6 476,40	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	2 637,09						2 637,09		2 637,09	
	<b>Sous Total compte 541</b>	<b>5 937,09</b>		<b>22 215,68</b>	<b>19 039,28</b>			<b>28 152,77</b>	<b>19 039,28</b>	<b>9 113,49</b>	
	<b>Sous Total compte 54</b>	<b>5 937,09</b>		<b>22 215,68</b>	<b>19 039,28</b>			<b>28 152,77</b>	<b>19 039,28</b>	<b>9 113,49</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaires			907 275,86	907 275,86			907 275,86	907 275,86		
584	Encaissement par lecture optique			14 445,46	14 445,46			14 445,46	14 445,46		
588	Autres virements internes			30,00	30,00			30,00	30,00		
	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>921 751,32</b>	<b>921 751,32</b>			<b>921 751,32</b>	<b>921 751,32</b>		
	<b>Total classe 5</b>	<b>4 015 069,23</b>		<b>20 633 979,70</b>	<b>20 718 740,68</b>			<b>24 649 048,93</b>	<b>20 718 740,68</b>	<b>3 930 308,25</b>	
6042	Achats de prestations de services (autre)					1 953,98		1 953,98		1 953,98	
	<b>Sous Total compte 604</b>					<b>1 953,98</b>		<b>1 953,98</b>		<b>1 953,98</b>	
60611	Eau et assainissement					34 048,11		34 048,11		34 048,11	
60612	Énergie - Électricité					699 804,49	8 754,00	699 804,49	8 754,00	691 050,49	
	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>733 852,60</b>	<b>8 754,00</b>	<b>733 852,60</b>	<b>8 754,00</b>	<b>725 098,60</b>	
60622	Carburants					17 183,68		17 183,68		17 183,68	
60623	Alimentation					257 081,50	495,49	257 081,50	495,49	256 586,01	
60628	Autres fournitures non stockées					782,86		782,86		782,86	
	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>275 048,04</b>	<b>495,49</b>	<b>275 048,04</b>	<b>495,49</b>	<b>274 552,55</b>	
60631	Fournitures d'entretien					29 715,72		29 715,72		29 715,72	
60632	Fournitures de petit équipement					27 646,40		27 646,40		27 646,40	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633	Fournitures de voirie					2 665,10		2 665,10		2 665,10	
60636	Habillement et Vêtements de travail					10 519,57	297,95	10 519,57	297,95	10 221,62	
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>70 546,79</b>	<b>297,95</b>	<b>70 546,79</b>	<b>297,95</b>	<b>70 248,84</b>	
6064	Fournitures administratives					10 427,20		10 427,20		10 427,20	
6067	Fournitures scolaires					20 982,79	40,72	20 982,79	40,72	20 942,07	
6068	Autres matières et fournitures.					137 278,00	198,25	137 278,00	198,25	137 079,75	
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>1 248 135,42</b>	<b>9 786,41</b>	<b>1 248 135,42</b>	<b>9 786,41</b>	<b>1 238 349,01</b>	
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>1 250 089,40</b>	<b>9 786,41</b>	<b>1 250 089,40</b>	<b>9 786,41</b>	<b>1 240 302,99</b>	
611	Contrats de prestations de services					20 615,36	9 555,00	20 615,36	9 555,00	11 060,36	
6132	Locations immobilières					15 483,90		15 483,90		15 483,90	
61351	Matériel roulant					3 369,12		3 369,12		3 369,12	
61358	Autres					11 654,42		11 654,42		11 654,42	
	<b>Sous Total compte 6135</b>					<b>15 023,54</b>		<b>15 023,54</b>		<b>15 023,54</b>	
	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>30 507,44</b>		<b>30 507,44</b>		<b>30 507,44</b>	
61521	Terrains					221 569,55		221 569,55		221 569,55	
615221	Bâtiments publics					47 565,19		47 565,19		47 565,19	
	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>47 565,19</b>		<b>47 565,19</b>		<b>47 565,19</b>	
615231	Voiries					5 148,00		5 148,00		5 148,00	
615232	Réseaux					5 905,19		5 905,19		5 905,19	
	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>11 053,19</b>		<b>11 053,19</b>		<b>11 053,19</b>	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>280 187,93</b>		<b>280 187,93</b>		<b>280 187,93</b>	
61551	Matériel roulant					3 113,49		3 113,49		3 113,49	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Autres biens mobiliers					12 426,15		12 426,15		12 426,15	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>15 539,64</b>		<b>15 539,64</b>		<b>15 539,64</b>	
6156	Maintenance					128 164,95		128 164,95		128 164,95	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>423 892,52</b>		<b>423 892,52</b>		<b>423 892,52</b>	
6161	Multirisques					79 780,69		79 780,69		79 780,69	
6168	Autres					9 420,28	910,85	9 420,28	910,85	8 509,43	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>89 200,97</b>	<b>910,85</b>	<b>89 200,97</b>	<b>910,85</b>	<b>88 290,12</b>	
6182	Documentation générale et technique					3 089,90		3 089,90		3 089,90	
6184	Versements à des organismes de formation					5 674,76		5 674,76		5 674,76	
6188	Autres frais divers					233,56		233,56		233,56	
	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>8 998,22</b>		<b>8 998,22</b>		<b>8 998,22</b>	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>573 214,51</b>	<b>10 465,85</b>	<b>573 214,51</b>	<b>10 465,85</b>	<b>562 748,66</b>	
6218	Autre personnel extérieur					12 733,71		12 733,71		12 733,71	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>12 733,71</b>		<b>12 733,71</b>		<b>12 733,71</b>	
62268	Autres honoraires, conseils...					15 241,10		15 241,10		15 241,10	
	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>15 241,10</b>		<b>15 241,10</b>		<b>15 241,10</b>	
	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>15 241,10</b>		<b>15 241,10</b>		<b>15 241,10</b>	
6231	Annonces et insertions					864,00		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies					49 015,21	656,98	49 015,21	656,98	48 358,23	
6234	Réceptions					46 551,86	15,84	46 551,86	15,84	46 536,02	
6236	Catalogues et imprimés					14 800,40		14 800,40		14 800,40	
6238	Divers					503,16		503,16		503,16	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 623</b>					111 734,63	672,82	111 734,63	672,82	111 061,81	
6245	Transports de personnes extérieures à la					6 541,43		6 541,43		6 541,43	
6247	Transports collectifs du personnel					1 515,00		1 515,00		1 515,00	
	<b>Sous Total compte 624</b>					<b>8 056,43</b>		<b>8 056,43</b>		<b>8 056,43</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 776,25		1 776,25		1 776,25	
	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>1 776,25</b>		<b>1 776,25</b>		<b>1 776,25</b>	
6261	Frais d'affranchissement					9 803,96		9 803,96		9 803,96	
6262	Frais de télécommunications					44 965,82	52,80	44 965,82	52,80	44 913,02	
	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>54 769,78</b>	<b>52,80</b>	<b>54 769,78</b>	<b>52,80</b>	<b>54 716,98</b>	
627	Services bancaires et assimilés.					3 140,08		3 140,08		3 140,08	
6281	Concours divers (cotisations...)					203 373,54		203 373,54		203 373,54	
6283	Frais de nettoyage des locaux					28 040,71		28 040,71		28 040,71	
6284	Redevance pour services rendus					390,23		390,23		390,23	
62876	Au GFP de rattachement					10 703,00		10 703,00		10 703,00	
62878	A des tiers					401,75		401,75		401,75	
	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>11 104,75</b>		<b>11 104,75</b>		<b>11 104,75</b>	
6288	Autres					217 158,36		217 158,36		217 158,36	
	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>460 067,59</b>		<b>460 067,59</b>		<b>460 067,59</b>	
	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>667 519,57</b>	<b>725,62</b>	<b>667 519,57</b>	<b>725,62</b>	<b>666 793,95</b>	
6331	Versement mobilité					83 074,00		83 074,00		83 074,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					20 770,00		20 770,00		20 770,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					82 623,26		82 623,26		82 623,26	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 633</b>					186 467,26		186 467,26		186 467,26	
63512	Taxes foncières					12 389,00	90,00	12 389,00	90,00	12 299,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>12 389,00</b>	<b>90,00</b>	<b>12 389,00</b>	<b>90,00</b>	<b>12 299,00</b>	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					839,28		839,28		839,28	
	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>13 228,28</b>	<b>90,00</b>	<b>13 228,28</b>	<b>90,00</b>	<b>13 138,28</b>	
	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>199 695,54</b>	<b>90,00</b>	<b>199 695,54</b>	<b>90,00</b>	<b>199 605,54</b>	
64111	Rémunération principale					3 012 283,50		3 012 283,50		3 012 283,50	
64112	Supplément familial de traitement et ind					76 288,93		76 288,93		76 288,93	
64113	NBI					25 185,01		25 185,01		25 185,01	
64118	Autres indemnités.					606 026,35		606 026,35		606 026,35	
	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>3 719 783,79</b>		<b>3 719 783,79</b>		<b>3 719 783,79</b>	
64131	Rémunérations					1 316 435,09		1 316 435,09		1 316 435,09	
64138	Primes et autres indemnités					65 741,03		65 741,03		65 741,03	
	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>1 382 176,12</b>		<b>1 382 176,12</b>		<b>1 382 176,12</b>	
64168	Autres emplois aidés					50 312,64		50 312,64		50 312,64	
	<b>Sous Total compte 6416</b>					<b>50 312,64</b>		<b>50 312,64</b>		<b>50 312,64</b>	
6417	Rémunérations des apprentis					9 435,03		9 435,03		9 435,03	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						20 988,98		20 988,98		20 988,98
	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>5 161 707,58</b>	<b>20 988,98</b>	<b>5 161 707,58</b>	<b>20 988,98</b>	<b>5 140 718,60</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					841 449,00		841 449,00		841 449,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					1 131 534,01		1 131 534,01		1 131 534,01	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					54 840,00		54 840,00		54 840,00	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					81 233,85		81 233,85		81 233,85	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					45 355,00		45 355,00		45 355,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						19 792,93	19 792,93			19 792,93
	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>2 154 411,86</b>	<b>19 792,93</b>	<b>2 154 411,86</b>	<b>19 792,93</b>	<b>2 134 618,93</b>	
64731	Versées directement					1 403,84		1 403,84		1 403,84	
	<b>Sous Total compte 6473</b>					<b>1 403,84</b>		<b>1 403,84</b>		<b>1 403,84</b>	
6475	Médecine du travail, pharmacie					21 008,08		21 008,08		21 008,08	
	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>22 411,92</b>		<b>22 411,92</b>		<b>22 411,92</b>	
	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>7 338 531,36</b>	<b>40 781,91</b>	<b>7 338 531,36</b>	<b>40 781,91</b>	<b>7 297 749,45</b>	
65131	Bourses					820,00		820,00		820,00	
65132	Prix					6 011,30		6 011,30		6 011,30	
	<b>Sous Total compte 6513</b>					<b>6 831,30</b>		<b>6 831,30</b>		<b>6 831,30</b>	
65188	Autres					1 405,00		1 405,00		1 405,00	
	<b>Sous Total compte 6518</b>					<b>1 405,00</b>		<b>1 405,00</b>		<b>1 405,00</b>	
	<b>Sous Total compte 651</b>					<b>8 236,30</b>		<b>8 236,30</b>		<b>8 236,30</b>	
65311	Indemnités de fonction					103 092,10		103 092,10		103 092,10	
65313	Cotisations de retraite					4 910,80		4 910,80		4 910,80	
65315	Formation					600,00		600,00		600,00	
	<b>Sous Total compte 6531</b>					<b>108 602,90</b>		<b>108 602,90</b>		<b>108 602,90</b>	
	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>108 602,90</b>		<b>108 602,90</b>		<b>108 602,90</b>	
65568	Autres contributions					48 944,60	4 770,00	48 944,60	4 770,00	44 174,60	
	<b>Sous Total compte 6556</b>					<b>48 944,60</b>	<b>4 770,00</b>	<b>48 944,60</b>	<b>4 770,00</b>	<b>44 174,60</b>	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires					67 472,55	3 864,29	67 472,55	3 864,29	63 608,26	
	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>116 417,15</b>	<b>8 634,29</b>	<b>116 417,15</b>	<b>8 634,29</b>	<b>107 782,86</b>	
657363	CCAS/CIAS					550 000,00		550 000,00		550 000,00	
	<b>Sous Total compte 65736</b>					<b>550 000,00</b>		<b>550 000,00</b>		<b>550 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>550 000,00</b>		<b>550 000,00</b>		<b>550 000,00</b>	
65741	Ménages					1 341,96		1 341,96		1 341,96	
65748	Autres personnes de droit privé					155 362,28		155 362,28		155 362,28	
	<b>Sous Total compte 6574</b>					<b>156 704,24</b>		<b>156 704,24</b>		<b>156 704,24</b>	
	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>706 704,24</b>		<b>706 704,24</b>		<b>706 704,24</b>	
65818	Autres					84 466,16	2 303,70	84 466,16	2 303,70	82 162,46	
	<b>Sous Total compte 6581</b>					<b>84 466,16</b>	<b>2 303,70</b>	<b>84 466,16</b>	<b>2 303,70</b>	<b>82 162,46</b>	
65883	Déficits sur opérations de gestion					110,00		110,00		110,00	
65888	Autres					313,13		313,13		313,13	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>423,13</b>		<b>423,13</b>		<b>423,13</b>	
	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>84 889,29</b>	<b>2 303,70</b>	<b>84 889,29</b>	<b>2 303,70</b>	<b>82 585,59</b>	
	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>1 024 849,88</b>	<b>10 937,99</b>	<b>1 024 849,88</b>	<b>10 937,99</b>	<b>1 013 911,89</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					51 122,04		51 122,04		51 122,04	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					60 000,00	9 500,00	60 000,00	9 500,00	50 500,00	
	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>101 622,04</b>	
	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>101 622,04</b>	
	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>111 122,04</b>	<b>9 500,00</b>	<b>101 622,04</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					926,82		926,82		926,82	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
675	Valeurs comptables des immobilisations c					221 959,61		221 959,61		221 959,61	
6761	Différences sur réalisations (positives)					140 116,89		140 116,89		140 116,89	
	<b>Sous Total compte 676</b>					<b>140 116,89</b>		<b>140 116,89</b>		<b>140 116,89</b>	
	<b>Sous Total compte 67</b>					<b>363 003,32</b>		<b>363 003,32</b>		<b>363 003,32</b>	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					441 395,63	157,16	441 395,63	157,16	441 238,47	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					405,00		405,00		405,00	
	<b>Sous Total compte 681</b>					<b>441 800,63</b>	<b>157,16</b>	<b>441 800,63</b>	<b>157,16</b>	<b>441 643,47</b>	
	<b>Sous Total compte 68</b>					<b>441 800,63</b>	<b>157,16</b>	<b>441 800,63</b>	<b>157,16</b>	<b>441 643,47</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>11 969 826,25</b>	<b>82 444,94</b>	<b>11 969 826,25</b>	<b>82 444,94</b>	<b>11 928 163,22</b>	<b>40 781,91</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit)						35 316,00		35 316,00		35 316,00
	<b>Sous Total compte 7031</b>						<b>35 316,00</b>		<b>35 316,00</b>		<b>35 316,00</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public						6 346,68		6 346,68		6 346,68
	<b>Sous Total compte 7032</b>						<b>6 346,68</b>		<b>6 346,68</b>		<b>6 346,68</b>
	<b>Sous Total compte 703</b>						<b>41 662,68</b>		<b>41 662,68</b>		<b>41 662,68</b>
7062	Redevances et droits des services à cara						21 562,22		21 562,22		21 562,22
70632	A caractère de loisirs						2 906,95		2 906,95		2 906,95
	<b>Sous Total compte 7063</b>						<b>2 906,95</b>		<b>2 906,95</b>		<b>2 906,95</b>
7066	Redevances et droits des services à cara					76,92	342 735,88	76,92	342 735,88		342 658,96
7067	Redevances et droits des services périsc					425,79	429 024,51	425,79	429 024,51		428 598,72
706888	Autres						993,50		993,50		993,50
	<b>Sous Total compte 70688</b>						<b>993,50</b>		<b>993,50</b>		<b>993,50</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 7068</b>						993,50		993,50		993,50
	<b>Sous Total compte 706</b>					502,71	797 223,06	502,71	797 223,06		796 720,35
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						80,15		80,15		80,15
	<b>Sous Total compte 708</b>						80,15		80,15		80,15
	<b>Sous Total compte 70</b>					502,71	838 965,89	502,71	838 965,89		838 463,18
73111	Impôts directs locaux						5 563 925,00		5 563 925,00		5 563 925,00
73118	Autres contributions directes						1 860,00		1 860,00		1 860,00
	<b>Sous Total compte 7311</b>						5 565 785,00		5 565 785,00		5 565 785,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						296 454,00		296 454,00		296 454,00
	<b>Sous Total compte 7312</b>						296 454,00		296 454,00		296 454,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques						12 940,00		12 940,00		12 940,00
	<b>Sous Total compte 7313</b>						12 940,00		12 940,00		12 940,00
73141	Accise sur l'électricité						155 178,11		155 178,11		155 178,11
	<b>Sous Total compte 7314</b>						155 178,11		155 178,11		155 178,11
73154	Droits de place						10 850,87		10 850,87		10 850,87
	<b>Sous Total compte 7315</b>						10 850,87		10 850,87		10 850,87
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						81 372,78		81 372,78		81 372,78
	<b>Sous Total compte 7317</b>						81 372,78		81 372,78		81 372,78
	<b>Sous Total compte 731</b>						6 122 580,76		6 122 580,76		6 122 580,76
73211	Attribution de compensation						2 261 394,00		2 261 394,00		2 261 394,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						154 042,00		154 042,00		154 042,00
	<b>Sous Total compte 7321</b>						2 415 436,00		2 415 436,00		2 415 436,00

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						132 325,00		132 325,00		132 325,00
	<b>Sous Total compte 73222</b>						<b>132 325,00</b>		<b>132 325,00</b>		<b>132 325,00</b>
	<b>Sous Total compte 7322</b>						<b>132 325,00</b>		<b>132 325,00</b>		<b>132 325,00</b>
	<b>Sous Total compte 732</b>						<b>2 547 761,00</b>		<b>2 547 761,00</b>		<b>2 547 761,00</b>
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					112 086,46		112 086,46		112 086,46	
	<b>Sous Total compte 73911</b>					<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>	
	<b>Sous Total compte 7391</b>					<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>	
	<b>Sous Total compte 739</b>					<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>		<b>112 086,46</b>	
	<b>Sous Total compte 73</b>					<b>112 086,46</b>	<b>8 670 341,76</b>	<b>112 086,46</b>	<b>8 670 341,76</b>		<b>8 558 255,30</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes						615 126,00		615 126,00		615 126,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						175 535,00		175 535,00		175 535,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						92 842,00		92 842,00		92 842,00
	<b>Sous Total compte 74112</b>						<b>268 377,00</b>		<b>268 377,00</b>		<b>268 377,00</b>
	<b>Sous Total compte 7411</b>						<b>883 503,00</b>		<b>883 503,00</b>		<b>883 503,00</b>
	<b>Sous Total compte 741</b>						<b>883 503,00</b>		<b>883 503,00</b>		<b>883 503,00</b>
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						25 624,26		25 624,26		25 624,26
74718	Autres						85 527,70		85 527,70		85 527,70
	<b>Sous Total compte 7471</b>						<b>85 527,70</b>		<b>85 527,70</b>		<b>85 527,70</b>
7473	Départements						7 998,09		7 998,09		7 998,09
74741	Communes membres du GFP						12 144,00		12 144,00		12 144,00
	<b>Sous Total compte 7474</b>						<b>12 144,00</b>		<b>12 144,00</b>		<b>12 144,00</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747888	Autres					7 955,00	1 101 663,76	7 955,00	1 101 663,76		1 093 708,76
	<b>Sous Total compte 74788</b>					<b>7 955,00</b>	<b>1 101 663,76</b>	<b>7 955,00</b>	<b>1 101 663,76</b>		<b>1 093 708,76</b>
	<b>Sous Total compte 7478</b>					<b>7 955,00</b>	<b>1 101 663,76</b>	<b>7 955,00</b>	<b>1 101 663,76</b>		<b>1 093 708,76</b>
	<b>Sous Total compte 747</b>					<b>7 955,00</b>	<b>1 207 333,55</b>	<b>7 955,00</b>	<b>1 207 333,55</b>		<b>1 199 378,55</b>
7482	Compensation pour perte de taxe addition						173,00		173,00		173,00
74833	État - Compensation au titre des exonéra						589 782,00		589 782,00		589 782,00
74834	État - compensation au titre des exonéra						733,00		733,00		733,00
	<b>Sous Total compte 7483</b>						<b>590 515,00</b>		<b>590 515,00</b>		<b>590 515,00</b>
	<b>Sous Total compte 748</b>						<b>590 688,00</b>		<b>590 688,00</b>		<b>590 688,00</b>
	<b>Sous Total compte 74</b>					<b>7 955,00</b>	<b>2 707 311,81</b>	<b>7 955,00</b>	<b>2 707 311,81</b>		<b>2 699 356,81</b>
752	Revenus des immeubles					165,00	43 850,41	165,00	43 850,41		43 685,41
755	Débits et pénalités perçus						519,91		519,91		519,91
7574	Subventions de fonctionnement des person					4 020,00	6 620,00	4 020,00	6 620,00		2 600,00
	<b>Sous Total compte 757</b>					<b>4 020,00</b>	<b>6 620,00</b>	<b>4 020,00</b>	<b>6 620,00</b>		<b>2 600,00</b>
75883	Excédents sur opérations de gestion						32,43		32,43		32,43
75888	Autres						68 088,00		68 088,00		68 088,00
	<b>Sous Total compte 7588</b>						<b>68 120,43</b>		<b>68 120,43</b>		<b>68 120,43</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>68 120,43</b>		<b>68 120,43</b>		<b>68 120,43</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>					<b>4 185,00</b>	<b>119 110,75</b>	<b>4 185,00</b>	<b>119 110,75</b>		<b>114 925,75</b>
761	Produits de participations						38,22		38,22		38,22
7688	Autres						14 179,00		14 179,00		14 179,00
	<b>Sous Total compte 768</b>						<b>14 179,00</b>		<b>14 179,00</b>		<b>14 179,00</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Balance des comptes</b>	<b>D</b>

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 76</b>						14 217,22		14 217,22		14 217,22
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						2 455,24		2 455,24		2 455,24
775	Produits des cessions d'immobilisations						362 076,50		362 076,50		362 076,50
777	Recettes et quote-part des subventions d						8 423,60		8 423,60		8 423,60
	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>372 955,34</b>		<b>372 955,34</b>		<b>372 955,34</b>
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						28,00		28,00		28,00
	<b>Sous Total compte 781</b>						<b>28,00</b>		<b>28,00</b>		<b>28,00</b>
	<b>Sous Total compte 78</b>						<b>28,00</b>		<b>28,00</b>		<b>28,00</b>
	<b>Total classe 7</b>					124 729,17	12 722 930,77	124 729,17	12 722 930,77	112 086,46	12 710 288,06
	<b>Total général</b>	65 707 466,39	65 707 466,39	49 915 129,99	49 916 341,41	14 086 166,05	14 084 954,63	129 708 762,43	129 708 762,43	78 162 001,66	78 162 001,66

## **État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 13/04/2026

Comptable(s)

Ayant exercé au cours de la gestion

M VINCENT DHERBOMEZ

du 01/01/2025

au 13/04/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMRAOUI Wassila (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFIP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 17/04/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Le Maire,  
Conseiller métropolitain,

Jérémy ROTSAERT



Le Secrétaire de séance,

Bernard LEGRAND

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/30

#### FINANCES — AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le compte financier unique (CFU) approuvé dégage les résultats suivants :

<i>Section investissement</i>	
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	3 138 230,98 €
<i>Solde des réalisations de l'exercice</i>	-712 031,71 €
<i>Résultat cumulé d'investissement</i>	2 426 199,27 €
<i>Restes à Réaliser dépenses 2025</i>	850 835,18 €
<i>Restes à Réaliser recettes 2025</i>	175 000 €
<i>Excédent (+) ou besoin de financement (-)</i>	1 750 364,09 €
<i>Section fonctionnement</i>	
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	812 085,16 €
<i>Résultat de clôture</i>	710 820,29 €
<i>Résultat cumulé de fonctionnement Excédent (+) ou déficit (-)</i>	1 522 905,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique** - d'intégrer le résultat de l'exercice 2025 au budget 2026 de la façon suivante :

- Au chapitre R 001 « report de la section d'investissement », la somme de 2 426 199,27 €
- Au chapitre R 002 « report de la section de fonctionnement », la somme de 1 522 905,45 €

Adopté à 29 voix pour.

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/31 FINANCES — CREANCES IRRECOUVRABLES — ADMISSION EN NON-VALEUR

Dans le cadre du suivi de l'encaissement des recettes, le Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq a transmis un état comptable reprenant 17 titres de recettes irrécouvrables émis entre 2021 et 2024 pour un montant total de 777,56 €. Le détail des titres et leur objet figurent en annexe.

Puisque les procédures engagées n'ont pas pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 — « Créances admises en non-valeur ».

Ces écritures ont pour objet d'apurer les comptes d'attente du Service de Gestion Comptable, mais elles ne font pas disparaître la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique** - d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat à l'article 6541 d'un montant de 777,56 € pour l'apurement des créances admises en non-valeur.

Adopté à 29 voix pour.

**EDITION HELIOS**  
**Présentation en non valeurs**

arrêtée à la date du 23/04/2026

059001 SGC VILLENEUVE D'ASCQ

15800 - LEERS -

Exercice 2026

Numéro de la liste 7918840733

17 pièces présentes pour un total de 777,56

Nature Juridique	Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2023	T-170	7067-281	24,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2023	T-173	7067-281	23,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-185	7067-281	21,00 €	Poursuites sans effet
Particulier	2023	T-272	7067-281	18,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2023	T-273	7067-281	16,00 €	Poursuites sans effet
Particulier	2023	T-307	7067-281	34,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2022	T-355	7067-251	323,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2023	T-399	7067-281	21,84 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-422	7067-281	19,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2021	T-523	7066-6433	23,84 €	Certificat irrécouvrabilité
Particulier	2024	T-554	7067-281	32,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2023	T-608	7067-281	124,00 €	Poursuites sans effet
Particulier	2023	T-613	7067-281	22,05 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-638	7067-281	17,70 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2024	T-879	7066-4222	22,58 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-1057	7067-281	28,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Fournisseur	2024	Réduction Mandat 107	6262-020	7,07 €	RAR inférieur seuil poursuite
			TOTAL	777,56 €	

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/32

#### FINANCES — BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget a été voté le 12 février 2026.

Depuis le vote du budget 2026, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, suite à :

- la clôture de l'exercice 2025 et à l'adoption du CFU ;
- l'augmentation de l'indemnité des élus du Conseil municipal ;
- l'intégration des frais d'études d'audits énergétiques de divers sites au patrimoine ;
- l'attribution d'une subvention supplémentaire au CCAS pour résorber le déficit de l'exercice 2025.

## SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

## EN FONCTIONNEMENT

## En recettes

Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 522 905,45 €	Résultat reporté suite à l'affectation du résultat du CFU
74	747888	Subvention Parentalité Ado	+ 7 350.00€	Subvention « connexion parents-ado 10-15 ans »
		Total	+ 1 530 255,45 €	

## En dépenses

Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
65	65311	Indemnités de fonction	+ 27 000 €	Augmentation de l'enveloppe indemnitaire des élus suite à la délibération 26-14
65	657363	Subvention de fonctionnement au CCAS de Leers	+ 44 785,13 €	Subvention de fonctionnement au CCAS suite au résultat déficitaire de son exercice 2025
011	6068	Subvention Parentalité Ado	+ 7 350.00€	Subvention « connexion parents-ado 10-15 ans »
		Total	+ 79 135,13 €	

## EN INVESTISSEMENT

## En recettes

Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
001	001	Solde d'exécution de la section investissement	+ 2 426 199,27 €	Résultat reporté suite à l'affectation du résultat du CFU
041	2031	Frais d'études	+ 5 800 €	Intégration frais études
10	10222	FCTVA	+ 34 000 €	Augmentation du FCTVA perçu
		Total	+ 2 465 999,27 €	

## En dépenses

Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
041	21311	Bâtiments administratifs	+2 350 €	Intégration frais études
041	21312	Bâtiments scolaires	+ 2 100 €	Intégration frais études
041	21318	Autres bâtiments publics	+ 1 350 €	Intégration frais études
		Total	+ 5 800 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique** — de procéder aux ajustements budgétaires selon le budget supplémentaire joint en annexe.

Adopté à 23 voix pour et 6 absentions.

**: VILLE DE LEERS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590339400017

POSTE COMPTABLE : RECEVEUR MUNICIPAL DE LA VILLE

**M. 57**

**Budget supplémentaire**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	91
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	123
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	124
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	126
B3.1 - Etat des provisions constituées	127
B3.2 - Etalement des provisions	128
B4 - Etat des charges transférées	129
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	130
B6 - Prêts	131
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	132
B9 - Etat du personnel	135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	136
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	137
B11.2 - Liste des établissements publics créés	138
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	139
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	142
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	145
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	146
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

**Informations fiscales (N-2)****Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

**Informations financières – ratios****Valeurs**

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 029 548,15	14 028 336,73	3 950 316,14	A1 3 949 104,72
<b>Investissement</b>	1 989 298,47	1 277 266,76	(2) 3 138 230,98	A2 2 426 199,27
<b>Fonctionnement</b>	12 040 249,68	12 751 069,97	(3) 812 085,16	A3 1 522 905,45

**RESTES A REALISER N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 850 835,18	III + IV 175 000,00	B1 -675 835,18
<b>Investissement</b>	I 850 835,18	III 175 000,00	B2 -675 835,18
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)**

<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	3 273 269,54
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	1 750 364,09
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	1 522 905,45

(1) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>850 835,18</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	392 657,36
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>175 000,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**PRESENTATION DES AP VOTEES**

**B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**PRESENTATION DES AE VOTEES**

**B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	12 000,00	26 517,00	0,00	0,00	38 517,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	944 650,00	431 660,82	0,00	0,00	1 376 310,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	40 000,00	392 657,36	0,00	0,00	432 657,36
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>996 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 847 485,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>997 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 848 485,18</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	8 350,00		0,00	0,00	8 350,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 350,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>14 150,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>1 862 635,18</b>
--------------	---------------------	-------------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 862 635,18</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	605 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	639 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>606 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>640 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>606 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>815 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>400 000,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>405 800,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>39 800,00</b>	<b>39 800,00</b>	<b>1 220 800,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>2 426 199,27</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 646 999,27</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**391 650,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 636 479,00	0,00	7 350,00	7 350,00	2 643 829,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 880 697,00	0,00	0,00	0,00	7 880 697,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 083 400,00	0,00	71 785,13	71 785,13	1 155 185,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 717 576,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>11 796 711,13</b>
66	Charges financières	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 500,00		0,00	0,00	6 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 819 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>11 898 211,13</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>400 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>12 298 211,13</b>
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 298 211,13</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	892 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	2 558 000,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	6 055 441,00
74	Dotations et participations (4)	2 582 345,00	0,00	7 350,00	7 350,00	2 589 695,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 210 186,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>12 217 536,00</b>
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00	0,00	500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 210 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>12 218 076,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 350,00		0,00	0,00	8 350,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 350,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 350,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>12 226 426,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-----------------	-----------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>1 522 905,45</b>
-------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 749 331,45</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>391 650,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	26 517,00	0,00	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	431 660,82	5 800,00	437 460,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	392 657,36	0,00	392 657,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>850 835,18</b>	<b>5 800,00</b>	<b>856 635,18</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****856 635,18****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 350,00		7 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	71 785,13	0,00	71 785,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****79 135,13**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 000,00	0,00	34 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	175 000,00	0,00	175 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 800,00	5 800,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>209 000,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>214 800,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE 2 426 199,27

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 640 999,27

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	7 350,00		7 350,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

TOTAL

SLO

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE50,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	7 350,00	
+		
R 002 RESULTAT REPORTE		1 522 905,45
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 530 255,45

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

## DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 006 000,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>856 635,18</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	26 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	944 650,00	431 660,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 000,00	392 657,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 657,36
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>996 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 835,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>997 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 835,18</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	8 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 350,00</b>			<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)</b>									<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

Pour information  
ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

gérées hors AP

TOTAL  
SLOW  
(RAR N-1 +  
Vote)

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>856 635,18</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 006 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>39 800,00</b>	<b>39 800,00</b>	<b>214 800,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	605 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>606 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>606 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>209 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>400 000,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)

2 426 199,27

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

2 640 999,27

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 006 000,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 800,00</b>	<b>856 635,18</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	26 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 517,00
2031	Frais d'études	0,00	20 940,00		0,00	0,00	0,00	0,00	20 940,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	12 000,00	5 577,00		0,00	0,00	0,00	0,00	5 577,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	944 650,00	431 660,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 660,82
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 200,00	74 774,35		0,00	0,00	0,00	0,00	74 774,35
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	235 000,00	59 941,78		0,00	0,00	0,00	0,00	59 941,78
21316	Equipements du cimetière	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	231 950,00	9 300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
21321	Immeubles de rapport	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	112 500,00	41 414,82		0,00	0,00	0,00	0,00	41 414,82
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 000,00	87 753,28		0,00	0,00	0,00	0,00	87 753,28
21533	Réseaux câblés	0,00	71 651,42		0,00	0,00	0,00	0,00	71 651,42
21534	Réseaux d'électrification	15 000,00	86 183,17		0,00	0,00	0,00	0,00	86 183,17
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2188	Autres immobilisations corporelles	62 700,00	642,00		0,00	0,00	0,00	0,00	642,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 000,00	392 657,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 657,36
2313	Constructions	40 000,00	392 657,36		0,00	0,00	0,00	0,00	392 657,36
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>996 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 835,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	Coeur de ville : rés numérique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>997 650,00</b>	<b>850 835,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850 835,18</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Charges transférées (8)	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			2 350,00	2 350,00		2 350,00	2 350,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			2 100,00	2 100,00		2 100,00	2 100,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			1 350,00	1 350,00		1 350,00	1 350,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>8 350,00</b>			<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**A2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**A2.3**

Cet état ne contient pas d'information.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 006 000,00	175 000,00	39 800,00	39 800,00	214 800,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	605 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
10222	FCTVA	590 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>606 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>606 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>209 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
1582	Autres provisions pour charges	4 500,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Reçu en préfecture le
			I		II	III = I + II	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00		0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00		0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00		0,00
21538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00		0,00
28031	Frais d'études	1 000,00		0,00	0,00		0,00
28033	Frais d'insertion	20,00		0,00	0,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 050,00		0,00	0,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	5 900,00		0,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 500,00		0,00	0,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00		0,00	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	18 500,00		0,00	0,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	150,00		0,00	0,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	950,00		0,00	0,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	550,00		0,00	0,00		0,00
281321	Immeubles de rapport	2 050,00		0,00	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	13 900,00		0,00	0,00		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	2 800,00		0,00	0,00		0,00
28152	Installations de voirie	8 900,00		0,00	0,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 800,00		0,00	0,00		0,00
281538	Autres réseaux	1 000,00		0,00	0,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	800,00		0,00	0,00		0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 100,00		0,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00		0,00	0,00		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	500,00		0,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	10 000,00		0,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 900,00		0,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 200,00		0,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	220 130,00		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		5 800,00	5 800,00		5 800,00
2031	Frais d'études	0,00		5 800,00	5 800,00		5 800,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>400 000,00</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 800,00</b>		<b>5 800,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 636 479,00	0,00	0,00	7 350,00	7 350,00	0,00	7 350,00	7 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 880 697,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 083 400,00	0,00	0,00	71 785,13	71 785,13	0,00	71 785,13	71 785,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 717 576,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
66	Charges financières	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>101 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 819 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>400 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>


D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

79 135,13

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026  
Reçu en préfecture le 04/06/2026  
Publié le   
ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 582 345,00	0,00	7 350,00	7 350,00	7 350,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>12 210 186,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	500,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>540,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 210 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 350,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 350,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté****1 522 905,45****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 530 255,45**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
011	Charges à caractère général (5)	2 636 479,00	0,00	0,00	7 350,00	7 350,00	0,00	7 350,00	7 350,00
6042	Achats de prestations de services	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	750 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	11 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	247 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	48 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	110 845,00	0,00		7 350,00	7 350,00	0,00	7 350,00	7 350,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	15 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	13 895,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	194 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	145 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I				information			
6184	Versements à des organismes de formation	20 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	46 565,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	50 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	7 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	225 850,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	390,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	209 214,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	7 880 697,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
6331	Versement mobilité	86 345,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 575,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	84 977,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 217 652,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	107 443,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	621 516,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 353 777,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	68 373,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	78 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 605,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	899 308,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 114 194,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	44 931,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 210,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	55 651,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 083 400,00	0,00	0,00	71 785,13	71 785,13	0,00	71 785,13	71 785,13
65131	Bourses	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	104 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	60 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	552 000,00	0,00		44 785,13	44 785,13	0,00	44 785,13	44 785,13
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	168 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 717 576,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
66	Charges financières	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	6 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>101 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 819 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>	<b>0,00</b>	<b>79 135,13</b>	<b>79 135,13</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>400 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	60 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2


Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 219 076,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	321 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	5 496 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 582 345,00	0,00	7 350,00	7 350,00	7 350,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Voté	
			I			II	III = I + II
741127	DNP des communes	92 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	74 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 041 245,00	0,00		7 350,00	7 350,00	7 350,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	560 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	47 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>12 210 186,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
76	Produits financiers	40,00	0,00		0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	40,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00			0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	500,00			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 210 726,00</b>	<b>0,00</b>		<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 350,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	8 350,00			0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	2 000,00			0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	6 350,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 350,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

Envoyé en préfecture le 04/06/2026  
 Reçu en préfecture le 04/06/2026  
 Publié le   
 ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>335 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 300,00</b>	<b>400 700,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	322 950,00	0,00	0,00	129 300,00	360 700,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>639 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>121 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>997 650,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		12 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	121 700,00	0,00	0,00	0,00		944 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>640 000,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		639 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	639 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	639 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>300 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	163 450,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>335 950,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 450,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>13 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 300,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>134 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
								Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>100 000,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	100 000,00	16 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 700,00</b>	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	25 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 700,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					63 Actions sectorielles			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres							
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

**IV**

**A1.907**

#### FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

**IV**

**A1.908**

#### FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>100 500,00</b>	<b>4 904 717,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 450,00</b>	<b>2 380 801,00</b>	<b>1 591 114,00</b>	<b>1 944 754,13</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 621 460,00	0,00	198 450,00	288 200,00	157 864,00	107 905,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 038 057,00	0,00	0,00	1 899 801,00	1 341 650,00	1 212 264,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	244 200,00	0,00	0,00	192 800,00	91 600,00	624 585,13	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 045 281,00</b>	<b>246 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 500,00</b>	<b>484 145,00</b>	<b>930 350,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	119 500,00	0,00	0,00	419 000,00	186 900,00	167 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 036 741,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 450 000,00	4 600,00	0,00	0,00	81 500,00	292 245,00	761 350,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	2 000,00	0,00
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>531 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>243 150,00</b>	<b>3 250,00</b>		<b>11 898 211,13</b>
011	Charges à caractère général	0,00	259 400,00	0,00	7 300,00	3 250,00		2 643 829,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	155 075,00	0,00	233 850,00	0,00		7 880 697,00
014	Atténuations de produits	0,00	117 000,00	0,00	0,00	0,00		117 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		1 155 185,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>11 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>		<b>12 218 076,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		75 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		892 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 558 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 200,00	0,00	0,00	500,00		6 055 441,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 589 695,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>100 500,00</b>
661	Charges d'intérêts	94 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	6 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 045 281,00</b>
731	Fiscalité locale	6 036 741,00
732	Fiscalité reversée	2 558 000,00
741	D.G.F.	882 000,00
744	FCTVA	8 000,00
748	Autres attributions et participations	560 000,00
761	Produits de participations	40,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>4 864 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	944 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	21 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	221 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	19 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	64 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	60 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	15 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 004 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	918 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	133 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>226 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	7 500,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
<b>DEPENSES</b>		<b>39 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 904 717,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	944 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 530,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 730,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 650,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 004 221,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929 186,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>246 100,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.							CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>194 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>198 450,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
628	Divers	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>380 108,00</b>	<b>682 716,00</b>	<b>863 450,00</b>	<b>4 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	28 000,00	7 550,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 500,00	12 700,00	21 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	216 000,00	406 016,00	616 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 308,00	151 500,00	209 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	53 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>17 500,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	17 500,00	52 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	<b>15 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>426 177,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 380 801,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	193 600,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	232 850,00
613	Locations	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	6 550,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	26 050,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	120 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 358 793,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	78 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 408,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	21 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>418 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 500,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	419 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>367 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	245 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	81 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>26 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>31 500,00</b>	<b>397 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 914,00</b>	<b>76 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 500,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	283 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	102 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>21 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	21 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>570 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 591 114,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	64 855,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	76 805,00
613	Locations	4 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275,00
615	Entretien et réparations	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 310,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 500,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
627	Services bancaires et assimilés	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
628	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 804,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 700,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00
641	Rémunérations du personnel	405 100,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 041 550,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	70 000,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	275 200,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>413 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>484 145,00</b>
706	Prestations de services	154 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	186 900,00
747	Participations	259 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	292 245,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>596 785,13</b>	<b>0,00</b>	<b>212 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>1 037 740,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	10 950,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 055,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	39 045,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	123 652,00	0,00	0,00	0,00	619 140,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	359 500,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	596 785,13	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>757 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>171 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	757 350,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 227,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 944 754,13</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	39 555,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 677,00	0,00	0,00	0,00	43 722,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	29 050,00	0,00	0,00	0,00	771 842,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00	396 700,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	5 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	600 085,13
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>930 350,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	761 350,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934-3**

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934-4**

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>386 975,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	191 880,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	116 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 475,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 880,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 125,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 200,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 500,00</b>	<b>163 850,00</b>
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	101 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>243 150,00</b>
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	7 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	1 600,00	2 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 250,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**B1.1**

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026



Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté-			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**B1.4**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**B1.5**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>					0,00	0,00			
<b>Taux variable simple (total)</b>					0,00	0,00			
<b>Taux complexe (total) (2)</b>					0,00	0,00			
<b>Total</b>					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**B1.7**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**B2**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

SOUDE

de l'exercice

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

SLOW

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**B3.2**

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

## ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**B5**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS**

**B6**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)  
ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES

## LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

## LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**B11.1**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

**B11.2**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

**B11.3**

#### LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### *Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	2 426 199,27	2 426 199,27	2 426 199,27
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	675 835,18	-675 835,18	-675 835,18	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	675 835,18	1 750 364,09	1 750 364,09	2 426 199,27

#### *Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	675 835,18	1 750 364,09	1 750 364,09	2 426 199,27
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	675 835,18	1 750 364,09	1 750 364,09	2 426 199,27

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT  
EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	6 350,00	0,00	0,00	6 350,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	1 005 000,00	34 000,00	34 000,00	1 039 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	998 650,00	34 000,00	34 000,00	1 032 650,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		I <b>6 350,00</b>	<b>0,00</b>	II <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>6 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>6 350,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 1 005 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>VI 34 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>605 000,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
10222	FCTVA	590 000,00	34 000,00	34 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	15 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
1582	Autres provisions pour charges	4 500,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	20,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 050,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	5 900,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 500,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	18 500,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	150,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	950,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	550,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	2 050,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 900,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	2 800,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	8 900,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 800,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 000,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	800,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 100,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	500,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	Publié le	Yves (2)
281838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 900,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 200,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	220 130,00	0,00		0,00
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**D1**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_32-DE

VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

## VILLE DE LEERS - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BS - 2026

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions 0

Date de convocation : 22 mai 2026

Présenté par le Maire,

A Leers, le 29 mai 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Leers, le 29 mai 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,  
Conseiller métropolitain,

Jérémy ROTSAERT



Le secrétaire de séance,

Bernard LEGRAND



DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/33

#### FINANCES — COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) — PROPOSITION DES COMMISSAIRES AU DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Une commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune ; cette commission est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants lorsque la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

La CCID a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A chaque renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle CCID doit donc être constituée : 32 candidats sont proposés par le Conseil municipal. Parmi eux, 16 (8 titulaires et 8

suppléants) sont ensuite choisis par le Directeur régional des finances publiques pour siéger à la Commission.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes, conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts :

- être âgés de plus de 18 ans,
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régional des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article unique** — de proposer au Directeur régional des finances publiques la liste des contribuables ci-dessous afin de procéder à la désignation des commissaires de la Commission communale des impôts directs.

1	BOULANGER Christine
2	BOURGOIS Daniel
3	CALAFIORE Mathieu
4	CHEVALIER-PLAYE Elise
5	DEBAY Philippe
6	DILLIES-HARLÉ Ségolène
7	FONTAINE Grégory
8	FRANÇOIS Christelle
9	GAILLET Cédric
10	HALLO Valentin
11	HALLOT Antoine
12	HERBAUT Bertrand
13	HOUZET Sébastien
14	JOHNSTON Mathieu
15	LAGACHE-DELEMEULE Marie-Alice
16	LE MENÉ Stéphanie
17	LEPERS Jean-Paul
18	LEPLA Joëlle
19	LEVEUGLE Patricia
20	MAGRÉ Christian
21	MALBRANQUE David
22	MATHON Daniel
23	QUIEVREUX Arthur

24	ROBERTS Mélanie
25	ROSIERS Peggy
26	SAINT-OYANT Gilles
27	SAUVAGE Olivier
28	SEYS Éric
29	TONNEAU André
30	VANDERMEIRSSCHE Christelle
31	VANSTRAESSELLE Camille
32	VILLERS Dominique

Adopté à 29 voix pour.

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/34

#### ADHESION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE — APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE RECOURS (CGR) AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE (CAM) — AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONDITIONS GENERALE DE RECOURS AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE (CAM)

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, du CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés,
- répondre aux justes besoins des territoires,
- promouvoir un achat public responsable et innovant,
- sécuriser et simplifier l'achat public.

Conformément au code de la commande publique, la Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- l'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune / le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine. A la présente adhésion correspond un montant s'élevant à 400€ HT (cf. grille tarifaire en annexe 4 des CGR) dont le règlement sera sollicité chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>.** — d'approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération).

**Article 2.** — d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine avec renouvellement tacite, sauf dénonciation expresse, et pour un montant annuel d'adhésion de 400 € HT.

**Article 3.** — de déléguer à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

**Adopté à 29 voix pour.**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_34-DE



# CONDITIONS GENERALES DE RECOURS AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE

VALANT CONVENTION D'ADHÉSION



Approuvées par Délibération 18 C 1084 du Conseil Métropolitain du 14 décembre 2018  
Mise à jour n°1 juin 2024 (délibération 24-C-0108 du 19 avril 2024)  
Mise à jour n°2 avril 2026

## Article 1. Préambule

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_34-DE



### 1.1 Création

Par délibération 2018 C 0787 du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de se constituer en « Centrale d'Achat Métropolitaine », saisissant l'opportunité proposée par la nouvelle réglementation de la commande publique.

Le dispositif ici retenu permet à la MEL de se constituer en une centrale d'achat « *qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes : 1° L'acquisition de fournitures ou de services ; 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services* » de son territoire (Article L2113-2 du code de la commande publique). Ces acheteurs sont considérés comme « ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence » (Article L2113-4).

La MEL, lorsqu'elle agit en qualité de « Centrale d'Achat Métropolitaine », conserve sa personnalité juridique propre et conclut avec les opérateurs économiques des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services pour ses besoins propres et à destination également des adhérents qui y accèdent conformément aux présentes conditions générales de recours.

Le président de la Métropole Européenne de Lille signe les marchés publics et accords-cadres conclus par la MEL en qualité de « Centrale d'Achat Métropolitaine ».

### 1.2 Objectifs

Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achats Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés
- Répondre aux justes besoins des territoires
- Promouvoir un achat public responsable et innovant
- Sécuriser et simplifier l'achat public

### 1.3 Adhésion - Périmètre - Durée

La Centrale d'Achat Métropolitaine opère dans les limites géographiques du territoire de la MEL et selon le principe de spécialité fonctionnelle, sur une base volontaire. Elle est ouverte exclusivement aux bénéficiaires suivants :

- aux communes membres de la MEL et leurs CCAS, en tant qu'utilisateurs et éventuels contributeurs du dispositif
- aux entités, susceptibles de rejoindre le dispositif, que la MEL finance ou contrôle, en tant qu'utilisateurs simples du dispositif

Une analyse juridique sur les critères de financement et de contrôle sera systématiquement réalisée pour déterminer si une entité le souhaitant peut adhérer.

Le périmètre de la coopération mise en place par la Centrale d'Achat Métropolitaine respecte la réglementation en vigueur.

La convention d'adhésion entre en vigueur après approbation des présentes conditions générales de recours par le pouvoir adjudicateur volontaire, ces dernières sont signées par son représentant dûment habilité et par le représentant de la MEL.

Le siège de la Centrale d'Achat Métropolitaine est le siège de la MEL :

2 Boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 LILLE CEDEX

Pour que son adhésion soit effective, le pouvoir adjudicateur s'acquitte du paiement annuel des frais d'adhésion précisés dans la grille définie en annexe 4. Le règlement des frais d'adhésion sera sollicité chaque année par l'intermédiaire d'un titre de recettes émis par la MEL agissant en qualité de Centrale d'Achat Métropolitaine. L'adhérent s'engage à effectuer le paiement dans un délai de trente jours à réception dudit titre.

Les frais d'adhésion ne sont pas exigés pour les adhérents n'ayant exprimé aucun engagement sur les marchés et accords-cadres, en cours ou à venir, proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine.

Le dispositif « Centrale d'Achat Métropolitaine » fera l'objet d'une évaluation à l'issue de ses trois premières années d'activité qui déterminera notamment la réévaluation de ces frais d'adhésion.

L'adhésion est valable pour un an et sera reconduite tacitement.

Chaque adhérent peut demander la résiliation de son adhésion par décision simple notifiée à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille. La résiliation est immédiate mais ne prendra cependant effet qu'au terme de l'exécution des marchés, marchés subséquents sur le fondement d'accords-cadres ou bons de commande pour lesquels l'adhérent est contractuellement engagé.

#### 1.4 Liberté de recours

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins.

Les adhérents s'engagent à respecter les présentes conditions générales de recours.

#### 1.5 Satisfaction des adhérents

Afin de répondre aux objectifs précités à l'article 1.2, une collaboration de proximité sera mise en place avec les adhérents membres contributeurs, notamment pour les initiatives de recensement des besoins et de construction d'une programmation triennale des marchés et accords-cadres à lancer.

La satisfaction des adhérents est une priorité essentielle pour la Centrale d'Achat Métropolitaine et les échanges ne cessent pas à la notification du contrat.

L'analyse des retours d'expériences et le pilotage de l'exécution sont au cœur d'une démarche de progrès. La Centrale d'Achat Métropolitaine conduit à cet effet régulièrement des enquêtes de satisfaction sur le parcours client de ses adhérents.

La simplification et la dématérialisation des procédures de passation et d'exécution apparaissent également primordiales pour la Centrale d'Achat Métropolitaine qui participe au développement d'une e-administration performante.

### Article 2. Objet de la Centrale d'Achat Métropolitaine

La Centrale d'Achat Métropolitaine propose à ses adhérents une activité de centralisation des achats dans la limite des compétences exercées par la MEL et dans sa limite territoriale.

À ce titre, elle passe des marchés ou accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses adhérents qui sont dès lors considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de marchés publics.

La politique achat et la programmation des achats conduites par la Centrale d'Achat Métropolitaine sont définies par le comité de pilotage achat dans le cadre de la gouvernance décrite en annexe 1.

### Article 3. Modalité de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine

Préalablement au lancement d'une procédure de passation d'un marché ou d'un accord-cadre, la Centrale d'Achat Métropolitaine en informe par tout moyen écrit, y compris informatique, chacun des adhérents et leur adresse une demande de recensement de leurs besoins qui leur permet de se positionner dans la consultation. Ce recensement pourra être opéré également via une analyse prédictive des besoins du territoire au moyen des données disponibles.

Chaque adhérent qui souhaite avoir recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour ce marché ou accord-cadre doit alors le confirmer par une lettre d'engagement, en annexe 2 des présentes conditions générales, adressée au représentant de la Centrale d'Achat Métropolitaine dans un délai maximum de trente jours à compter de la réception de l'information visée à l'alinéa précédent, sauf indication contraire dans cette information.

Lorsque l'exécution des marchés subséquents ou des bons de commande d'un accord-cadre passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine relève de la responsabilité des adhérents, celle-ci valide auprès du titulaire la liste des adhérents habilités à passer commande conformément à leur lettre d'engagement.

L'adhérent qui n'indique pas, au moyen d'une lettre d'engagement, au représentant de la Centrale d'Achat Métropolitaine, dans le délai imparti, qu'il souhaite avoir recours à la centrale pour un marché ou accord-cadre, est réputé ne pas avoir recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour ce marché ou accord-cadre.

Après notification d'un marché ou accord-cadre passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine, il est possible pour un adhérent n'ayant pas fait connaître ses besoins en temps utile de manifester son souhait de recours à ce marché ou accord-cadre, au moyen d'une lettre d'engagement, si toutefois les documents contractuels prévoient cette possibilité. Dans le cas contraire, sa demande sera refusée par le représentant de la Centrale d'Achat Métropolitaine.

Si nécessaire, et sur décision de son comité de pilotage, la Centrale d'Achat Métropolitaine se réserve le droit de passer un marché ou un accord-cadre sans recourir au recensement des besoins de l'ensemble de ses adhérents lorsque la consultation sur un périmètre restreint ne concerne pas l'intégralité de ces derniers.

#### Article 4. Passation du marché public ou de l'accord-cadre (y compris les marchés subséquents)

La Centrale d'Achat Métropolitaine passe le marché ou l'accord-cadre de travaux, fournitures et services destinés à chacun des adhérents.

La commission d'appels d'offres compétente est la commission d'appels d'offres de la MEL.

Dans le cas d'un accord-cadre à marchés subséquents, les marchés subséquents peuvent être passés :

- Par la Centrale d'Achat Métropolitaine pour l'ensemble de ses adhérents
- En partie par la Centrale d'Achat Métropolitaine et en partie par certains adhérents dans les conditions définies au préalable.

En amont du lancement d'une procédure de passation, les adhérents seront associés aux étapes suivantes du processus achat mis en place par la Centrale d'Achat Métropolitaine par la constitution de groupes « prescripteurs » représentatifs des parties prenantes au projet d'achat envisagé :

- Définition des besoins,
- analyse des marchés fournisseurs,
- élaboration et validation de la stratégie d'achat

La Centrale d'Achat Métropolitaine est responsable de la passation du marché ou de l'accord-cadre et prend notamment à sa charge :

- la rédaction et la publication des avis de publicité du marché ou de l'accord cadre ou du marché subséquent (avis de pré-information, avis de marché, lettre de consultation, avis d'attribution, etc.),
- la rédaction et la mise à disposition des candidats du dossier de consultation des entreprises du marché ou de l'accord-cadre (règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, modèle de déclaration des candidats, etc.),
- l'analyse des candidatures et des offres remises pour l'attribution du marché ou de l'accord-cadre,
- l'agrément ou le refus d'agréer les sous-traitants et l'acceptation ou le refus d'accepter les conditions de paiement des sous-traitants préalablement à la notification au titulaire du marché ou de l'accord-cadre de la première lettre d'engagement relative à ce marché ou à cet accord-cadre,
- la mise au point du marché ou de l'accord-cadre,
- la signature du marché ou de l'accord-cadre,
- la notification du marché ou de l'accord-cadre,
- le traitement des recours en référés précontractuels, intentés contre la procédure de passation du marché ou de l'accord-cadre, prévus par les articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative,
- le traitement des procédures précontentieuses et contentieuses.

#### Article 5. Exécution du marché ou de l'accord-cadre. Passation et exécution des marchés subséquents

##### 5.1 Dispositions générales

La Centrale d'Achat Métropolitaine signe l'ensemble des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à chaque adhérent.

A ce titre, il ressort que le ou les titulaires d'un marché ou d'un accord-cadre disposent d'un droit d'exclusivité à l'occasion de chaque commande émise sous la forme d'un marché initial, d'un marché subséquent ou d'un bon de commande par la Centrale d'Achat Métropolitaine elle-même ou par l'un de ses adhérents contractuellement engagés.

En conséquence, le titulaire du marché ou de l'accord-cadre est contractuellement engagé et ainsi responsable de l'exécution devant son donneur d'ordre identifié (un adhérent ou la Centrale d'Achat Métropolitaine directement) dans la commande qui lui a été notifiée sous l'une des formes citées dans le paragraphe précédent.

## 5.2 Exécution du marché public par la Centrale d'Achat Métropolitaine

L'exécution du marché public passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine est à la charge de la Centrale d'Achat Métropolitaine, et notamment pour :

- les opérations de vérification des prestations objet du marché public, les décisions après vérification des prestations (notamment acceptation, admission, ajournement, réfaction ou rejet),
- le versement des avances,
- le règlement des acomptes, des factures et de toutes les demandes de paiement,
- l'ensemble des mesures liées à la facturation des prestations objet du marché public,
- l'ensemble des mesures liées aux retenues de garantie sur tous les versements du marché public (autres que les avances),
- l'application des formules de révision et d'actualisation des prix prévues par le marché public, • l'application des pénalités,
- les avenants au marché public et le suivi de leur exécution,
- la conservation et l'archivage des dossiers de marchés selon la réglementation en vigueur

Les modalités de refacturation des prestations par la Centrale d'Achat Métropolitaine aux adhérents selon le prorata les concernant sont détaillées à l'article 6 des présentes conditions générales.

## 5.3 Exécution de l'accord-cadre par la Centrale d'Achat Métropolitaine

L'exécution de l'accord-cadre passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine est à la charge de la Centrale d'Achat Métropolitaine, et notamment pour :

- la reconduction ou la décision de ne pas reconduire l'accord-cadre,
- la résiliation de l'accord-cadre,
- les avenants de l'accord-cadre et le suivi de leur exécution,
- le traitement des procédures précontentieuses et contentieuses.

Pour les points ici énumérés, la Centrale d'Achat Métropolitaine en informe par écrit l'ensemble de ses adhérents.

## 5.4 Passation et exécution des marchés subséquents et des bons de commande passés sur le fondement d'un accord-cadre

### 5.4.1 Passation et exécution des marchés subséquents par les adhérents

A ce titre, chaque adhérent prend notamment à sa charge, lorsque cela est nécessaire, et uniquement pour les marchés subséquents qui le concernent passés sur le fondement d'un accord-cadre :

- la remise en concurrence organisée pour l'attribution des marchés subséquents,
- les modifications et précisions éventuelles apportées aux termes fixés dans l'accord-cadre lors de la passation des marchés subséquents,
- l'analyse des offres remises pour l'attribution des marchés subséquents,
- la mise au point des marchés subséquents,
- la signature des marchés subséquents,
- la notification des marchés subséquents,
- les opérations de vérification des prestations objet des marchés subséquents,
- les décisions après vérification des prestations (notamment acceptation, admission, ajournement, réfaction ou rejet),
- le versement des avances,
- le règlement des acomptes, des factures et de toutes les demandes de paiement,
- l'ensemble des mesures liées à la facturation des prestations objet des marchés subséquents,
- l'ensemble des mesures liées aux retenues de garantie sur tous les versements des marchés subséquents (autres que les avances),
- l'application des formules de révision et d'actualisation des prix prévues par les marchés subséquents,

- l'application des pénalités,
- la reconduction ou la décision de ne pas reconduire les marchés subséquents cadre,
- la résiliation des marchés subséquents,
- la mise en œuvre du mécanisme de l'exécution des prestations, objets des marchés subséquents, aux frais et risques des titulaires,
- la passation des avenants aux marchés subséquents passés et le suivi de leur exécution,
- les décisions de poursuivre les marchés subséquents et le suivi de l'exécution de celles-ci,
- la passation des marchés de prestations similaires et le suivi de l'exécution de ceux-ci,
- la passation des marchés complémentaires et le suivi de l'exécution de ceux-ci,
- la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- le traitement de l'ensemble des recours liés à la passation ou à l'exécution des marchés subséquents,
- la possibilité de transiger avec le ou les titulaires,
- la publication des données essentielles des marchés publics conformément à la réglementation en vigueur,
- la conservation et l'archivage des dossiers de marchés selon la réglementation en vigueur.

#### 5.4.2 Appui à la passation des marchés subséquents par la Centrale d'Achat Métropolitaine et exécution des marchés subséquents par les adhérents

A ce titre, la Centrale d'Achat Métropolitaine en appui de l'adhérent prend notamment à sa charge pour les marchés subséquents passés sur le fondement d'un accord-cadre :

- la remise en concurrence organisée pour l'attribution des marchés subséquents,
- les modifications et précisions éventuelles apportées aux termes fixés dans l'accord-cadre lors de la passation des marchés subséquents,
- l'analyse des offres remises pour l'attribution des marchés subséquents,
- la mise au point des marchés subséquents,
- la transmission pour signature et notification des marchés subséquents à l'adhérent,
- la conservation et l'archivage des dossiers de marchés selon la réglementation en vigueur.

A ce titre, chaque adhérent prend notamment à sa charge, lorsque cela est nécessaire, et uniquement pour les marchés subséquents qui le concernent passés sur le fondement d'un accord-cadre, les étapes restantes du processus énumérées à l'article 5.4.1.

#### 5.4.3 Passation et exécution des bons de commandes par les adhérents

Chaque adhérent dispose de tous pouvoirs, dans les limites de la législation et de la réglementation applicables, à effet de faire le nécessaire pour la passation et l'exécution des bons de commande.

A ce titre, chaque adhérent prend notamment à sa charge, lorsque cela est nécessaire et uniquement pour ce qui le concerne :

- les émissions de bons de commande,
- les opérations de vérification des prestations objet du marché public,
- les décisions après vérification des prestations (notamment acceptation, admission, ajournement, réfaction ou rejet),
- le versement des avances,  
le règlement des acomptes, des factures et de toutes les demandes de paiement,
- l'ensemble des mesures liées à la facturation des prestations objet du marché public,
- l'ensemble des mesures liées aux retenues de garantie sur tous les versements du marché public (autres que les avances),
- l'application des formules de révision et d'actualisation des prix prévues par le marché public,
- l'application des pénalités.

#### 5.4.4 Passation et exécution des bons de commande par la Centrale d'Achat Métropolitaine

Chaque adhérent peut sur les accords-cadres ici concernés adresser directement ses services à l'attention de la Centrale d'Achat Métropolitaine selon les modalités décrites à l'article 5.4.4.1 des présentes conditions générales.

A ce titre, la Centrale d'Achat Métropolitaine prend à sa charge dans le cas de figure présent :

- les émissions de bons de commande,
- les opérations de vérification des prestations objet du marché public,
- les décisions après vérification des prestations (notamment acceptation, admission, ajournement, réfaction ou rejet),
- le versement des avances,
- le règlement des acomptes, des factures et de toutes les demandes de paiement,
- l'ensemble des mesures liées à la facturation des prestations objet du marché public,
- l'ensemble des mesures liées aux retenues de garantie sur tous les versements du marché public (autres que les avances),
- l'application des formules de révision et d'actualisation des prix prévues par le marché public,
- l'application des pénalités.

##### 5.4.4.1 Modalités d'envoi des demandes de fournitures ou de services par les adhérents

Selon le cas de figure présenté à l'article 5.4.4 des présentes conditions générales, la Centrale d'Achat Métropolitaine pourra prendre en charge la passation et l'exécution des bons de commande sur le fondement d'un accord-cadre passé pour le compte de ses adhérents.

A ce titre, les adhérents adressent leurs demandes de fournitures ou de services à la Centrale d'Achat Métropolitaine qui a la charge, pour ce qui la concerne :

- de communiquer, à la notification du marché ou de l'accord-cadre concerné, les modalités de transmission et de traitement des demandes par les adhérents,
- de communiquer aux adhérents, pour les marchés et accords-cadres concernés, le catalogue des prestations des fournitures et services contractualisés auprès des titulaires ainsi que leur tarification HT et TTC et frais annexes éventuels (frais de port, frais de livraison ...),
- de notifier au demandeur l'accusé de réception de commande après enregistrement de sa demande complète,
- d'informer le demandeur du délai d'intervention ou d'approvisionnement, pour les fournitures ou services concernés, et éventuellement la disponibilité sur stock,
- d'informer, pour les fournitures, le demandeur sur le délai et les modalités de livraison ou de mise à disposition des marchandises,

Les adhérents ont à leur charge, pour ce qui les concerne :

- les émissions de demandes de fournitures et services en s'assurant de leur complétude, les opérations de vérification quantitatives et qualitatives des prestations demandées,
- la signature du bon de livraison ou de réception fournitures ou services demandés,
- la transmission dans les 24H ouvrables suivant la livraison ou réception de toute réserve éventuellement constatée, faute de quoi la livraison ou réception est réputée validée.

## Article 6. Facturation

### 6.1 Facturation des prestations dans le cadre d'un marché public, ou un marché subséquent, exécuté par la Centrale d'Achat Métropolitaine

Les prestations réalisées dans le cadre d'un marché public, ou un marché subséquent, exécuté par la Centrale d'Achat Métropolitaine au bénéfice de ses adhérents leurs sont refacturées à prix coûtant.

La facturation de l'adhérent est réalisée selon le prorata des prestations réalisées lui correspondant.

La facturation sera réalisée de manière détaillée, spécifiquement pour le marché public ou le marché subséquent concerné, et selon une périodicité trimestrielle dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

## 6.2 Facturation des prestations dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande exécuté par la Centrale d'Achat Métropolitaine

Les prestations réalisées dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande exécuté par la Centrale d'Achat Métropolitaine au bénéfice de ses adhérents leurs sont refacturées à prix coûtant.

Dans le premier cas, l'adhérent peut opter pour une facturation réalisée de manière globale, récapitulant de manière détaillée les demandes de fournitures ou de services exécutées par la Centrale d'Achat Métropolitaine, et selon une périodicité trimestrielle.

Dans un second cas, l'adhérent peut opter pour une facturation séparée et détaillée, pour chacune des demandes de fournitures ou de services (article 5.4.4.1 des présentes conditions générales) exécutées par la Centrale d'Achat Métropolitaine et qui sera émise trimestriellement.

## Article 7. Règlement des litiges

### 7.1 Médiation

Dans l'hypothèse de la survenance d'un différend ou litige résultant des présentes conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine, les parties prenantes s'efforcent de régler celui-ci à l'amiable dans les plus brefs délais.

Si toutefois il s'avérait difficile d'aboutir à une résolution rapide, les parties sont invitées à se rapprocher du Médiateur de la Métropole Européenne de Lille.

Pour le contacter :

- par mail : [mediateur@lillemetropole.fr](mailto:mediateur@lillemetropole.fr)
- par courrier :

Médiateur de la Métropole Européenne de Lille  
2 Boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 LILLE Cedex

La médiation est un service gratuit et confidentiel.

La saisine du Médiateur est un recours amiable préalable à un recours juridictionnel.

### 7.2 Juridiction compétente

Le droit applicable aux présentes conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine est le droit français.

En cas de litige dans l'application des présentes conditions générales de recours entraînant un recours contentieux, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Lille.

## Article 8. Modalités de modification des conditions générales de recours

Les présentes conditions générales de recours sont modifiables par voie d'avenant approuvé par délibération du Conseil Métropolitain de la MEL.

Chaque modification fait l'objet d'une notification écrite à chacun des adhérents.

Seules les modifications majeures, c'est à dire créant de nouvelles obligations pour les adhérents de la centrale, nécessiteront une confirmation d'adhésion au dispositif et l'approbation expresse des nouvelles conditions générales de recours.

## Article 9. Adhésion aux conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine

(voir page 14) à renvoyer datée et signée.

## ANNEXES

ANNEXE 1 : MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE ANNEXE 2 :  
LETTRE TYPE D'ENGAGEMENT

ANNEXE 3 : CONVENTION TYPE D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE

ANNEXE 4 : DELIBERATION TYPE D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE

## ANNEXE 1

Instances	Objectifs	Participants	Fréquence
<b>Gouvernance Politique</b>			
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la programmation annuelle des achats centralisés</li> <li>Validation de la politique achat et des stratégies d'achat par segments</li> <li>Validation de la mesure des indicateurs par rapport aux objectifs</li> </ul>	Vice-président.e Mutualisation Vice-président.e Finances/ Achats Président.es CAO MEL Maires et DGS communes MEL	Annuelle ou bi-annuelle
<b>Gouvernance Technique</b>			
Comité Achats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan des marchés en cours et passés</li> <li>Stratégie achats par segments</li> <li>Construction de la programmation</li> <li>Identification et qualifications des besoins d'achat des adhérents</li> <li>Décliner la programmation des marchés et organiser les étapes de la démarche achat par marché</li> <li>Gestion du parc fournisseur ; qualité de service, sourcing ....</li> </ul>	Acheteurs coordinateurs MEL Responsables achats et commande publique adhérents Principaux prescripteurs Direction Gouvernance MEL	Trimestrielle et selon les besoins
Comité Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des méthodes et des outils ; échange de pratiques</li> <li>Modélisation et fiabilisation des process ; ressources documentaires</li> <li>Retours d'expérience, enquêtes de satisfaction auprès des adhérents</li> <li>Identification des besoins de formations et d'accompagnement</li> </ul>	Direction Achats Logistique Direction Commande Publique Direction Gouvernance Direction Systèmes Information Pôle Finances Pôle Ressources humaines	Annuelle ou selon les besoins
Comité Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage de l'encours</li> <li>Suivi des indicateurs</li> <li>Actions correctives : Traitement des litiges, insatisfactions, dysfonctionnements, ...</li> </ul>	Direction Achats Logistique Direction Commande Publique Direction Gouvernance Adhérents contributeurs	Une fois par mois



COUPON RÉPONSE  
LETTRE D'ENGAGEMENT  
MARCHE xxxx

Document à retourner à l'adresse suivante :  
[centraledachat@lillemetropole.fr](mailto:centraledachat@lillemetropole.fr)

À L'attention de Monsieur/Madame.....  
Vice-président(e) ..... de la Métropole Européenne  
de Lille

Monsieur/Madame le/la Vice-président(e),

Après avoir pris connaissance des modalités d'engagement, la commune / le CCAS / autre entité (barrer mention inutile) de \_\_\_\_\_ confirme par cette lettre d'engagement son intérêt pour le marché d'objets promotionnels dans le cadre de son adhésion à la centrale d'achat métropolitaine.

Date / Signature  
Le représentant du pouvoir adjudicateur

	Nom Réfèrent	Fonction	Coordonnées (courriel)
Réfèrent 1 (obligatoire)			
Réfèrent 2 (facultatif)			
Réfèrent 3 (facultatif)			

Seuls les référents inscrits sur cette lettre d'engagement auront accès à l'espace collaboratif dédié.

Nous contacter :

Centrale d'Achat Métropolitaine  
Direction Achats et Logistique 2, bd des Cités Unies - Lille  
[centraledachat@lillemetropole.fr](mailto:centraledachat@lillemetropole.fr)



La Direction Achats et Logistique de la MEL 2, boulevard des Cités Unies, CS 70043 59040 Lille Cedex, met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des contacts de la Centrale d'Achats Métropolitaine (CAM) sur la base juridique de l'article 6.1 e du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et de la délibération du Conseil Métropolitain 18 C 0787 du 19 Octobre 2018

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès et de limitation du traitement, en vous adressant à [centraledachat@lillemetropole.fr](mailto:centraledachat@lillemetropole.fr) avec copie au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné : [Protectdonneesperso@lillemetropole.fr](mailto:Protectdonneesperso@lillemetropole.fr)

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont les agents habilités de la CAM et des directions porteuses des marchés pour ce qui relève strictement de leurs compétences.

Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'au terme de la Centrale d'Achat Métropolitaine, au terme de la fonction liée à la Centrale d'Achat Métropolitaine et en cas de réponse favorable à l'exercice du droit d'opposition. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

## PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION-TYPE RELATIVE À L'ADHÉSION AU DISPOSITIF de la CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE

Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat Métropolitaine – Approbation des conditions générales de Recours - Autorisation de signature de la convention d'adhésion – Délégation au Maire

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat. Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés
- Répondre aux justes besoins des territoires
- Promouvoir un achat public responsable et innovant
- Sécuriser et simplifier l'achat public

Conformément au code de la commande publique, la Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune / le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine. A la présente adhésion correspond un montant s'élevant à XXXX € HT (cf. grille tarifaire en annexe 4 des CGR) dont le règlement sera sollicité chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération),
- d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de XXXX € HT (non exigé au titre de l'exercice 2019),
- de déléguer au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

## GRILLE TARIFAIRE

## 1 - PERIMETRE

La Centrale d'Achat Métropolitaine propose une grille tarifaire unique pour les communes et les CCAS en fonction du nombre d'habitants de la commune, chacune devant préalablement et individuellement adhérer à la Centrale d'Achat Métropolitaine.

Les entités que la MEL finance et/ou contrôle ont une tarification spécifique.

Les frais d'adhésion ne seront pas exigés pour les adhérents n'ayant exprimé aucune lettre d'engagement sur les marchés et accords-cadres, en cours d'exécution ou à venir, proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine.

## 2 – TARIFICATION\*

Strates	Coût annuel HT en Euros
Communes jusqu'à 2 999 habitants	200 €
Communes jusqu'à 9 999 habitants	400 €
Communes jusqu'à 19 999 habitants	600 €
Communes jusqu'à 49 999 habitants	950 €
Communes de + de 50 000 habitants et MEL	1 350 €
Entités financées et/ou contrôlées par la MEL	1 350 €

\*Actualisée par Délibération 24-C-0108 du 19 avril 2024

Les frais d'adhésion pour les CCAS sont identiques à ceux applicables à leur commune de rattachement.

## 3 - REVISION

Le dispositif « Centrale d'Achat Métropolitaine » fera l'objet d'une évaluation à l'issue de ses 3 premières années d'activité qui déterminera notamment la réévaluation de cette tarification.

## 4 - MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement des frais d'adhésion sera sollicité chaque année par l'intermédiaire d'un titre de recettes émis par la MEL agissant en qualité de Centrale d'Achat Métropolitaine. L'adhérent s'engage à effectuer le paiement dans un délai de trente jours à réception dudit titre.

## Article 9. Adhésion aux conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine

Pour la Commune de :

..... ,

ou le CCAS de :

..... ,

ou Autre entité dit « Satellite » :

..... ,

Par son/sa représentant(e) dûment habilité(e) par délibération ci-annexée du ..... / ..... / ....., l'autorisant à signer la présente convention d'adhésion.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Cachet et signature :

Pour la Métropole Européenne de Lille,

Agissant en qualité de « Centrale d'Achat Métropolitaine »

Le/la Président(e) .....,  
ou son/sa représentant(e), habilité(e) par délibération n° ..... en date  
du ..... l'autorisant à signer la présente convention d'adhésion.

Fait à Lille , le ..... / ..... / .....

Cachet et signature :



Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260529-26\_34-DE

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/35

#### ADHESION A LA CONVENTION « ELEC2028 » PROPOSEE PAR L'UGAP — FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME prévoyait la suppression de tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour les sites supérieurs à 36 KVA (tarifs jaune et vert) au 31 décembre 2015.

A cette échéance, la Ville de Leers devait obligatoirement satisfaire ses besoins en électricité au terme d'une mise en concurrence des fournisseurs.

Compte tenu des enjeux techniques, économiques et juridiques que soulève l'achat d'énergie, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a proposé aux collectivités et établissements publics d'adhérer à un dispositif d'achat groupé.

Ce recours à la centrale d'achat public UGAP, présente en effet, l'intérêt :

- de fédérer de nombreuses personnes publiques aux profils de consommation variés (collectivités, établissements d'enseignement, établissements hospitaliers, l'Etat, opérateurs assurant des missions d'intérêt général etc.), dans le but d'obtenir des volumes suffisamment importants pour susciter l'intérêt des fournisseurs et donc à stimuler la compétition,

- de dispenser les adhérents de toute procédure de publicité et de mise en concurrence puisque ces dernières seraient assurées par l'UGAP,
- de les faire profiter d'un cahier des charges élaboré en toute connaissance des marchés de l'énergie et de l'achat public du fait de la forte expertise de l'équipe projet Energie et Environnement de l'UGAP.

La Ville de Leers a adhéré au dispositif « Electricité 1 », lequel a permis à la ville de Leers de réaliser des économies substantielles sur l'ensemble de ses sites, par rapport aux tarifs réglementés, puis au dispositif « Electricité 2 » qui a donné lieu à un marché subséquent s'exécutant à compter du 1er janvier 2019 et qui a pris fin au 31 décembre 2021, puis au dispositif « Electricité 3 » qui a donné lieu à des marchés subséquents s'exécutant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024 et enfin au dispositif « ELEC2025 » qui a donné lieu à des marchés subséquents s'exécutant du 01 janvier 2025 pour une durée de trois ans.

Afin d'assurer la continuité de service, une nouvelle procédure d'adhésion intitulée « ELEC2028 » vient d'être engagée par l'UGAP, en vue d'un démarrage du nouveau marché à compter du 1er janvier 2028 pour une durée de trois ans.

Pour la signature de la convention d'adhésion au dispositif, l'UGAP désire que les adhérents se prononcent sur la part d'électricité verte souhaitée. A ce titre, la ville de Leers a le choix entre différentes options :

- Choix de l'énergie : (Choix non engageant)
  - Standard (mix énergétique)
  - Electricité Verte
    - 50 %
    - 75 %
    - 100%
- Choix du taux de couverture d'électricité verte : (choix non engageant)
  - EV
  - EV+
- Choix EVP « Electricité Verte Premium » : (Choix engageant)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** – d'opter pour l'Electricité standard pour l'ensemble des points de livraison (PDL) de la collectivité.

**Article 2** – d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) public(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ;

**Article 3** – d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et toutes les mesures d’exécution nécessaires à l’application de la présente délibération ;

**Article 4** – d’imputer les dépenses successives sur les crédits qui seront inscrits aux exercices concernés.

Adopté à 29 voix pour.



## CONVENTION ELECTRICITE ELEC 2028

Ayant pour objet la

**mise à disposition d'un (de) marché(s)  
de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés  
passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP**

**Date limite de réception du dossier complet sur [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) :  
**vendredi 26 juin 2026****

**Entre, d'une part :**

**Entité bénéficiaire :**

SIREN :

Adresse :

Code postal :

Ville :

**Représenté(e) par :**

agissant en qualité de :

**ci-après dénommé « le Bénéficiaire »,**

**Et d'autre part :**

**L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié précité ;**

**ci-après dénommée « l'UGAP »,**

## PRÉAMBULE :

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie.

**Les appels d'offres groupés d'énergie nécessitent l'engagement du Bénéficiaire en amont de la publication afin de garantir la bonne tenue de la mise en concurrence et ne pas mettre en risque l'économie générale du marché.**

**Pour ces raisons, l'engagement ferme et définitif du Bénéficiaire est nécessaire pour intégrer ce dernier dans la procédure d'appel d'offres public.**

**Eu égard à l'exigence de loyauté des relations contractuelles, le bénéficiaire s'engage par la signature de la présente convention, à faire application de toutes les stipulations qui la composent.**

- *Vu les articles 1<sup>er</sup>, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code de la commande publique », pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code de la commande publique » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement ».*
- *Vu l'article L 2113-2 du code de la commande publique prévoyant qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :*
  - 1° *L'acquisition de fournitures ou de services ;*
  - 2° *La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.*
- *Vu l'article L 2113-4 du code de la commande publique prévoyant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.*

## Il a été convenu :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du dispositif ELEC 2028.

Seuls sont concernés, au titre de la présente convention, les sites raccordés au réseau de distribution d'électricité d'ENEDIS et de celui des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) des Entreprises Locales de Distribution suivantes : Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp.

Les prestations de fourniture en électricité du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01/01/2028. Le nouveau Bénéficiaire (dont les sites ne sont pas concernés par le précédent dispositif UGAP ELEC 2025) fait son affaire de la fourniture en électricité de ses sites dont l'échéance contractuelle arrive avant cette date. En revanche, il lui est cependant possible d'intégrer des sites dont l'échéance contractuelle arrive après cette date (le tableau de recensement des besoins permet de distinguer les dates de début de fourniture site par site).

Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire donne mandat au Président de l'UGAP ou au représentant du pouvoir adjudicateur par délégation, qui l'accepte, en son nom et pour le compte du Bénéficiaire, représenté par la personne physique mentionnée en première page de la présente convention, à l'effet :

- De lancer et de gérer la procédure d'appel d'offres ainsi que les mises en concurrence au stade des marchés subséquents ;
- D'autoriser l'UGAP, son conseil ou tout fournisseur candidat à l'appel d'offres à accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points De Livraison (PDL) du Bénéficiaire des GRD concernés et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP, son conseil ou à tout fournisseur candidat à l'appel d'offres ;
- De signer la décision d'attribution du(des) marché(s) ;
- De signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) ;
- De signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
- De réaliser toutes opérations nécessaires dans le cadre de la stratégie d'achat (par exemple achat dynamique multi-clics) ;
- De signer tout avenant ou tout document d'exécution qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire, des ordres d'achats aux titulaires dans le cadre de l'achat dynamique multi-clics, cession de marché, réexamen ...) ;
- D'autoriser l'UGAP à mentionner le fait que le Bénéficiaire fait ou a fait partie du dispositif d'achat groupé de l'UGAP.
- De réaliser, le cas échéant, les formalités mentionnées à l'article L622-13 du code de commerce (mise en demeure de l'administrateur, saisine du juge-commissaire...) ;
- De résilier, le cas échéant, l(es) accord-cadre et le(s) marché(s) subséquent(s).

L'UGAP ne prend pas en charge l'établissement et la mise en œuvre des actes d'exécution propres à chaque bénéficiaire (à titre indicatif et d'exemple, avenant de transfert, certificat administratif, actes pouvant découler des modifications de périmètre et de transfert de compétences, changement de comptable assignataire, de coordonnées, nantissement du marché, cession de créance...).

**Par l'effet du présent mandat, le Bénéficiaire est engagé à l'égard de l'UGAP et du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) sur toute la durée du(des) marché(s) conclus en son nom.**

Le Bénéficiaire est informé qu'en cas de désengagement de sa part intervenant après signature de la présente convention, les frais présentés à l'articles 4.2.4 du présent document lui seront appliqués et qu'il s'expose à des demandes d'indemnisation du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) relatifs aux frais et investissements engagés pour l'exécution du (des) marchés.

**La signature de la présente convention vaut engagement définitif du Bénéficiaire.**

## ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont :

- la présente convention
- l'annexe tableau de recensement (fichier numérique).



Le processus mis en place est le suivant :

- Téléchargement du dossier d'adhésion (contenant la présente convention, le tableau de recensement des besoins et le mode d'emploi) sur [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) par le bénéficiaire avec ses identifiants UGAP.fr
- Retour des documents conformément aux indications du mode d'emploi, exclusivement via [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) (confirmation à l'écran suite au dépôt et adressée par mail)
- Contrôle des documents retournés, par l'UGAP
- Confirmation définitive d'embarquement (automatique lors du dépôt complet et/ou après la fin de la campagne de recensement)

Les documents d'adhésion correctement renseignés et signés doivent être reçus par l'UGAP impérativement et EXCLUSIVEMENT via le portail [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) au plus tard à la date figurant en première page du présent document.

**A défaut de réception des documents susvisés dans les délais et selon les modalités prévues, le Bénéficiaire ne sera pas intégré dans le présent dispositif d'achat groupé et ne pourra y prétendre.**

Le(s) site(s) restant en anomalie (mal renseignés sans respecter les consignes du mode d'emploi, références fictives ou erronées...) dans le tableau de recensement ne sera(seront) pas intégré(s) dans les dispositifs précités et ce malgré la signature de la présente convention. Dans le cas où le bénéficiaire n'aurait qu'un seul site et que celui-ci serait en anomalie, sa participation au dispositif ne serait pas valide.

## ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente convention jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, fixé au 31 décembre 2030.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES

### 4.1 - OBLIGATIONS DE L'UGAP

L'UGAP procède, dans le respect du droit de la commande publique à l'ensemble des opérations de mise en concurrence en vue de la conclusion du (des) marché(s).

Précisément, l'UGAP est ainsi chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- de collecter les besoins exprimés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de réception et d'analyse des offres ;
- de signer le(s) marché(s) pour le compte du bénéficiaire.

#### 4.1.1) Conclusion de marché(s)

Afin de respecter les fondamentaux de l'amont industriel et de stimuler la concurrence, et si cela s'avère nécessaire la procédure sera allotie selon divers critères, dont notamment les typologies de bénéficiaires, la localisation géographique des sites, la typologie et les caractéristiques techniques des points de livraison, la volumétrie des lots...

L'appel d'offres sera lancé sous la forme d'une consultation ainsi allotie visant à la conclusion de marché(s) sous la seule responsabilité de l'UGAP.

#### **4.1.2) Mise à disposition des éléments nécessaires à l'exécution du marché**

Suite à l'attribution et signature du (des) marché(s) par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, les éléments nécessaires à l'exécution seront mis à disposition, dans son espace bénéficiaire sur le portail [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) afin que ce dernier assure ses obligations.

## **4.2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

### **4.2.1) Obligations au stade de l'inscription sur le portail en ligne**

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser exclusivement la présente convention et son tableau de recensement téléchargés sur le portail en utilisant exclusivement un compte [ugap.fr](http://ugap.fr) (identifiant et mot de passe) appartenant à l'entité signataire de la présente convention ;
- Respecter le mode d'emploi téléchargeable avec le tableau de recensement sur le portail, destiné à en faciliter le renseignement et à fiabiliser les données collectées. Il appartient en particulier au Bénéficiaire de lister sans erreur les identifiants Points Référence Mesure (PRM) / Référence Acheminement Electricité (RAE) de ses Points De Livraison (PDL), figurant sur ses factures d'électricité en respectant le format du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD). Les PDL dont l'identifiant sera erroné, ne seront pas intégrés à la consultation en dépit de la signature de la présente convention, cette donnée étant indispensable à la collecte des données de consommation auprès du GRD ;
- Transmettre à l'UGAP exclusivement via le portail dédié, le tableau de recensement dûment renseigné et la convention signée ;

**Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à ne pas exprimer des besoins identiques à ceux qui constituent l'objet de la présente convention dans d'autres procédures, et de conclure de marchés publics avec d'autres opérateurs économiques que l'UGAP, ainsi :**

- **Il remplit les obligations liées à l'intégration dans la procédure d'appel d'offres et à l'exécution du(des) marché(s) lancé(s) par l'UGAP pour son compte ;**
- **Il s'engage à ce que les Points de Livraison figurant dans le tableau de recensement n'aient pas été et/ou ne soient pas intégrés dans toute autre procédure de mise en concurrence ou contrat dont l'exécution serait concomitante avec celle des marchés passés par l'UGAP dans le cadre de la présente convention.**

Par ailleurs, le sujet de la flexibilité<sup>1</sup> étant devenu prégnant avec la hausse des marchés de l'énergie rencontrée depuis la crise énergétique, fait qu'à l'avenir, le rajout de sites en cours de marché pourrait éventuellement générer un surcoût pour le Bénéficiaire. Ainsi, l'attention du Bénéficiaire est attirée sur le fait qu'il est judicieux pour lui de déclarer tous ses sites, de la manière la plus exhaustive possible, y compris les sites qui arriveraient en cours de marché à une date connue (même approximative).

Si après avoir retourné ses documents d'adhésion, le Bénéficiaire souhaitait se désister, il ne peut le faire que pendant la période d'adhésion, c'est-à-dire jusqu'à la date limite indiquée en première page du présent document.

Pour être valable, le désistement se fait uniquement par suppression des documents déposés sur [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) avant cette date limite. Tout autre moyen de manifester l'intention du Bénéficiaire de se désister (par téléphone, courrier électronique, courrier, courrier avec accusé de réception ou autre), avant ou après la date limite, ne vaut pas désistement et le Bénéficiaire sera considéré comme participant à l'appel d'offres et donc intégré à l'appel d'offres publié.

Tous les dossiers d'adhésion présents sur [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) lors de la fermeture du portail d'adhésion sont considérés comme participants à l'appel d'offres.

En effet, le traitement des données automatisées et informatisées ne permet pas d'intervention manuelle risquant de modifier ou d'invalider une participation d'un Bénéficiaire par erreur.

---

<sup>1</sup> Flexibilité : rajout de sites en cours de marché et donc de volumes additionnels achetés par les fournisseurs titulaires à des prix de marchés potentiellement plus hauts que les prix établis au BPU et servant à la facturation.

#### **4.2.2) Obligation au stade de la notification du (des) marché(s)**

Le Bénéficiaire est tenu de notifier le(s) marché(s) le concernant. Suite à la mise à disposition sur le portail [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec) des pièces de marché conclu par l'UGAP, la notification doit être faite dans les meilleurs délais au(x) titulaire(s).

#### **4.2.3) Obligations relatives à l'exécution du(des) marché(s)**

Dans le cadre de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à :

- Assurer la bonne exécution du(des) marché(s) (régler ses factures, correspondre en direct avec le fournisseur retenu...);
- Gérer les litiges relatifs à l'exécution du(des) marché(s) avec le(s) titulaire(s);
- Se conformer aux règles de fonctionnement du gestionnaire d'infrastructures de réseau en monopole.

#### **4.2.4) Responsabilité et engagement du Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions lui étant applicables dans le cadre de la présente convention et des marchés passés sur son fondement.

Tout fait imputable au Bénéficiaire à l'origine d'un dommage causé à l'UGAP ou au(x) titulaire(s) des marchés, notamment la résiliation (quelle qu'en soit la raison) de sa convention avant ou après la publication de l'appel d'offres, le non-respect des engagements, le retrait d'un point de livraison pour toute autre raison que celles légitimes (fermeture, vente, cession, changement définitif d'énergie), l'absence de notification et/ou la résiliation du(des) marché(s), l'expose à la prise en charge de tous les frais afférents exposés par le titulaire et au paiement d'une somme forfaitaire de quinze mille euros au bénéfice de l'UGAP.

#### **ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE**

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit des informations, renseignements ou documents (mémoire technique, bordereau de prix unitaire...) couverts par le secret professionnel et industriel dont il aurait connaissance dans le cadre de la présente convention et des marchés. En cas de non-respect de cette stipulation, l'UGAP et/ou le(s) titulaire(s) peu(ven)t prétendre à indemnité dans la mesure du préjudice subi.

#### **ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES INFORMATIONS COMPORTANT DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies dans le cadre de la présente convention et son annexe font l'objet de traitements informatiques par l'UGAP, responsable de traitement, aux fins d'assurer la gestion administrative des marchés.

Ces informations sont susceptibles de contenir des données permettant l'identification de personnes physiques et susceptibles de concerner l'identité (et contiennent les données personnelles suivantes : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants du bénéficiaire : adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique.).

Les traitements mis en œuvre peuvent avoir pour finalité : effectuer les opérations relatives à la gestion des clients (assurer le contact et le suivi du dispositif objet de la présente convention, ainsi que de permettre la bonne exécution du marché avec les fournisseurs titulaires).

Les données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention et sont destinées exclusivement aux membres de l'équipe projet UGAP, ainsi qu'aux titulaires de marchés pour les besoins de l'exécution des prestations de celui-ci.

En cas de détection par l'UGAP d'au moins un doublon de PDL entre les participations de deux structures souhaitant adhérer au dispositif, dans le seul but de permettre une correction par le Bénéficiaire souhaitant adhérer et de faciliter ses démarches, les données suivantes relatives au Bénéficiaire qu'il aurait saisi dans le formulaire de participation (comprenant le cas échéant les données personnelles de ses employés) : « nom de la structure » - « adresse mail de contact associé » et « téléphone de contact associé », sont susceptibles d'être communiquées par l'UGAP à la seule autre structure concernée par l'erreur de doublon de PDL.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des informations qui les concernent ainsi qu'un droit de limitation du traitement et de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du Délégué à la protection des données via l'adresse suivante : [donneespersonnelles@ugap.fr](mailto:donneespersonnelles@ugap.fr). Les personnes concernées disposent enfin d'un droit d'introduire une réclamation

auprès d'une autorité de contrôle, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort.

Enfin, dans le cadre de l'exécution de la prestation du marché visé à l'article « Objet de la convention », les stipulations énoncées ci-dessus ne font pas obstacle à ce que le Bénéficiaire et le titulaire du marché s'acquittent des formalités qui leur incombent au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (notamment au titre de l'article 28 du RGPD).

## ARTICLE 7 : RESILIATION

Bien qu'une résiliation entre en contradiction avec l'engagement nécessaire à ce type de marché, son exercice se ferait aux conditions suivantes :

- Un délai de prévenance de 90 jours est prévu entre la notification à l'UGAP de la décision de résiliation et la date d'effet. Pendant ce délai la convention continue de s'appliquer : ainsi, par exemple, si le Bénéficiaire envoie sa demande de résiliation avant la clôture du portail d'adhésion, il est de sa responsabilité de supprimer ses fichiers déposés sous peine d'être malgré tout intégré à l'appel d'offres (cf. article 4.2.1) et être susceptible de payer une pénalité (cf. article 4.2.4) ;
- Au surplus, après la clôture du portail d'adhésion, quelle que soit la date à laquelle intervient la résiliation de la présente convention ou de non-respect des engagements, le(s) titulaire(s) ont droit à être indemnisés par le Bénéficiaire du montant des frais exposés et investissements engagés et strictement nécessaires à l'exécution des prestations pour la période restant à courir entre la date d'effet de la résiliation et l'échéance du(des) marché(s). De plus, une somme forfaitaire sera due par le Bénéficiaire à l'UGAP conformément au paragraphe 4.2.4.

En effet, par la signature de la convention, le Bénéficiaire donne mandat à l'UGAP notamment pour mettre en concurrence les fournisseurs et signer des marchés sur un volume identifié selon l'ensemble des tableaux de recensement. La modification des volumes et donc des conditions de mise en concurrence peuvent modifier substantiellement les conditions économiques du marché. Le titulaire peut donc en cas de non-respect des engagements d'un bénéficiaire solliciter auprès de ce dernier des indemnités à la hauteur du préjudice subi.

## ARTICLE 8 : DIFFERENDS ET LITIGES

Toute réclamation dûment motivée et relative à l'exécution de la présente convention doit être présentée par tout moyen permettant de donner date certaine à la réception de la réclamation. En cas de persistance du différend ou du litige, le Bénéficiaire s'adresse à la direction centrale du développement territorial de l'UGAP au siège de l'établissement public.

## ARTICLE 9 : AUTORISATION DE COMMUNICATION DE DONNEES DE CONSOMMATIONS DES SITES

La signature de la présente convention vaut signature des autorisations pour la communication des données auprès des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) concernés ainsi, le cas échéant qu'auprès des Gestionnaires de Réseau de Transport concernés.

La responsabilité des GRD ne saurait être engagée par l'UGAP ou le Bénéficiaire en cas de négligence ou d'erreur dans la demande de communication de données d'une des parties à la présente convention.

### 9.1) Auprès de ENEDIS

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE ENEDIS**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé 4 place de la Pyramide 92800 PUTEAUX , immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, à **communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : L'Union des groupements d'achats publics (UGAP)**, établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;

**les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement** (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

### 9.2) Auprès de Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE Strasbourg Électricité Réseaux S.A.**, SA au capital de 9 000 000 €, dont le siège social est situé 26 boulevard du Président Wilson - 67932 STRASBOURG cedex 9, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro TI 823 982



954, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), établissement public industriel et commercial, créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;  
**les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement** (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

### 9.3) Auprès de GREENALP

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture d'électricité pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), **AUTORISE GreenAlp**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 938 412 €, dont le siège est situé au 49 rue Felix Esclangon - 38000 Grenoble – CS 10110, immatriculé au RCS de Grenoble sous le numéro : 833 619 109, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ;

**les données disponibles : historique de consommation, historique des courbes de charges, données techniques et contractuelles (caractéristiques du raccordement, du dispositif de comptage, formule tarifaire d'acheminement, puissances souscrites...) pour chacun des points de livraison figurant sur le tableau de recensement** (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

Le Bénéficiaire garantit GreenAlp contre l'ensemble des conséquences de tout recours de tiers à raison des informations transmises par GreenAlp à l'UGAP.

La présente autorisation est nominative et est valable jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, prolongations éventuelles comprises le cas échéant.

Fait à Champs-sur-Marne	Fait à : Le :
Pour l'UGAP :  le Président du conseil d'administration	Pour le Bénéficiaire <sup>2</sup> : Le signataire reconnaît engager sa structure et est dûment habilité à cet effet.  ↓↓↓ Zone de signature sous ce trait ↓↓↓



\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> en indiquant le nom, prénom et qualité de la personne signataire, agissant le cas échéant par délégation de pouvoir du représentant légal,

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/36

#### RESSOURCES HUMAINES — DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2123-12, L.2123-12-1 et L.2123-14 ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ;

Les dispositions précitées prévoient que le Conseil municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il est pour cela nécessaire de définir les orientations de la politique de formation des élus et les crédits correspondants.

Par ailleurs, un débat sur la formation des élus municipaux doit avoir lieu chaque année et une formation doit être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

La commune reconnaît ainsi à chaque élu municipal le droit de bénéficier d'une formation adaptée à l'exercice de son mandat, qu'il appartienne ou non à la majorité municipale.

Les orientations de la formation des élus pour la 1<sup>ère</sup> année de mandat sont définies comme suit :

- acquisition des fondamentaux du fonctionnement des collectivités territoriales ;
- maîtrise des finances publiques locales et de la commande publique.

Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés, conformément à la réglementation en vigueur.

Les élus bénéficient d'une liberté de choix dans les formations suivies, sous réserve de leur adéquation avec les orientations définies par la présente délibération.

Le montant prévisionnel des formations ne peut être inférieur à 2 % des indemnités maximales théoriques des élus et le montant réel des dépenses de formation ne doit pas dépasser les 20 % de ces indemnités.

Les élus disposent également d'un droit individuel à la formation (DIFE) qui peut être mobilisé à leur initiative. Ce DIFE est financé par une cotisation obligatoire de 1 % prélevée sur les indemnités brutes des élus indemnisés. Le montant de ce DIFE est fixé à 400 € par an et par élu, dans la limite de 800 €.

Un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune sera annexé chaque année au compte financier unique.

Après avoir débattu sur les orientations de formation et le budget alloué, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>.** — de fixer le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus à 2 % du montant total des indemnités théoriques allouées aux élus (soit 2 415,57 € en 2026) et d'inscrire les crédits correspondants au budget ;

**Article 2.** — d'approuver les orientations de formation définies ci-dessus ;

**Article 3.** — de joindre annuellement au compte financier unique un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune, et d'en débattre chaque année.

**Adopté à 23 voix pour et 6 voix contre.**

DEPARTEMENT  
NORD

ARRONDISSEMENT  
LILLE

CANTON  
ROUBAIX 2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard Legrand a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	26
Conseillers ayant donné pouvoir	3
Conseillers votants	29

**Présents :** M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — M. Grégory Fontaine — Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Camille Vanstraesselle — M. Daniel Bourgois — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Pierre Pillet (pouvoir à M. Patrice Lamoitte) — Mme Ségolène Dillies-Harlé (pouvoir à Mme Mélanie Roberts) — M. Cédric Gaillet (pouvoir à Mme Christelle François)

### DELIBERATION N° 26/37

#### RESSOURCES HUMAINES — ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS — CREATION DE POSTES

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1, L332-8 et L332-9,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions précitées.

De nouveaux besoins apparaissent au sein de l'école de musique pour la rentrée 2026 en raison, notamment, de l'évolution des inscriptions des élèves, du départ en retraite du professeur de cor et de la mutation interne du professeur de chant, chorale et formation musicale.

Ces missions sont susceptibles d'être assurées par des agents qui relèvent des grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe.

Aussi, il est proposé de créer les postes suivants :

- un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité musique, discipline chant, à temps non complet (5h30/semaine),
- un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité musique, discipline formation musicale, à temps non complet (5h/semaine),
- un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité musique, discipline chorale, à temps non complet (45 minutes/semaine),
- un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité musique, discipline cor, à temps non complet (2h30/semaine),
- un poste sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité musique, discipline orchestre junior, à temps non complet (1h/semaine),
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité musique, discipline flûte, à temps non complet (8h/semaine),
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité musique, discipline intervention en milieu scolaire, à temps complet,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité musique, discipline piano, à temps non complet (11h30/semaine)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité musique, discipline trompette, à temps non complet (6h30/semaine)

Conformément à l'article L2 du code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire ou lorsque la quotité de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.

Les agents devront justifier du diplôme d'Etat de professeur de musique ou d'un diplôme d'études supérieures dans la discipline enseignée. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de recrutement selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Traitement annuel afférent à l'indice majoré } 395}{52 \times 20}$$

A l'issue des recrutements, les postes qui ne seront pas pourvus et qui seront inutiles au bon fonctionnement de la collectivité seront supprimés lors d'un prochain Conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** — d’approuver la création des postes évoqués ci-dessus,

**Article 2.** — d’approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents joint en annexe,

**Article 3.** — d’inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Adopté à 29 voix pour.**

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS VILLE**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260529-26\_37-DE



	Catégorie	postes budgétaires	postes pourvus	postes vacants	quotité de travail
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	TC
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal	A	4	4	0	TC
Attaché	A	2	1	1	TC
rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1	TC
rédacteur principal 2ème classe	B	3	1	2	TC
rédacteur	B	2	2	0	TC
adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	14	2	TC
adjoint administratif principal 2ème classe	C	6	4	2	TC
adjoint administratif	C	11	9	2	TC
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	0	TC
éducateur de jeunes enfants	A	4	3	1	TC
puéricultrice hors classe	A	2	1	1	TC
puéricultrice	A	1	1	0	TC
infirmier en soins généraux	A	1	1	0	TC
auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1	0	TC
auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	0	1	TNC 28/35ème
auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	1	TC
auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	TNC 28/35ème
ATSEM principal 1ère classe	C	2	2	0	TC
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0	TC
agent social	C	1	1	0	TC
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
ingénieur principal	A	2	2	0	TC
technicien principal 1ère classe	B	1	1	0	TC
technicien principal 2ème classe	B	2	2	0	TC
technicien	B	2	2	0	TC
agent de maîtrise principal	C	1	1	0	TC
agent de maîtrise	C	4	2	2	TC
adjoint technique principal 1ère classe	C	8	7	1	TC
adjoint technique principal 2ème classe	C	22	19	3	TC
adjoint technique	C	32	25	7	TC
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>74</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	

<b>FILIERE ANIMATION</b>					
animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	TC
animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	TC
animateur	B	3	3	0	TC
adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	0	1	TC
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	3	0	TC
adjoint d'animation	C	9	8	1	TC
adjoint d'animation	C	1	1	0	TNC 17,5/35ème
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	1	0	1	TC (16h)
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - violon	B	1	1	0	TNC 7,25/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - DUMIste	B	1	0	1	TC (20h)
assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - DUMIste	B	1	0	1	TC (20h)
assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	1	0	TC
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - saxophone	B	1	1	0	TNC 11/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - violoncelle	B	1	1	0	TNC 4,25/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - violoncelle	B	1	0	1	TNC 2/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chant choral	B	1	0	1	TNC 12,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - chant	B	1	0	1	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chant	B	1	0	1	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - chorale	B	1	0	1	TNC 0,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chorale	B	1	0	1	TNC 0,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - formation musicale	B	1	0	1	TNC 5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - formation musicale	B	1	0	1	TNC 5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - guitare	B	1	1	0	TNC 15/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - clarinette	B	1	1	0	TNC 7/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trombone	B	1	1	0	TNC 3,5/20ème

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

0

ID : 059-215903394-20260529-26\_37-DE



assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - percussions	B	1			
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - cor	B	1	1	0	TNC 4,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - cor	B	1	0	1	TNC 2,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - cor	B	1	0	1	TNC 2,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - orchestre junior	B	1	0	1	TNC 1/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - orchestre junior	B	1	0	1	TNC 1/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - flûte	B	1	1	0	TNC 7/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - flûte	B	1	0	1	TNC 8/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trompette	B	1	1	0	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trompette	B	1	0	1	TNC 6,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - piano	B	1	1	0	TNC 14/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - piano	B	1	0	1	TNC 11,5/20ème

<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>12</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>188</b>	<b>141</b>	<b>47</b>

Le procès-verbal sera mis en ligne après son approbation, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.